

SOMMAIRE

I. - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009	1
PARTIE A - RAPPORT D'ACTIVITE	1
1 - Présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la structure financière du groupe au cours de l'exercice 2009	1
2 - Principaux éléments des comptes sociaux et consolidés 2009	3
3 - Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux	6
4 - Liste des mandataires sociaux durant l'exercice 2009	7
5 - Dispositions sociales et environnementales	8
6 - Description des zones de risques	12
7 - Prises de participations	13
8 - Situation de la société et de ses filiales à la date du présent rapport et perspectives 2010	13
9 - Activité en matière de recherche et développement	14
10 - Participation hors périmètre de consolidation	14
PARTIE B - COMPTES CONSOLIDÉS	15
1 - Etat de situation financière consolidé au 31 décembre 2009	15
2 - Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009	16
3 - Autres éléments du résultat global (retraitements des éléments passés en capitaux propres)	16
4 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009	17
5 - Tableau consolidé des flux de trésorerie	18
6 - Notes annexes aux états financiers consolidés	18
PARTIE C - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	45
1 - Présentation générale de la société	45
2 - Organigramme juridique au 31 décembre 2009	48
3 - Structure du parc de magasins au 31 décembre 2009	49
4 - Chiffres clés	49
5 - Stratégie	50
6 - Investissements	50
PARTIE D - RAPPORT DU PRESIDENT	52
I. GOUVERNANCE DU GROUPE	52
1. Organisation et fonctionnement des organes d'administration	52
2. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	58
3. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique	58
4. Comités spécialisés du groupe Bricorama	61
II. CONTROLE INTERNE	62
1. Objectifs du contrôle interne appliqués au sein du groupe	62
2. Procédures relatives à la sécurité des actifs du groupe	68
3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	69
4. Procédures relatives aux systèmes informatiques	74
5. Objectifs 2010	77
II. - COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009	79
PARTIE A - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	79
PARTIE B - NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	80
III. - ATTESTATION DU PRESIDENT	91
IV. - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	91



I - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

PARTIE A - RAPPORT D'ACTIVITE

1- Présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la structure financière du groupe au cours de l'exercice 2009

L'exercice 2009 a été principalement caractérisé par un environnement économique dégradé et par de nouveaux développements qui ont renforcé l'assise et les perspectives bénéficiaires du groupe Bricorama.

L'activité consolidée à surface comparable s'est légèrement tassée de - 0,9 % au cours de l'exercice en raison de l'orientation défavorable de la consommation des ménages qui a logiquement impacté le secteur du bricolage. Pour l'ensemble de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 675,7 millions d'euros en progression de 2,6 %, compte tenu des nombreuses ouvertures et reprises de magasins auxquelles le groupe a procédé.

Après un premier semestre en hausse de 2,4 %, les ventes ont été moins bien orientées au cours du troisième trimestre avant de connaître une évolution nettement plus favorable en fin d'année.

En France, le chiffre d'affaires 2009 est resté proche de la stabilité à surface comparable dans un marché en recul, les enseignes du groupe gagnant des parts de marché. L'activité en France, qui a représenté 65,6 % de l'ensemble, s'est élevée à 443,4 millions d'euros en progression de 2,3 % dont 1,7 million d'euros provenant de la filiale Eoliennes de Trémeheuc exploitant un parc de six éoliennes.

Au Benelux, le chiffre d'affaires a reculé à surface constante compte tenu du décrochage des Pays-Bas que la quasi stabilité de la Belgique (indice 98,4) n'a pas permis de compenser. Pour l'ensemble de l'exercice, l'activité au Benelux a atteint 212,8 millions d'euros en léger retrait de 0,2 % et a représenté 31,5 % du total consolidé.

En Espagne, les ventes ont nettement baissé à surface comparable, le groupe parvenant cependant à conserver ses positions sur un marché qui, après une forte baisse, semble se stabiliser depuis le quatrième trimestre. Le chiffre d'affaires de l'année s'est élevé à 19,6 millions d'euros en hausse de 62 %, compte tenu des nombreuses ouvertures réalisées, et a contribué pour 2,9 % au chiffre d'affaire consolidé.

Dans ce contexte défavorable, le groupe a poursuivi son effort constant d'amélioration et de renforcement de son parc de magasins dont le nombre total est passé, magasins franchisés inclus, de 178 à 187.

En France, 4 magasins ont été rachetés au cours de l'exercice à Briançon, Lalinde, Gourdan-Polignan et Soustons ; un cinquième a ouvert ses portes à Juvignac, tandis que celui de Sausheim était fermé en début d'année. Enfin, le magasin Batkor de Nanteuil-lès-Meaux a été transféré en l'agrandissant sur la commune voisine de Mareuil-lès-Meaux : cette ouverture a marqué le lancement d'un nouveau concept de magasin qui s'appuie sur un agencement repensé, sur des gammes recentrées et sur un changement de l'identité visuelle qu'un logo revisité vient exprimer avec force.

Au Benelux une ouverture a été effectuée à Nimy-Maisière en Belgique tandis qu'aux Pays-Bas un magasin a été repris à Best et celui de Noordwijkerhout a été transféré et agrandi.

En Espagne, 3 nouveaux magasins ont ouvert leurs portes à Ciudad Real, Abrera et El Verger. Le groupe dispose désormais de 8 implantations dans ce pays, base d'une présence pérenne et profitable.

Concernant les magasins franchisés, outre plusieurs agrandissements, deux magasins ont ouvert, à Fréjus et à Tunis en Tunisie. En outre, deux magasins franchisés (Stiring Wendel et Alger) ont quitté le groupe dans le courant de l'année.

Par ailleurs, le groupe a poursuivi la réalisation de plusieurs grands chantiers qui visent à accroître la dynamique de ses ventes, à réduire le coût de ses achats et à contenir ses frais généraux.

Une plateforme de e-commerce a été mise en place : elle contribuera à l'activité des magasins auprès desquels les clients qui auront passé leur commande sur internet viendront retirer leurs articles. Elle doit également être un vecteur d'image et de notoriété, tout en constituant une vitrine qui a vocation à présenter progressivement un choix toujours plus large des produits proposés par le groupe.

Concernant la gestion des achats de marchandises, l'important travail réalisé sur les gammes s'est pratiquement achevé au cours de l'exercice : tout en permettant un indispensable recentrage de l'offre, il a conduit à une réduction considérable du nombre de références de 160 000 à 100 000, autorisant ainsi une massification des commandes et une amélioration des conditions d'achats.

La recherche de gains de productivité s'est poursuivie avec, entre autres, la mise en œuvre de SAP en magasins qui se terminera début 2010 et le lancement du projet majeur de commande automatique, vecteur d'amélioration de la qualité du stock et de sa rotation. D'autre part, la mise en place d'une modulation du temps de travail a permis de répondre de manière plus adéquate à la saisonnalité des attentes des clients sans surcoût pour l'entreprise. Ainsi, le groupe s'efforce d'améliorer l'organisation de ses magasins afin de libérer du temps au profit de l'accueil des clients.

La marge commerciale s'est élevée à 264,8 millions d'euros et a représenté 39,2 % du chiffre d'affaires en 2009 contre 38,9 % en 2008. Son évolution favorable a été notamment le résultat d'une amélioration sensible du taux en Belgique en raison d'une politique promotionnelle moins forte en 2009 qu'en 2008.

Le résultat opérationnel courant a atteint 33,3 millions d'euros en hausse de 13,5 % par rapport à l'exercice précédent grâce à une bonne maîtrise des charges du groupe. Il a représenté 4,93 % des ventes à comparer à un niveau de 4,45 % en 2008.

Le résultat opérationnel s'est inscrit à 31,7 millions d'euros en baisse de 4,7 millions d'euros par rapport à 2008 et correspondant à 4,69 % du chiffre d'affaires. Cette évolution a résulté de la prise en compte en 2008 de plusieurs éléments extraordinaires et non récurrents. Ainsi, les résultats de cessions d'actifs se sont élevés à - 0,5 million d'euros en 2009 contre + 7,1 millions d'euros en 2008.

Le résultat financier a représenté - 4,8 millions d'euros contre - 5,0 millions d'euros en 2008, en raison d'une progression limitée de l'endettement moyen du groupe contrebalancée par l'évolution favorable des taux d'intérêts.

L'impôt sur les sociétés a sensiblement baissé à 5,7 millions d'euros à comparer à 11,2 millions d'euros au cours de l'exercice précédent, en raison principalement de la prise en compte en résultat de l'économie fiscale dégagée suite au classement en actifs/passifs destinés à être cédés de la filiale Eoliennes de Trémeheuc, la décision de céder cette filiale ayant été actée lors du Conseil d'Administration du 14 décembre 2009.

Le résultat net consolidé part du groupe s'est élevé à 21,0 millions d'euros en hausse de 5,46 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Il a représenté 3,11 % du chiffre d'affaires contre 3,03 % l'année précédente. Rapporté aux 5 655 312 actions existantes au 31 décembre 2009, le bénéfice par action s'est élevé à 3,72 euros.

Au 31 décembre 2009, les fonds propres consolidés tiers inclus s'élevaient à 258,0 millions d'euros soit une progression de 15,5 millions d'euros qui reflète essentiellement le résultat dégagé en 2009 diminué de la distribution réalisée en 2009 au titre de l'exercice précédent. Le besoin en fonds de roulement a progressé en raison de la baisse du poste fournisseurs consécutive à la mise en œuvre de la loi dite LME qui prévoit une réduction, graduelle dans le secteur de bricolage, des délais de paiement. Parallèlement, les stocks ont légèrement augmenté en raison de l'ouverture de nouveaux magasins, notamment en Espagne. Compte tenu d'investissements significatifs et d'une capacité d'autofinancement de 48,2 millions d'euros, la dette nette s'est élevée à 117,3 millions d'euros à comparer aux 107,4 millions d'euros de fin 2008. Retraitée de l'escompte fournisseurs que pratique le groupe depuis de nombreuses années, elle représente 29,4 % des fonds propres consolidés contre 24,7 % à fin 2008.

On soulignera par ailleurs le risque lié au différend juridique opposant Bricorama à Mr Bricolage sur la reprise d'un groupe de magasins, qui n'a pas été provisionné dans les comptes 2009 sur la base de rapports d'experts mandatés par Bricorama concluant à l'absence de préjudice financier compte-tenu des résultats réels des magasins concernés.

Un expert nommé par la Cour d'Appel a toutefois produit un rapport principalement fondé sur le gain manqué prétendu, au titre de l'exploitation, de la valeur d'entreprise et du foncier. Cette estimation établie essentiellement sur des bases budgétaires a été évaluée à 9,8 millions d'euros.

A partir de ces documents et des plaidoiries, les juges resteront souverains pour apprécier un éventuel préjudice financier. Le jugement définitif ne sera rendu qu'en fin d'année 2010. Dans ce contexte, Bricorama qui a déjà payé en 2007, suite au jugement prononcé par la Cour d'Appel, la somme de 500 000 euros, se limite à ce montant dans l'attente de la position définitive des juges.

Des informations complémentaires sur cette incertitude sont fournis en note 25.

2- Principaux éléments des comptes sociaux et consolidés 2009

Il n'existe pas de modification par rapport à l'exercice précédent dans les méthodes de présentation ou d'évolution dans l'établissement du bilan, du compte de résultat et des annexes. Toutefois, conformément à la norme IAS 8, il est précisé qu'une harmonisation des durées d'amortissement groupe, au titre de l'Espagne, a été réalisée cette année. Cette correction d'erreur a un impact de 201 milliers d'euros sur la situation nette.

Tous les chiffres présentés dans le présent rapport sont en milliers d'euros sauf mention contraire.

a. Présentation des comptes sociaux 2009

Le résultat social de l'exercice 2009 s'élève à 18,1 millions d'euros après impôt sur les sociétés et participation, contre 23,1 millions d'euros en 2008.

Il est notamment constitué de :

- 20,0 millions d'euros de revenus de prestations de services,
- 20,8 millions d'euros de produits financiers de participations, provenant essentiellement de distributions de filiales ;

et de :

- 6,1 millions d'euros d'achats et charges externes d'exploitation,
- 0,6 million d'euros d'impôts, taxes et versements assimilés,
- 6,9 millions d'euros de salaires et traitements,
- 2,9 millions d'euros de charges sociales,
- 2,1 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions.

b. Présentation des comptes consolidés 2009

1. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	31/12/08	31/12/09
France	432 503,9	441 639,0
Benelux	213 087,9	212 774,4
Espagne	12 090,4	19 587,1
Eoliennes	1 036,8	1 734,5
Asie	NS	NS
Chiffre d'affaires consolidé	658 719,1	675 735,0

2. Marge commerciale

Marge commerciale	31/12/08		31/12/09	
France	171 479,7	39,65 %	174 715,5	39,56 %
Benelux	78 600,7	36,89 %	80 635,4	37,90 %
Espagne	4 982,2	41,21 %	7 671,1	39,16 %
Eoliennes	1 036,8	NS	1 734,5	NS
Asie	NS	NS	NS	NS
Marge commerciale consolidée	256 099,4	38,88 %	264 756,5	39,18 %

La marge commerciale 2009 est en légère progression par rapport à l'année précédente. Elle passe de 38,88 % en 2008 à 39,18 % en 2009.

La marge commerciale en France est stable par rapport à 2008.

Au Benelux, l'année 2009 fait ressortir un taux de marge commerciale de 37,90 %, en hausse par rapport à 2008 et ce particulièrement en Belgique en raison d'une politique commerciale moins agressive en 2009.

En Espagne, le taux de marge commerciale de 39,16 % est légèrement inférieur au plan de marche. Sa régression en 2009 par rapport à 2008 résulte d'un niveau de démarque inconnue élevé.

3. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à 33,3 millions d'euros, en hausse de 4,0 millions d'euros par rapport au résultat de l'année précédente. Il représente 4,93 % du chiffre d'affaires 2009 contre 4,45 % en 2008.

Résultat opérationnel courant	31/12/08	31/12/09
France	17 971,9	20 962,1
Benelux	12 481,1	12 376,0
Espagne	-1 196,0	-598,2
Eoliennes	-49,2	391,9
Asie	136,7	183,4
Résultat opérationnel courant consolidé	29 344,5	33 315,2

En France, le résultat opérationnel courant de l'activité bricolage augmente de 0,6 point par rapport à 2009 pour s'établir à 4,75 % du chiffre d'affaires.

Au Benelux, le résultat opérationnel courant reste stable par rapport à l'exercice précédent et représente 5,82 % du chiffre d'affaires.

En Espagne, le résultat opérationnel courant négatif reste voisin de celui de 2008 et provient des charges de la structure de fonctionnement et de développement du groupe dans un contexte économique difficile.

4. Résultat financier

Le résultat financier est de - 4,8 millions d'euros en 2009 contre - 5,0 millions d'euros en 2008. Cependant, le coût moyen du financement du groupe baisse de 4,34 % en 2008 à 3,34 % en 2009.

5. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'établit à 5,7 millions d'euros en baisse de 49 % par rapport à 2008. Cette baisse s'explique principalement par la prise en compte en résultat d'impôts différés actifs, consécutifs à la comptabilisation de l'activité Eoliennes en « actifs destinés à la vente ».

Le taux effectif d'imposition consolidé du groupe ressort à 21,3 % en 2009 contre 35,9 % en 2008.

6. Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 21,0 millions d'euros en 2009 contre 20,0 millions d'euros en 2008.

Le BNPA passe de 3,53 euros en 2008 à 3,72 euros en 2009.

Compte-tenu des 112 000 options de souscription existantes au 31 décembre 2009, le BNPA dilué atteint 3,65 euros par action contre 3,46 euros par action au 31 décembre 2008.

Le ratio du résultat net sur le chiffre d'affaires s'établit à 3,12 % contre 3,04 % en 2008.

La rentabilité des capitaux propres s'élève à 8,18 % et celle des capitaux employés à 5,56 %.

7. Dividendes

(en euros)	2006	2007	2008	2009
Dividende/action	0,65	0,69	0,69	0,83*
Résultat distribué	3 629 485	3 900 448	3 902 165	4 693 909*
Quote-part ouvrant droit à abatement	1 094 552	611 590	613 420	688 947*
Avoir fiscal ou abatement (40 %)	437 821	244 636	245 368	275 579*

* Un dividende de 0,83 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires.

8. Immobilisations

Les actifs non courants passent de 249,6 millions d'euros en 2008 à 258,6 millions d'euros en 2009.

La politique de développement du groupe, particulièrement en France en 2009 avec le rachat de 4 sociétés, explique cette évolution.

On rappellera qu'à quelques rares exceptions près, le groupe n'est pas propriétaire des murs des magasins qu'il exploite.

9. Besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement hors effet impôt sur les sociétés est de - 15,5 million d'euros et s'explique par les conséquences de la loi dite LME malgré une bonne maîtrise du niveau des stocks. Cette nouvelle réglementation, entrée en vigueur le 1er janvier 2009, impose une réduction des délais de paiement des fournisseurs à 45 jours fin de mois. Elle autorise cependant une mise en œuvre progressive lorsque des accords de branche ont été passés, comme dans le cas du secteur du bricolage. La réduction des délais de paiement sera donc graduelle et s'étalera jusqu'en 2012, impactant de plus en plus nettement la trésorerie du groupe.

En France, le mécanisme de « reverse factoring », qui permet au groupe de conserver l'avantage d'une politique d'escompte volontariste, est pour l'instant maintenu.

10. Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 242,5 millions d'euros fin 2008 à 258,0 millions d'euros au 31 décembre 2009. Leur progression s'explique essentiellement par l'effet conjugué du résultat (tiers inclus) de l'exercice 2009 qui s'élève à 21,1 millions d'euros et de la distribution effectuée courant 2009 au titre de l'exercice 2008, pour un montant de 3,9 millions d'euros.

11. Capital

L'Assemblée Générale du 29 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un programme de rachat d'actions destiné à régulariser le cours. Cette autorisation a été régulièrement renouvelée depuis lors et dernièrement par l'Assemblée Générale du 25 juin 2009.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions propres détenues par Bricorama, qui n'a pas connu de mouvement en 2009, s'élevait à 12 807 actions.

D'autre part, au cours de l'exercice 2009, suite à la clôture en date du 31 décembre 2008 du contrat de liquidité confié à Oddo Corporate Finances, la société a procédé à la cession de 1 790 actions au cours moyen de 19,79 euros.

Les salariés du groupe détenaient au 31 décembre 2009, par l'intermédiaire du FCPE Bricorama, 24 702 actions soit 0,44 % du capital de la société. Conformément aux textes en vigueur, la nomination d'administrateurs sur proposition des actionnaires salariés n'est pas envisagée.

Il existe des options de souscription en cours de validité, suite aux autorisations données antérieurement par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration d'attribuer de telles options de souscription. Aucune option n'ayant été exercé au cours de l'exercice, la diminution du nombre d'actions à créer en exercice d'options s'explique par 7 000 options de souscriptions qui sont devenues caduques en 2009. Aucune attribution de stock-options n'a été effectuée en 2009. Un rapport spécial sur les options de souscription a été établi par le Conseil d'Administration et mis à la disposition des actionnaires. Le nombre d'options de souscription s'élève à 112 000.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 27 juin 2008 a donné délégation au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois afin de procéder éventuellement à l'émission de titres d'emprunts ne pouvant excéder un montant nominal de 175 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration bénéficie également de ces mêmes délégations en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription.

Aucune de ces délégations n'a été utilisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009.

Evolution du capital social	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capital social	27 817,55	27 919,11	28 264,11	28 276,56	28 276,56
Nombre d'actions (unités)					
• Ordinaires	5 563 510	5 583 823	5 652 823	5 655 312	5 655 312
• A dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer (unités)					
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par levée d'options de souscription	258 126	210 000	133 000	119 000	112 000

Le capital social est constitué de 5 655 312 actions d'une valeur nominale de 5 euros. Un droit de vote double est accordé aux actions entièrement libérées détenues au nominatif depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.

Tout actionnaire venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 2,5 % du capital social est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède ainsi que des droits de vote, actuels et potentiels, qui y sont attachés. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les dites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La répartition du capital est la suivante :

	Capital	Droits de vote
M. Jean-Claude Bourrelier	1,29 %	1,90 %
Famille Bourrelier	0,80 %	0,91 %
M14	85,32 %	87,92 %
Public	12,59 %	9,26 %
Total	100,00 %	100,00 %

Par rapport au rapport annuel 2008, la principale évolution dans la répartition du capital provient de M14, qui désormais possède les actions de Bricorama auparavant détenues par La Maison du Treizième.

12. Provisions pour risques et charges

Ce poste augmente légèrement en 2009, de 0,3 million d'euros, pour s'établir à 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

13. Endettement net

Au 31 décembre 2009, l'endettement net du groupe s'élève à 117,3 millions d'euros et représente 45,5 % des capitaux propres, soit une hausse de 1,2 point par rapport à 2008.

Au cours de l'exercice, le groupe a remboursé 22,1 millions d'euros de lignes court et moyen terme et a souscrit pour 33,1 millions d'euros de nouveaux emprunts.

Retraité du paiement anticipé des fournisseurs résultant de sa politique d'escompte, l'endettement net du groupe s'élèverait à 75,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit 29,4 % des capitaux propres.

Au 31 décembre 2009, l'endettement relatif au retraitement de contrats de crédit-bail immobilier et mobilier représente 6,9 millions d'euros.

3 - Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

- Rémunération de M. Jean-Claude Bourrelier, Président Directeur Général et M. Erik Haegeman, Directeur Général Délégué, mandataires sociaux :

Au titre de l'exercice 2009 (en euros bruts)

Rémunération fixe (hors jetons de présence)	254 588
Rémunération variable	50 000
Rémunération exceptionnelle	0
Avantages en nature	1 véhicule de fonction
Stock-options	4 000(*)

(*) options exerçables au cours de 45,38 euros dont la fin de validité est le 20 août 2011.

	DIY Retail Service BVBA Maz BVBA Mag BVBA	Bricorama Mediterranee SL Bricorama Iberia SL
Mme Michèle Bourrelier	Distriveti	Bricorama SA Bricorama NV Bricorama SA
Mlle Annabelle Bourrelier M. Jean-Michel Bourrelier	M14 HDP SAS Thénergie SA Mekowa BVBA	Bricorama SA Belgium Properties Retailers NV
M. Erik Haegeman		Bricorama NV Bouwmar NV Robo NV CB Bouwmarkten NV Boco NV Interbrico SA Bricorama BV
M.Yoann Bourrelier	Electryb SARL	Bricorama SA Belgium Properties Retailers NV

5 - Dispositions sociales et environnementales

5.1. Développement durable

La stratégie en la matière vise à inscrire le groupe Bricorama dans un mouvement de développement volontaire et progressif. Cette démarche, initiée il y a plusieurs années, a principalement pour buts de :

- prévenir les risques juridiques et financiers dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et du social,
- créer des économies sur les consommables, l'énergie, l'eau et réduire le volume des déchets,
- répondre favorablement et concrètement à cette préoccupation des collaborateurs et des clients.

Cette politique s'est poursuivie en 2009 avec notamment :

- la mise en place d'une veille constante et automatisée des consommations énergétiques sur certains magasins (ce processus sera généralisé en 2010),
- la maîtrise du stockage des produits dangereux en relation avec les normes d'assurance,
- le déploiement en magasins de conteneurs pour le recyclage des ampoules et des piles,
- le déploiement de conteneurs pour le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), assorti d'un effort de communication auprès des clients sur ces déchets.

La Direction de la Prévention des Risques coordonne la mise en œuvre et assure le respect des procédures et règlements concernant la sécurité des bâtiments, des biens et des personnes. Conscient de l'importance de ces sujets, le groupe Bricorama a renforcé cette direction en 2009.

5.2. Conséquences environnementales

5.2.1. Le bilan carbone®

Soucieux de poursuivre son engagement dans le domaine de l'environnement, Bricorama a fait réaliser en 2009, selon la méthodologie de l'Ademe, le bilan carbone® de 2 magasins représentatifs du groupe : Villiers-sur-Marne (94) et Sillingy (74). En permettant d'identifier les postes d'émission et les actions de réduction les plus efficaces, le Bilan carbone® est apparu pour le groupe comme un facteur de compétitivité et de performance tant en matière de réduction des coûts, de stimulation de l'innovation que d'amélioration de la qualité des produits. L'étude menée entre juillet et décembre 2009 a porté sur l'année 2008.

Dans la continuité de sa démarche d'amélioration de la qualité, il s'agissait pour le groupe de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre résultant des activités du groupe conforme à son engagement d'entreprise citoyenne.

Le rapport de cette étude a conduit à prendre des décisions débouchant sur les mesures suivantes.

En interne, la rationalisation du tri des déchets banals a été engagée selon trois axes :

- responsabiliser l'organisation du tri,
- diminuer les rotations des bennes,
- améliorer le recyclage du bois, du carton et de la ferraille.

Par ailleurs, une diminution de la dépendance à l'énergie utilisée sera recherchée au niveau de l'éclairage au travers du remplacement progressif par des dispositifs économisant l'énergie.

Un Plan de Déplacements Entreprise doit être élaboré à partir du deuxième semestre 2010 en partenariat avec l'Ademe. Il concernera l'Ile de France dans un premier temps. L'objectif est d'améliorer le confort des salariés et de faciliter leurs déplacements domicile-travail, tout en contribuant à diminuer les gaz à effet de serre au travers du recours aux modes de transports alternatifs dits transports doux.

En externe, les prestataires ont été invités à s'attacher à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à rendre compte des progrès réalisés.

Enfin, il sera mis en place un tableau des nouveaux critères environnementaux pour les implantations futures (diagnostic développement durable).

5.2.2. Les toitures photovoltaïques et les chauffe-eaux solaires

Le groupe Bricorama a renforcé son engagement en faveur de l'environnement par la mise en place de plusieurs équipements « verts » lors de la construction de nouveaux magasins :

- à Lisieux : une centrale photovoltaïque sur une surface de toiture de 1 800 m² pouvant alimenter l'équivalent de 30 foyers ;
- à Juvignac : une toiture photovoltaïque
- à Mareuil-lès-Meaux : une toiture photovoltaïque de 3 600 m², un chauffe-eau solaire, la récupération des eaux de pluie au profit de la jardinerie et une isolation renforcée.

En 2010, le magasin de Royan doit bénéficier d'équipement similaire.

5.2.3. Un guide de bonne conduite

Le groupe a diffusé un guide de bonne conduite en matière d'économies d'énergies dans le but de sensibiliser l'ensemble de ses salariés. Rédigé avec une société agréée pour le traitement des lampes usagées, ce guide présente les bonnes et les mauvaises pratiques ainsi que les principales recommandations permettant d'assurer la sécurité des clients tout en confortant l'image des magasins.

5.3. Conséquences sociales

Le groupe entend associer ses salariés à son développement et à sa réussite. En France, un accord d'intéressement fondé sur le résultat d'exploitation prévoit le versement d'une prime en fonction d'objectifs budgétaires fixés à chaque magasin et service.

Il existe un accord de participation. Celui-ci déroge au minimum légal en tenant compte de l'amélioration de l'activité.

Pour compléter ce dispositif de motivation et de fidélisation des salariés, le groupe a mis en place ces dernières années des plans d'options de souscription d'actions. A ce jour, il ne reste plus qu'un seul plan encore actif dont l'échéance est 2011.

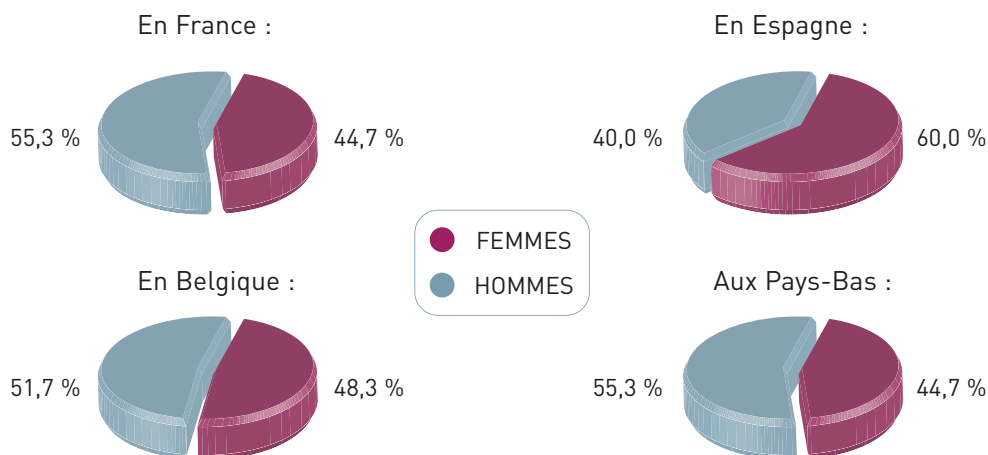
5.3.1. Emploi

Effectif total du groupe au 31 décembre 2009		%
France	2 322	62,3
Espagne	139	3,7
Belgique	483	12,9
Pays-Bas	788	21,1
Total	3 732	100,0

Ancienneté moyenne de l'effectif total au 31 décembre 2009 Années

France	8,5
Espagne	3,3
Belgique	8,0
Pays-Bas	5,5

Répartition par sexe de l'effectif total au 31 décembre 2009



Effectif moyen par catégorie

	France	Espagne	Pays-Bas	Belgique
Cadres	174	11	85	19
Agents de maîtrise	295	47	-	-
Employés	1 849	76	318	526

Total	2 318	134	403	545
--------------	--------------	------------	------------	------------

Temps de travail : répartition entre temps plein et temps partiel en 2009

Le groupe a posé le principe selon lequel le temps partiel doit être choisi par le salarié et non subi par celui-ci.

	France	Espagne	Belgique	Pays-Bas	Total
Sièges :					
Temps plein	153	19	29	8	209
Temps partiel	13	3	7	6	29
Magasins :					
Temps plein	1 972	83	339	250	2 644
Temps partiel	291	57	170	524	1 039
Total :					
Temps plein	2 125	102	368	258	2 853
Temps partiel	304	57	177	530	1 068

5.3.2. Embauches

Contrats conclus en 2009

	CDD	CDI
Belgique	375	157
Pays-Bas	191	84
Espagne	92	45
France	446	247

Total	1104	533
--------------	-------------	------------

5.3.3. Rémunérations

Rémunérations totales, charges sociales et autres éléments

	31/12/2008	31/12/2009
Rémunérations du personnel	-80 381,3	-82 213,5
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-26 865,8	-28 027,4
Dotation/provision engagements de retraite	0,0	-131,5
Reprise/provision engagements de retraite	0,0	224,2
Charges liées aux retraites	0,0	92,7
Participation des salariés	-2 596,0	-1 557,1
Rémunérations en actions		
Autres charges de personnel	-751,5	-504,1
Total charges de personnel	-110 594,6	-112 209,5

Participation financière en France

Montant global de la réserve spéciale de participation

(en euros)

2008	2 529 456
2007	2 153 360
2006	1 946 209

Sont bénéficiaires de la participation les salariés ayant au mois trois mois d'ancienneté.

Montant moyen de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement par salarié

(en euros)	RSP	Intéressement
2008	925	1 285
2007	786	954
2006	664	782

Part du capital social détenue par les salariés grâce à un système de participation

Le groupe Bricorama a mis en place en 1996 un plan d'épargne entreprise géré depuis 2007 par le Crédit Agricole et offrant aux salariés la possibilité d'investir en totalité ou partiellement la participation et l'intéressement dans les fonds suivants :

- Fonds Bricorama : exclusivement actions Bricorama
- Fonds dynamique : actions
- Fonds équilibre : obligations
- Fonds monétaire : monétaire
- Fonds dividende : dividendes sur actions Bricorama

Un abondement est versé par le groupe pour tous versements dans le fonds Bricorama.

Au 31 décembre 2009, les salariés du groupe détenaient 571 017,72 parts du fonds Bricorama, soit 24 702 actions représentant 0,44 % du capital de la société.

5.3.4. Autres conditions de travail

Durée et aménagement du temps de travail : l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 35 heures.

5.3.5. Formation

Nombre de salariés ayant suivi une formation

Catégories	France	Espagne	Belgique	Pays-Bas
Cadres	106	16	0	16
Agents de maîtrise	190	71	-	-
Employés	708	126	386	61
Total	1 004	213	386	77

Nombre d'heures de stage

Catégories	France	Espagne	Belgique	Pays-Bas
Cadres	1 843	349	0	395
Agents de maîtrise	3 863	456	-	-
Employés	7 812	868	2 895	976
Total	13 518	1 673	2 895	1 371

5.3.6. Œuvres sociales du groupe

Au titre des œuvres sociales, le groupe a versé 2 877 045 euros en 2009, dont l'essentiel concerne les tickets restaurant.

5.3.7. Conditions d'hygiène et sécurité

La sécurité et la sûreté constituent aujourd'hui 2 priorités incontournables dans le groupe, qui passe tout d'abord par l'application et le respect de la législation et des règles de sécurité et de sûreté concernant les personnes, les biens et les marchandises.

Le groupe porte une attention particulière aux problèmes d'hygiène et de condition de travail. Des formations spécifiques sont régulièrement organisées sur la problématique des gestes et postures, sur le respect des règles de conduite des engins de levage ainsi que sur les conditions d'utilisation des équipements.

La prévention du risque incendie est assurée par la formation des nouveaux collaborateurs au respect des consignes générales de sécurité et à la manipulation des moyens de secours (dispositifs d'alarme, d'alerte et de lutte contre l'incendie). Chaque commission de sécurité fait l'objet d'une préparation préalable approfondie.

Enfin, le groupe est fortement engagé dans la lutte contre la malveillance. Il analyse pour cela de façon permanente les risques, dangers et vulnérabilités afin d'élaborer des plans d'actions cohérents et adaptés. Dans ce contexte, des dispositifs de protection mécanique, électronique et humaine sont mis en place.

6 – Description des zones de risques

Les zones de risques sont décrites dans le rapport du président sur le contrôle interne. Une étude par un cabinet indépendant pour cartographier les risques doit être réalisée dans le courant de l'exercice 2010.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges autres que ceux présentés dans le présent rapport (cf. notamment la note 25) susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les perspectives du groupe.

7 – Prises de participations

Au cours de l'exercice 2009, des participations nouvelles ont été prises dans les sociétés suivantes :

- Bouwmarkt Best BV (magasin de Best en janvier 2009 ;
- Brian SAS (magasin de Briançon) en janvier 2009 ;
- Galeries Lindoises SAS (magasin de Lalinde) en mars 2009 ;
- Brico Gourdan SAS (magasin de Gourdan-Polignan) en juin 2009 ;
- Solobri SAS et SCI Tamme (magasin de Soustons) en octobre 2009.

8 - Situation de la société et de ses filiales à la date du présent rapport et perspectives 2010

8.1. Situation des filiales

En France, l'exercice 2009 de la filiale Bricorama France a été marqué par les évènements suivants :

- Fermeture du magasin de Sausheim, lourdement déficitaire ;
- Rachats de 4 sociétés (mentionnées ci-dessus) exploitant des magasins aux enseignes Mr Bricolage et Weldom ;
- Déploiement du logiciel SAP en magasins, dont la finalisation est prévue en avril 2010 ;
- Lancement du e-commerce ;
- Lancement d'un nouveau concept à Mareuil-lès-Meaux.

Il est à noter que l'indemnité d'éviction au titre de la perte du magasin de la Défense en 2001 a été définitivement fixée par le tribunal. A ce titre, l'impact sur les comptes 2010 est de 4,5 millions d'euros.

D'autre part, le litige évoqué en 2008 et relatif à deux assignations de la société JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bricorama est toujours en cours. Ces litiges sont sans impact significatif sur les comptes présentés, étant précisé que la société doit engager des frais au titre de ces procédures.

Au Benelux, l'activité en 2009 a évolué de manière différente selon les pays. Alors que les Pays-Bas ont été sensiblement impactés par la crise économique à périmètre comparable, la Belgique a maintenu son chiffre d'affaires à un niveau proche de celui de l'année précédente. Néanmoins, en raison de la grande flexibilité de la masse salariale aux Pays-Bas, il a été possible de maintenir le niveau de rentabilité de ce pays à des valeurs proches de 2008.

D'autre part, l'exercice a été marqué au Benelux par le rachat d'une société exploitant un magasin à Best aux Pays-Bas en janvier et par la création, en Belgique, d'un nouveau magasin à Nimy-Maisière.

L'activité en Espagne, très impactée par la crise économique, s'est caractérisée par l'ouverture de 3 nouveaux magasins et par la stabilisation du volume d'affaires à surface comparable à partir du 4ème trimestre 2009.

La filiale Eoliennes de Trémeheuc, au cours d'une année 2009 peu venteuse a produit 20 522 556 KWh ce qui représente un chiffre d'affaires de 1 735 milliers d'euros.

Enfin, la filiale Bricorama Asia Ltd a vu, conformément au plan de marche du groupe, son activité se développer très significativement en 2009.

8.2. Evénements postérieurs à la clôture

Plusieurs rachats ont marqué le début de l'exercice 2010 :

- 3 magasins aux Pays-Bas, à Middelharnis, Venlo et Apeldoorn ;
- 1 magasin en Belgique, à Eeklo, en avril ;
- 2 magasins en France, à Châtelleraut et Jardres.

8.3. Perspectives

En France, l'évolution de l'activité du groupe devrait être principalement induite par la croissance interne. Néanmoins, au gré des opportunités, le groupe se réserve la possibilité, comme en 2009, de procéder à quelques rachats d'indépendants.

Les autres objectifs principaux, en France, sont :

- la finalisation du déploiement SAP prévue début 2010 dans les magasins en propres et la mise en œuvre progressive de cet outil auprès des franchisés ;
- l'amélioration de la gestion des stocks par la mise en place d'un système de commandes automatiques permettant à la fois de minimiser les ruptures en magasins, et d'améliorer la qualité du stock ;
- la gestion optimisée du parc de magasins par transferts, remodelings ou éventuellement fermetures pour améliorer la rentabilité.

Au Benelux, le groupe a procédé aux Pays-Bas à la reprise de 3 magasins à Middelharnis, Venlo et Apeldoorn et en avril, en Belgique, un magasin à Eeklo.

Parallèlement, comme tous les ans, un programme de remodelings sur quelques magasins sera réalisé.

En Espagne, l'exercice 2010 devrait être un exercice de consolidation de l'enseigne dans un marché qui se stabilise.

9 – Activité en matière de recherche et développement

Le groupe Bricorama, compte tenu de son activité de distributeur de produits de bricolage, ne réalise habituellement pas de dépenses en matière de recherche et développement. Toutefois, au cours de l'exercice 2009, des investissements permettant d'améliorer la productivité dans les magasins ont été engagés, comme indiqué dans le rapport du président.

10 – Participation hors périmètre de consolidation

Il n'existe qu'une seule société dans laquelle le groupe possède une participation et qui ne rentre pas dans le périmètre de consolidation :

Nom	Pays d'immatriculation	Niveau de participation	Société concernée
Thiers Expansion SCI	France	0,02 %	Bricorama SA

La société Immobilière Bricallerie est désormais consolidée depuis cet exercice.

PARTIE B - COMPTES CONSOLIDÉS

1 - Etat de situation financière consolidé au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/08	31/12/09
Immobilisations incorporelles	10	3 354,1	3 760,1
Ecart d'acquisition	10	148 957,8	156 043,9
Immobilisations corporelles	11	82 684,7	82 495,5
Titres mis en équivalence		462,6	413,7
Autres actifs financiers		8 073,0	8 739,6
Impôts différés	20	5 300,1	6 387,6
Autres actifs long terme		743,1	725,8
Total actifs non courants		249 575,4	258 566,3
Stocks et en-cours	14	201 974,6	204 013,4
Clients et autres débiteurs	13	11 470,7	14 713,6
Créances d'impôt	13	3 941,5	588,3
Autres actifs courants	13	28 107,9	27 859,5
Valeurs mobilières de placement et autres placements	15	11 736,4	7 258,1
Disponibilités	15	40 234,2	49 008,0
Total actifs courants		297 465,5	303 441,0
Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à être cédés		0,0	15 622,0
Total Actif		547 040,9	577 629,3
Passif	Notes	31/12/08	31/12/09
Capital		28 276,6	28 276,6
Primes liées au capital		13 394,1	13 394,1
Actions propres		0,0	0,0
Autres réserves		-770,0	-2 333,6
Résultats accumulés		201 501,2	218 509,5
Total capitaux propres, part du groupe	4	242 401,9	257 846,6
Intérêts minoritaires		71,8	109,5
Total capitaux propres		242 473,8	257 956,1
Emprunts et dettes financières	18	79 900,2	53 234,1
Engagements envers le personnel	23	3 729,2	3 636,5
Autres provisions	23	2 091,6	2 486,2
Impôts différés	20	1 281,4	333,8
Autres passifs long terme		335,1	138,9
Total passifs non courants		87 337,5	59 829,5
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	18	79 471,5	120 285,7
Provisions (part à moins d'un an)		5,1	15,1
Fournisseurs et autres créditeurs	17	102 049,0	88 446,2
Dettes d'impôt		234,2	595,9
Autres passifs courants	17	35 469,8	34 659,3
Total passifs courants		217 229,7	244 002,2
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		0,0	15 841,6
Total Passif		547 040,9	577 629,3

2 - Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/08	31/12/09
Chiffre d'affaires		658 719,1	675 735,0
Autres produits de l'activité		4 266,2	5 093,5
Achats consommés	3	-402 619,7	-410 978,5
Charges externes		-100 872,8	-102 152,8
Charges de personnel		-110 594,6	-112 209,5
Impôts et taxes		-9 625,4	-10 722,9
Dotations aux amortissements		-13 052,2	-15 549,0
Dotations aux provisions		-2 080,3	-2 779,7
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		5 204,1	6 879,2
Résultat opérationnel courant		29 344,5	33 315,2
Résultat sur cession de participations consolidées		-4,4	-20,5
Autres produits et charges opérationnels	4	7 012,0	-1 594,0
Résultat opérationnel		36 352,0	31 700,7
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		246,4	172,4
Coût de l'endettement financier brut	6	-5 258,8	-5 010,2
Coût de l'endettement financier net	6	-5 012,4	-4 837,8
Autres produits et charges financiers	5	-162,1	16,0
Résultat avant impôts		31 177,4	26 878,9
Impôt sur les bénéfices	7	-11 212,4	-5 717,7
Quote-part de résultat des mises en équivalence		39,9	-49,0
Résultat net		20 004,9	21 112,3
Dont intérêts minoritaires		45,4	63,7
Résultat net, part du groupe		19 959,5	21 048,6

3 - Autres éléments du résultat global (retraitements des éléments passés en capitaux propres) (en milliers d'euros)

Ce nouvel état est présenté en suivant les dispositions de la norme IAS1 révisée qui impose désormais de présenter dans un tableau séparé les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres et nommés « Autres éléments du résultat global ».

	31/12/08	31/12/09
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	20 004,9	21 112,3
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente		
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	- 1 995,1	- 1 562,2
Différences de conversion	10,0	- 1,0
Autres		
Autres éléments du résultat global (passés en capitaux propres et nets d'impôts)	- 1 985,1	- 1 563,2
Résultat global consolidé (1)	18 019,8	19 549,1
Dont résultat global part des minoritaires	40,9	59,0
Dont résultat global part du groupe	17 978,9	19 490,1
Résultat global par action (euros)	3,19	3,46
Résultat global dilué par action (euros)	3,12	3,39

(1) Le total requis par IAS 1 révisée : « Résultat global consolidé » regroupe les charges et produits comptabilisés directement en résultat de la période et ceux comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôt.

4 – Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital et réserves	Résultats accumulés	Total capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2008						
Incidence des changements de méthode comptable						
Situation ajustée au 1er janvier 2008	28 265	14 514	185 262	228 041	18	228 059
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers						
Ecart de conversion		10		10	5	15
Résultat de la période			19 960	19 960	45	20 005
Total des pertes et profits de la période		10	19 960	19 970	50	20 020
Dividendes versés			- 3 891	- 3 891	0	- 3 891
Augmentation de capital	12	95		107		107
Mouvements sur actions propres						
Composante fonds propres des émissions obligataires						
Paiement en actions						
Couvertures taux IAS 39		- 1 995		- 1 995		- 1 995
Stock option IFRS 2			174	174		174
Autres variations			- 4	- 4	4	0
Situation au 31 décembre 2008	28 277	12 624	201 501	242 402	72	242 474
Au 1er janvier 2009	28 277	12 624	201 501	242 402	72	242 474
Incidence des corrections d'erreurs			- 201	- 201		- 201
Situation ajustée au 1er janvier 2009	28 277	12 624	201 300	242 201	72	242 273
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers						
Ecart de conversion		- 1		- 1	- 5	- 6
Résultat de la période			21 048	21 048	64	21 112
Total des pertes et profits de la période		- 1	21 048	21 047	59	21 106
Dividendes versés			- 3 893	- 3 893	- 21	- 3 914
Augmentation de capital						
Mouvements sur actions propres						
Composante fonds propres des émissions obligataires						
Paiement en actions						
Couvertures taux IAS 39		- 1 562		- 1 562		- 1 562
Stock option IFRS 2						
Autres variations			53	53		53
Situation au 31 décembre 2009	28 277	11 061	218 508	257 846	110	257 956

5 – Tableau consolidé des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	31/12/08	31/12/09
Résultat net total consolidé	20 005	21 112
Ajustements :		
Elimination du résultat des mises en équivalence	- 40	49
Elimination des amortissements et provisions	10 972	15 886
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	- 7 014	554
Elimination des produits de dividendes	-91	
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	174	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	24 006	37 601
Elimination de la charge (produit) d'impôt	11 212	5 718
Elimination du coût de l'endettement financier net	5 012	4 838
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40 231	48 156
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	- 18 389	- 15 544
Impôts payés	- 15 342	- 3 942
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6 500	28 670
Incidence des variations de périmètre	- 4 991	- 10 824
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 37 449	- 27 437
Acquisition d'actifs financiers		- 5
Variation des prêts et avances consentis	- 792	- 591
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	11 741	465
Cession d'actifs financiers	13	
Dividendes reçus	91	
Autres flux liés aux opérations d'investissement		54
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 31 386	- 38 338
Augmentation de capital	107	
Cession (acquisition) nette d'actions propres	5	
Emission d'emprunts	55 321	33 158
Remboursement d'emprunts	- 33 353	- 22 140
Intérêts financiers nets versés	- 5 012	- 4 846
Incidence variation de taux de change	0	-7
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	- 3 891	- 3 893
Dividendes payés aux minoritaires		- 21
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	13 178	2 251
Incidence des changements de principes comptables		- 75
Variation de la trésorerie	-11 667	- 7 492
Trésorerie d'ouverture	35 967	24 300
Trésorerie de clôture	24 300	16 809

La variation du BFR résulte essentiellement de l'entrée en vigueur de la loi dite LME.

Les acquisitions d'immobilisations intègrent à hauteur de 4,0 millions d'euros des achats d'immeubles ou de terrains en France et aux Pays-Bas.

6 - Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1. – Informations générales

Bricorama SA et ses filiales exploitent en France, au Benelux et en Espagne un réseau de magasins de grandes surfaces de bricolage sous les enseignes Bricorama et Batkor en France et en Espagne, Gamma et Karwei au Benelux.

Bricorama SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé ZAC des Boutareines – 94 350 Villiers-sur-Marne. Son siège administratif se trouve 10, allée Bienvenue – Immeuble Horizon – 93 160 Noisy-le-Grand.

La société est cotée sur le marché Euronext Paris compartiment B sous le numéro FR 00000054421. Il est envisagé de transférer la société de la cote Euronext à Alternext.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 7 avril 2010 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Note 2. – Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Note 2.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe Bricorama ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention des coûts historiques et d'une comptabilité d'engagements à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'éléments d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans les annexes, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Les montants effectifs révélés ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les filiales du groupe appartenant essentiellement à la zone euro, il n'y a pas lieu d'effectuer de calcul de conversion. De plus, Bricorama Asia Ltd a été intégrée en euros.

Note 2.2 : Périmètre et méthodes de consolidation

2.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés du groupe Bricorama comprennent les comptes de Bricorama SA et de toutes les filiales dans lesquelles Bricorama SA exerce directement ou indirectement un contrôle.

La liste des sociétés du périmètre figure en note 31. Les variations de périmètre sont données en note 10 et 32. Les comptes de toutes les filiales sont arrêtés à la date du 31 décembre 2009.

2.2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrées globalement. Seule la société Bricoried, qui exploite depuis début 2010 un magasin franchisé Bricorama, est consolidée par mise en équivalence.

2.2.3. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère. La norme IFRS 8 qui remplace la norme IAS 14, conduit à présenter une information sectorielle fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. En application de cette nouvelle norme, le groupe a retenu 6 secteurs à présenter et donne pour chacun d'eux les principaux agrégats financiers utilisés par la Direction pour piloter le groupe (cf. note 9). L'application de cette norme n'a pas d'effet sur le résultat ni sur la situation financière du groupe.

Les 6 secteurs retenus par le groupe sont les suivants :

- activité en France pour l'exploitation des magasins en France, y compris l'activité franchise ;
- activité en Belgique pour l'exploitation des magasins en Belgique ;
- activité aux Pays-Bas pour l'exploitation des magasins aux Pays-Bas ;
- activité en Espagne pour l'exploitation des magasins en Espagne ;
- activité Eoliennes pour l'exploitation du parc éolien de Trémeheuc ;
- activité Asie relative aux opérations de sourcing.

2.2.4. Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.2.5. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée, le cas échéant. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion sont comptabilisés en résultat.

Note 2.3 : Postes du bilan

2.3.1. Immobilisations incorporelles

- Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition tiennent également compte des fonds de commerce acquis lors des rachats directs de magasins.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Selon la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le groupe aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées en note 2.3.6. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en marge opérationnelle.

- Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

2.3.2. Immobilisations corporelles

- Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou pour leur valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passif financier. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

- Amortissement

Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, la plupart des actifs étant destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leurs composants et de leur durée d'utilité effective.

Composants constructions	20 ans
Composants toitures	10 ans
Agencements et aménagements	entre 10 et 15 ans
Installations techniques	entre 7 et 10 ans
Matériels et outillages	entre 5 et 7 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	entre 3 et 5 ans

2.3.3. Contrats de location-financement

Tous les contrats de crédit-bail immobilier, de crédit-bail mobilier significatifs, de baux commerciaux et de location et de sous-location sont testés pour être qualifiés en contrat de location-financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée, déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les immobilisations corporelles déterminées en vertu de location financière sont enregistrées au bilan à la juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Un état des engagements par maturité est présenté en note 20.

2.3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix de revient. Une provision pour dépréciation des titres non consolidés est constituée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue éventuellement corrigée et des perspectives de rentabilité résultant d'un budget prévisionnel à 5 ans.

Les actifs financiers comprennent essentiellement des dépôts de garantie versés dans le cadre de baux commerciaux. En cas de risque de non recouvrabilité, l'éventuelle perte de valeur fait l'objet d'une provision.

2.3.5. Actifs destinés à être cédés

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés.

Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les éventuels actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leur valeur fiscale.

Ils sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

2.3.6. Dépréciation des actifs

Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison de circonstances ou d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

Les tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué chaque année selon les modalités suivantes :

Les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie du groupe correspondant aux zones géographiques dans lesquelles les activités sont exercées.

La valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie est déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection des free cash flows basée d'une part sur les résultats réalisés de l'exercice n-1 et d'autre part sur ceux de l'exercice sous revue. Les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Le taux de croissance retenu ne saurait dépasser le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité de l'Unité Génératrice de Trésorerie.

La valeur ainsi obtenue ne peut être inférieure à la valeur vénale définie comme étant égale à un pourcentage de 40 % à 70 % du chiffre d'affaires selon les UGT, ces taux correspondant aux niveaux minimaux de transactions réalisées ces dernières années. Les valeurs vénales déterminées sur la base de ces ratios intègrent exclusivement les valeurs des actifs immobilisés rattachés à l'exploitation des fonds (matériels industriels, mobiliers, bureaux...).

Principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité :

- Taux de croissance 1,5 %
- Taux d'actualisation 10 %

Le taux d'actualisation moyen de 10 % a été déterminé à partir du taux d'un placement sans risque (proche de 4 %) et d'une prime de risque. Dans la mesure où le taux ainsi déterminé est voisin de 9 %, la société a retenu, par soucis de prudence, un taux de 10 %.

La direction a budgété les résultats des Unités Génératrices de Trésorerie en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe. Les taux de croissance moyens pondérés utilisés sont cohérents avec les prévisions figurant dans les rapports sur le secteur d'activité. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques inhérents au secteur concerné.

Le principal indice de perte de valeur retenu et considéré comme pertinent dans la distribution d'articles de bricolage correspond au taux de baisse du chiffre d'affaires d'un fonds de commerce par rapport à l'année précédente. Le principal événement défavorable pouvant impacter le chiffre d'affaires est l'évolution de la concurrence.

2.3.7. Stocks

Les stocks ne correspondent qu'à des valeurs de marchandises. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût d'achat en tenant compte de l'incidence des ristournes, de l'escompte et des participations publicitaires à l'exception de celles facturées à l'occasion de l'ouverture de magasins ainsi que des coûts accessoires d'achats. Lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût d'achat, une provision pour décote est constituée à hauteur de la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation. Les décotes sur stocks sont calculées sur la base d'un inventaire en magasins des produits pour lesquels une remise est nécessaire.

2.3.8. Actifs et passifs financiers

2.3.8.1. Actifs financiers

En application de la norme IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des cinq catégories suivantes :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- Les dérivés ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

a. les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts d'OPCVM de trésorerie.

b. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

c. Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers.

d. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. Les dépréciations constatées sur les titres à revenus variables ne peuvent pas être reprises lors d'un arrêté ultérieur.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers.

2.3.8.2. Dettes financières et intérêts financiers

Les passifs financiers sont essentiellement constitués des emprunts bancaires, des découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond au montant des fonds reçus net des coûts de transaction afférents.

Les charges financières sur dettes financières sont comptabilisées en charge en fonction de la durée de l'engagement sur la base du taux d'intérêt effectif. La prise en compte de ce taux d'intérêts effectif n'est appliquée qu'après réalisation de tests sur tous les nouveaux contrats d'emprunts et uniquement si les impacts sur les comptes consolidés sont significatifs.

Les dettes financières sont classées en éléments courants si elles sont exigibles ou renouvelables dans le délai d'un an au maximum.

2.3.8.3. Instruments dérivés

Selon les règles du groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière. Par conséquent, tous les instruments dérivés conclus par les sociétés du groupe ne le sont qu'à des fins de couverture et suivent ainsi le principe de la comptabilité de couverture.

En matière de risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des swaps de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à la juste valeur de marché. Les swaps ou caps qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de leur valeur sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne « couverture des taux IAS 39 » sur le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché communiquée par les banques et par une société financière spécialisée est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture. La société retient la valeur la moins favorable par prudence.

Des tests d'efficacité sont d'autre part réalisés sur certains dérivés.

2.3.9. Comptes de régularisation d'actifs

Les comptes de régularisation d'actifs comprennent les charges payées d'avance imputables à la période suivante.

2.3.10. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel constituant un engagement du groupe sauf dans le cadre des acquisitions dont les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions significatives pour autres passifs dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

2.3.11. Avantages du personnel

Le groupe comptabilise en provisions les avantages du personnel résultant des contrats à prestations définies. Ils concernent les engagements de retraite en France et les couvertures d'assurance retraite en Belgique. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés en France sont évalués en interne. La méthode d'actualisation retenue, identique pour tout le groupe, s'appuie cependant sur des hypothèses propres à chaque pays (taux de cotisation, turnover, progression salariale).

Les modalités de calculs des engagements de retraite sont exposées en note 21.

2.3.12. Capital

- Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux cadres dirigeants et à certains salariés du groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi. Le groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le groupe estime correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

- Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.3.13. Impôts différés

Le groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrées au bilan consolidé à l'exception :

- des écarts d'acquisition ;
- des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels non amortis ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts non récupérables relatifs aux propositions de distribution de dividendes des entités consolidées sont provisionnés. Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle de réserves.

Les impôts latents sur les éléments d'actifs incorporels réévalués dans les comptes individuels ne sont pas provisionnés tant que la cession des biens concernés n'est pas envisagée.

Les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits fiscaux reportables ne sont pris en compte qu'en cas de probabilité de récupération calculée sur la base de comptes prévisionnels de résultat opérationnel courant à 5 ans démontrant l'existence probable de bénéfices imposables attendus à moyen terme. Conformément à la norme IFRS 3, ces actifs d'impôts différés peuvent donner lieu à une diminution de la valeur de l'écart d'acquisition constaté au moment de l'acquisition de l'entité concernée.

Note 2.4 : Postes du compte de résultat

2.4.1. Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers. Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

2.4.2. Autres produits et charges opérationnels

Ce poste recouvre d'une part les produits et charges non récurrents liés à l'activité (résultat de cessions d'actifs, indemnités diverses) et d'autre part les éléments, d'un montant anormal, qui ne correspondent pas à l'activité courante.

2.4.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier et l'impôt sur les sociétés.

2.4.4. Charges financières nettes

Ce poste inclut les charges d'intérêts sur les fonds empruntés à l'extérieur, y compris les obligations remboursables en actions.

Il comprend également :

- les différences de change sur les actifs et passifs financiers ;
- les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de change affectant le compte de résultat ;
- les effets de l'actualisation des actifs et des passifs financiers ;
- les variations de la valeur recouvrable des titres de participations non consolidés ;
- les écarts de conversions ;
- les dividendes ;
- les produits d'intérêts.

Les dividendes sont enregistrés en résultat lorsqu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale de la société qui les distribue. Les produits d'intérêts sont inscrits en « prorata temporis » en tenant compte du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel ils se rattachent.

2.4.5. Détermination du résultat net par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre d'actions composant le capital au 31 décembre, y compris les actions détenues en propre.

Le résultat net consolidé part du groupe dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante. Ce calcul repose sur l'hypothèse que toutes les options seront souscrites par voie d'augmentation de capital.

2.4.6. Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

Il n'existe pas d'autres événements modifiant l'état des actifs et des passifs à la date de clôture.

Note 3. – Marge commerciale et coût des marchandises vendues

	31/12/08	31/12/09
Stock initial de marchandises - brut	180 820,0	204 064,0
Stock de marchandises - variation de périmètre	2 295,0	2 714,1
Achats de marchandises	-424 237,6	-411 645,9
Reprise/provision stock marchandises	668,9	175,6
Total achats marchandises	-423 568,8	-411 470,3
Stock final de marchandises	204 064,0	207 269,9
Coût des marchandises vendues	-402 619,7	-410 978,5
Ventes de marchandises	657 682,3	674 000,5
Production vendue de biens	1 036,8	1 734,5
Marge	256 099,4	264 756,5
Taux de marge brute	38,88 %	39,18 %

Note 4. – Autres produits et charges opérationnels

	31/12/08	31/12/09
PV/MV cession d'actifs non courants	7 106,9	-505,1
Variation nette des provisions risques et charges	-91,3	-1 147,9
Dépréciations d'actifs non courants	-3,6	59,0
Indemnités d'assurances	0,0	0,0
Total autres produits et charges opérationnels	7 012,0	-1 594,0

L'évolution de ce poste par rapport à 2008 résulte principalement des cessions d'actifs réalisées sur l'exercice 2008.

Note 5. – Autres produits et charges financiers

	31/12/08	31/12/09
Dividendes	91,4	0,0
Produits de cession de titres	13,2	20,8
Produits d'intérêts et de cession des autres actifs	1 158,0	1 146,6
Profits sur dérivés de trading	219,4	259,5
Autres produits financiers	271,7	103,2
Total autres produits financiers	1 753,7	1 530,1
Pertes sur dérivés de trading	-65,6	-30,8
Autres charges financières	-1 850,3	-1 483,3
Total autres charges financières	-1 915,9	-1 514,1
Variation nette des provisions financières	0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	-162,1	16,0

Note 6. – Résultat financier

	31/12/08	31/12/09
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	246,4	172,4
Coût de l'endettement financier brut	-5 258,8	-5 010,2
Coût de l'endettement financier net	-5 012,4	-4 837,8
Résultat net de change	153,9	228,6
Résultat de cession	13,2	20,8
Dividendes reçus	91,4	0,0
Autres éléments financiers	-420,6	-233,5
Autres produits et charges financiers	-162,1	16,0

Note 7. – Charge d'impôt sur les sociétés

	31/12/08	31/12/09
Total impôts courants	- 6 889,0	- 7 622,9
Impôts différés	- 4 323,3	1 905,3
Total de l'impôt sur les sociétés	- 11 212,4	- 5 717,7

Le montant de l'impôt sur les sociétés du groupe est différent du montant théorique qui ressortirait de l'application du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

	31/12/2009
Résultat avant impôt	26 829,9
Impôt au taux normal France	- 8 942,4
Impôt réel	- 5 717,7
Ecart d'impôt	- 3 224,7
Effet des variations de taux d'imposition	- 61,5
Effet des différences permanentes	- 3 300,4
Déficits reportables	215,5
Redressements fiscaux et autres différences	- 78,3
Total	- 3 224,7

Les montants des pertes fiscales non utilisées sont de :

- en Espagne : 6 634,1
- en Belgique : 1 415,3
- aux Pays-Bas : 70,1
- en France : néant

Nature de l'impôt différé	2008		2009	
	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts positifs	Impacts négatifs
Ajustement de crédit-bail IAS 17		1 239,5		1 320,4
Cessions titres				
Engagements retraites	1 282,1		1 246,5	
Retraitements stocks IFRS	2 587,7		1 592,1	
Retraitements amortissements dérogatoires*		4 781,8		954,9
Participation salariés	870,9		536,1	
Organic	751,3		808,2	
Neutralisation cessions fonds de commerce	4 844,1		4 706,9	
Activation reports déficitaires	1 274,5		555,3	
Divers : retraitements durées amortissements IFRS		1 570,6		1 115,8
Total	11 610,6	7 591,9	9 445,1	3 391,1

* Dont 3 709 milliers d'euros imputables en 2008 à l'annulation des amortissements fiscaux de l'activité éolienne (filiale Eoliennes de Trémeheuc) qui n'y figure plus en 2009, suite au classement en « actifs destinés à la vente » de cette société.

Il n'existe pas d'éléments latents sur les activités abandonnées.

Note 8. – Résultats par action

Résultat net non dilué - Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le bénéfice net consolidé revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre de l'exercice.

	31/12/08	31/12/09
Nombre d'action ordinaires (unités)	5 655 312	5 655 312
Résultat net, part du groupe	19 960	21 049
Intérêts minoritaires	45	64
Résultat net	20 005	21 112
Résultat par action (euros)	3,53	3,72

Résultat net dilué - Le résultat net dilué par action est calculé en augmentant le nombre d'actions en circulation au 31 décembre du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des options de souscription d'actions ayant un effet potentiellement dilutif. Un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier annuel moyen de l'action de la société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

	31/12/08	31/12/09
Résultat net revenant aux actionnaires de la société	19 960	21 049
Nombre d'actions ordinaires en circulation (unités)	5 655 312	5 655 312
Ajustement sur options de souscription d'actions (unités)	119 000	112 000
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (unités)	5 774 312	5 767 312
Résultat net dilué par action (en euros)	3,46	3,65

Note 9. – Information sectorielle

Bilan consolidé par activité

	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Eoliennes	Asie	Elim. Inter secteurs	Total
Immobilisations incorporelles	3 686,4	43,5	0,4	29,8	0,0	0,0	0,0	3 760,1
Ecarts d'acquisition	85 250,6	22 226,0	45 988,4	2 578,9	0,0	0,0	0,0	156 043,9
Immobilisations corporelles	40 571,1	18 722,4	15 663,8	7 533,0	0,0	5,3	0,0	82 495,5
Titres mis en équivalence	413,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	413,7
Autres actifs financiers	68 610,1	-15 368,2	-686,1	-2 913,5	-38,1	0,6	-40 865	8 739,6
Impôts différés	1 690,4	3 003,7	1 546,0	147,5	0,0	0,0	0,0	6 387,6
Autres actifs long terme	725,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	725,8
Total actifs non courants	200 948,2	28 627,3	62 512,4	7 375,7	-38,1	5,9	-40 865	258 566,3
Stocks et en-cours	141 153,3	29 237,1	23 678,5	9 944,6	0,0	0,0	0,0	204 013,4
Clients et autres débiteurs	15 134,4	897,3	466,2	350,1	0,0	2	-2 136,5	14 713,6
Créances d'impôt	114,4	443,1	4,0	26,9	0,0	0,0	0,0	588,3
Autres actifs courants	82 985,0	13 624,2	5 093,9	2 086,9	3	0,0	-75 933,2	27 859,5
VMP et autres placements	7 258,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7 258,1
Disponibilités	32 224,9	2 532,7	13 228,5	783,3	0,0	239	0,0	49 008,0
Total actifs courants	278 869,9	46 734,3	42 471,2	13 191,8	2,9	240,7	-78 059,7	303 441,0
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0	0,0	15 622,0	0,0	0,0	15 622,0
Total actif	479 818,0	75 361,6	104 983,6	20 567,5	15 586,8	246,5	-118 934,8	577 629,3
Capital	28 276,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28 276,6
Primes liées au capital	13 394,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13 394,1
Actions propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres réserves	-2 333,4	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	-2 333,6
Résultats accumulés	190 245,3	19 423,4	17 175,9	-7 468,5	-1 405,8	158,3	380,9	218 509,5
Total capitaux propres, part du groupe	229 582,5	19 423,4	17 175,9	-7 468,5	-1 405,8	158,2	380,9	257 846,6
Intérêts minoritaires	2,8	28,8	0,00	0,0	0,0	78,2	0,0	109,5
Total capitaux propres	229 585,4	19 451,8	17 175,9	-7 468,5	-1 405,8	236,4	380,9	257 956,1
Emprunts et dettes financières	38 173,5	30 703,9	19 934,5	5 668,2	0,0	0,0	-41 246,0	53 234,1
Engagements envers le personnel	3 163,3	473,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 636,5
Autres provisions	1 822,4	416,3	100,0	147,5	0,0	0,0	0,0	2 486,2
Impôts différés	0,0	308,0	18,1	7,6	0,0	0,0	0,0	333,8
Autres passifs long terme	138,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	138,9
Total passifs non courants	43 298,1	31 901,4	20 052,7	5 823,3	0,0	0,0	-41 246,0	59 829,5
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	93 883,7	11 574,2	11 453,8	3 373,5	0,0	0,0	0,0	120 285,7
Provisions (part à moins d'un an)	15,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1
Fournisseurs et autres créditeurs	73 331,3	6 278,0	6 370,7	7 096,7	-2 503,5	9,5	-2 136,5	88 446,2
Dettes d'impôt	320,8	13,7	245,5	15,9	0,0	0,0	0,0	595,9
Autres passifs courants	39 383,7	6 142,6	49 685,0	11 726,6	3 654,0	0,6	-75 933,2	34 659,3
Total passifs courants	206 934,6	24 008,4	67 755,0	22 212,7	1 151,0	10,1	-78 069,7	244 002,2
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0	0,0	15 841,6	0,0	0,0	15 841,6
Total passif	479 818,0	75 361,6	104 983,6	20 567,5	15 586,8	246,5	-118 934,8	577 629,3

Compte de résultat consolidé par activité

	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Eoliennes	Asie	Elim. Inter secteurs	Total
Chiffre d'affaires	442 101,3	113 997,4	98 777,1	19 587,1	1 734,5	0,0	-462,2	675 735,0
Autres produits de l'activité	3 779,1	880,2	298,6	913,7	0,0	290,2	-1 068,4	5 093,5
Achats consommés	-267 213,7	-71 193,3	-60 945,8	-12 378,2	0,0	0,0	752,5	-410 978,5
Charges externes	-64 976,8	-16 162,2	-16 850,5	-4 578,1	-339,8	-23,7	778,1	-102 152,8
Charges de personnel	-79 114,4	-16 939,5	-12 533,4	-3 541,7	0,0	-80,5	0,0	-112 209,5
Impôts et taxes	-8 893,1	-1 563,4	-162,3	-21,7	-82,4	0,0	0,0	-10 722,9
Dotation aux amortissements	-8 524,0	-3 118,9	-2 327,4	-656,2	-920,4	-2,2	0,0	-15 549,0
Dotation aux provisions	-2 679,0	-75,7	-18,0	-7,0	0,0	0,0	0,0	-2 779,7
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation	6 482,7	-11,2	324,2	83,9	0,0	-0,5	0,0	6 879,2
Résultat opérationnel courant	20 962,1	5 813,4	6 562,6	-598,2	391,9	183,4	0,0	33 315,2
Résultat sur cession de participations consolidées	-20,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-20,5
Autres produits et charges opérationnels	-1 020,9	-333,0	-87,3	-152,7	0,0	0,0	0,0	-1 594,0
Résultat opérationnel	19 920,7	5 480,4	6 475,3	-750,9	391,9	183,3	0,0	31 700,7
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	78,8	6,6	87,0	0,0	0,0	0,0	0,0	172,4
Coût de l'endettement financier brut	-3 525,7	-408,8	-225,4	-220,2	-630,0	-0,2	0,0	-5 010,2
Coût de l'endettement financier net	-3 446,9	-402,1	-138,4	-220,2	-630,0	-0,2	0,0	-4 837,8
Autres produits et charges financiers	1 850,2	-300,7	-1 086,7	-291,9	-75,9	2,5	-81,6	16,0
Résultat avant impôt	18 324,0	4 777,5	5 250,2	-1 262,9	-314,0	185,6	-81,6	26 878,9
Impôt sur les bénéfices	-6 765,6	-1 465,8	-1 215,4	20,1	3 709,0	0,0	0,0	-5 717,7
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-49,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-49,0
Résultat net	11 509,5	3 311,7	4 034,8	-1 242,8	3 395,1	185,6	-81,6	21 112,3
Intérêts minoritaires	-0,5	-2,0	0,0	0,0	0,0	-61,3	0,0	-63,7
Résultat net, part du groupe	11 509,0	3 309,7	4 034,8	-1 242,8	3 395,1	124,4	-81,6	21 048,6

L'économie d'impôt sur l'activité Eoliennes, résulte du classement de celle-ci en « actifs destinés à la vente ».

De part son activité, la société n'a pas d'information sectorielle secondaire. La société exerce un seul métier qui est la vente d'articles de bricolage. Conformément à l'analyse faite en interne au moyen d'états de gestion analysant l'activité du groupe par pays, l'information sectorielle se limite à l'information sectorielle primaire géographique.

Note 10. – Immobilisations incorporelles

	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier	149 988,9	8 126,8	158 115,7
Acquisitions	8 309,3	1 514,8	9 824,1
Cessions	-297,6	-127,1	-424,7
Reclassements	-904,7	5,2	-899,5
Variations de périmètre	-20,8	3,8	-17,1
Autres	0,0	0,0	0,0
Valeur brute au 31 décembre	157 075,0	9 523,4	166 598,4
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1 031,1	-4 772,7	-5 803,8
Amortissements	0,0	-1 107,9	-1 107,9
Reclassements	0,0	-35,6	-35,6
Variations périmètre	0,0	123,2	123,2
Autres	0,0	29,7	29,7
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1 031,1	-5 763,3	-6 794,4
Valeur nette comptable au 1er janvier	148 957,8	3 354,1	152 311,9
Valeur nette comptable au 31 décembre	156 043,9	3 760,1	159 804,0

L'évolution du poste immobilisations incorporelles provient essentiellement des rachats de magasins au Benelux, en France et en Espagne et de la fermeture d'un magasin en France.

Les nombreux développements informatiques en France, avec le déploiement de SAP en magasins expliquent également cette évolution.

Les différents mouvements qui justifient l'augmentation du goodwill au cours de la période sont :

- en France la reprise des sociétés Brian SAS pour 1,01 million d'euros ; Galeries Lindoises SAS pour 0,88 million d'euros ; Brico Gourdan SAS pour 0,47 million d'euros ; Solobri SAS et SCI Tamme pour 0,96 million d'euros ;
- aux Pays-Bas la reprise de la société Bouwmarkt Best BV pour 4,99 millions d'euros.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition - Les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie du groupe qui correspondent aux 4 pays dans lesquels les activités sont exercées.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie :

	France	Benelux	Espagne	Total
Valeur brute au 1er janvier 2009	83 152,8	64 257,2	2 578,9	149 988,9
Acquisitions	3 321,0	4 988,3	0	8 309,3
Autres	- 1 223,2			- 1 223,2
Valeur brute au 31 décembre 2009	85 250,6	69 245,5	2 578,9	157 075,0
Dépréciations cumulées au 1er janvier 2009	0	-1 031,1	0	- 1 031,1
Ajustements liés aux actifs d'impôts différés				
Autres				
Dépréciations cumulées au 31 décembre 2009	0	- 1 031,1	0	- 1 031,1
Valeur nette comptable au 1er janvier 2009	83 152,8	63 226,1	2 578,9	148 957,8
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	85 250,6	68 214,4	2 578,9	156 043,9

Note 11. – Immobilisations corporelles

	31/12/08	Acquisitions	Cessions	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/09
Terrains	8 112,5	3 022,8	-43,7	0,0	188,9	0,0	11 280,5
Constructions	72 429,5	11 798,8	-2 471,9	0,0	729,1	-1 284,6	81 200,8
Installations techniques, matériels et outillages	32 823,2	1 627,0	-538,6	0,0	530,0	-13 890,8	20 550,9
Autres immobilisations corporelles	53 733,4	12 267,3	-3 016,5	0,0	602,9	-882,4	62 704,6
Total immobilisations corporelles	167 098,6	28 715,9	-6 070,7	0,0	2 051,0	-16 057,8	175 736,9
Amortissement/provision constructions	-37 881,4	0,0	2 308,0	-4 654,0	-574,8	-61,5	-40 863,6
Amortissement/provision installations techniques, matériels et outil.	-14 512,8	0,0	516,7	-2 750,7	-459,7	2 566,0	-14 640,5
Amortissement/provision autres immobilisations corporelles	-31 593,4	0,0	2 930,9	-6 970,4	-471,6	-1 116,4	-37 221,0
Provisions sur terrains	-426,2	0,0	13,6	-103,7	0,0	0,0	-516,3
Amortissement/provision immobilisations corporelles en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total amortissements - provisions	-84 413,8	0,0	5 769,2	-14 478,9	-1 506,1	1 388,2	-93 241,3
Total valeur nette	82 684,7	28 715,9	-301,4	-14 478,9	544,9	-14 669,7	82 495,5

La variation de périmètre de 2 051 milliers d'euros brut provient principalement des nouveaux magasins en France et aux Pays-Bas.

Note 12. – Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découlent de ses opérations courantes, le groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan.

Conformément aux règles du groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place exclusivement à des fins de couverture.

Bricorama procède à des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs afin de s'assurer de l'efficacité des contrats de couverture. Si la couverture est jugée efficace, c'est-à-dire que la variation de la juste valeur de l'instrument financier rapporté à la variation de la juste valeur du sous-jacent est comprise entre 80 et 125 %, la juste valeur des instruments financiers est comptabilisée par situation nette. Dans le cas contraire, leur juste valeur est inscrite en résultat.

a. Couverture du risque de change

Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir au minimum 80 % du risque de change par des instruments dérivés dès lors que les budgets d'exploitation sont arrêtés dans les filiales du groupe.

L'ensemble des flux futurs en devises du groupe fait l'objet de prévisions détaillées à l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou des ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devises de chaque filiale. La durée de vie de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlements du groupe.

Les sociétés du groupe ayant par ailleurs l'obligation d'emprunter et de placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change ont tous une maturité inférieure à 18 mois à l'origine et se détaillent comme suit :

	Nominal		Valeur de marché	
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009
Change à terme				
Achat d'euros contre devises				
Dont EUR/USD	2 913	0	-52	0
Total change à terme	2 913	0	-52	0
Options de change				
Dont options EUR/USD	678	685	44	19
Total options de change	3 591	685	-8	19

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché. Le groupe n'a pas de position en devises significatives non couvertes au bilan.

b. Couverture du risque de taux d'intérêt

Le groupe se refinance principalement à taux variables et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Afin de supprimer ou limiter les risques d'incohérence entre l'instrument dérivé et le sous-jacent, la politique de l'entreprise en matière d'emprunts est de négocier des échéances trimestrielles (année civile), et de mettre en place des contrats de couvertures aux mêmes dates.

Ces instruments dérivés sont principalement des contrats d'échanges (swaps) et d'options de taux d'intérêt (achats de caps) négociés de gré à gré.

Les valeurs de marché de ces instruments, telles que détaillées, ci-dessous sont à mettre en regard des valeurs de marché des dettes qu'ils couvrent.

Les instruments dérivés de taux sont les suivants :

	Notionnel		Valeur de marché	
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009
Couverture de flux de trésorerie	90 000	205 000	-780	-2 342
Couverture de juste valeur				
Dérivés non qualifiés				
Total options de change	90 000	205 000	-780	-2 342

La juste valeur des instruments dérivés de taux est la valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Les tests de sensibilité sur l'évolution de la valeur de marché des instruments financiers, en fonction d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 50 points de base (bps) donne les résultats suivants :

- + 0,50 points de base (bps) : + 1,365 million d'euros
- - 0,50 points de base (bps) : - 1,214 million d'euros

Cette valeur représente l'impact probable d'une évolution des taux sur les capitaux propres du groupe.

Les échéances des instruments dérivés de taux ventilés par nature de couverture se déclinent comme suit (les contrats dont la durée d'exécution est supérieure à 12 mois sont classés à plus d'1 an) :

	31/12/2008			31/12/2009			Total juste valeur au 31/12/2009
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Couverture de flux de trésorerie							
Swaps de taux emprunteurs taux fixes	0	70 000	0	45 000	120 000	0	-2 345
Caps achats	0	20 000	0	40 000	0	0	+3
Couverture de flux de juste valeur							
Swaps de taux emprunteurs taux variables	0	0	0	0	0	0	
Dérivés non qualifiés							
Swaps de taux variables/variables	0	0	0	0	0	0	
Total	0	90 000	0	85 000	120 000	0	-2 342

Note 13. – Clients et autres actifs courants

	31/12/2008	31/12/2009
Clients et comptes rattachés	13 309,5	16 561,1
Total clients et autres débiteurs	13 309,5	16 561,1
Créances sur personnel et organismes sociaux	1 347,5	1 062,5
Créances fiscales - hors IS	4 573,3	4 069,9
Créances liées à l'intégration fiscale	0,0	0,0
Comptes courants - actif	0,6	106,5
Actionnaires : capital appelé non versé	0,0	0,0
Créances sur cessions d'actifs	1,8	1,1
Autres créances et autres actifs courants	24 313,0	23 851,7
Total autres actifs courants	30 236,3	29 091,7
Provisions clients et comptes rattachés	-1 838,8	-1 847,4
Provisions créances sur cessions immobilières	0,0	0,0
Provisions autres créances et intérêts courus	-2 128,4	-1 232,2
Total des provisions	-3 967,1	-3 079,6
Total clients et autres actifs courants	39 578,7	42 573,2

Note 14. – Stocks

	31/12/2008	31/12/2009
Stock de marchandises	204 064,0	207 269,9
Provisions sur stock de marchandises	-2 089,4	-3 256,5
Stock de marchandises net	201 974,6	204 013,4

Note 15. – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2008	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	11 736,4	7 258,1
Autres placements	0,0	0,0
Total	11 736,4	7 258,1
Disponibilités	39 960,5	49 007,0
Intérêts courus non échus sur disponibilités	273,7	1,0
Total	40 234,2	49 008,0
Total général	51 970,7	56 266,2

Note 16. – Plan d'options de souscription d'actions

	Plan 2004	
Date de l'Assemblée Générale	17/05/2004	
Date du Conseil d'Administration	23/08/2004	
Date limite de souscription	22/08/2011	
Pays ou région	France	Benelux
Actions à souscrire au 1er janvier 2009	76 000	43 000
Prix de souscription (en euros)	43,11	45,38
Actions souscrites en 2009	0	0
Actions restantes à souscrire au 31 décembre 2009	71 000	41 000
Actions devenues caduques en 2009	5 000	2 000

Note 17. – Fournisseurs et autres passifs courants

	31/12/2008	31/12/2009
Dettes fournisseurs	101 813,3	90 721,9
Dettes sur acquisitions d'actifs	233,9	227,8
Interco actifs destinés à la vente	1,8	-2 503,5
Total fournisseurs et autres créditeurs	102 049,0	88 446,2
Dettes sociales	20 396,5	20 152,3
Dettes fiscales	8 189,9	6 092,5
Comptes courants - passif	117,2	73,2
Autres dettes	6 608,2	8 339,9
Produits constatés d'avance	158,1	1,5
Dettes liées à l'intégration fiscale	0,0	0,0
Total autres passifs courants	35 469,8	34 659,3

Note 18. – Emprunts

	31/12/2008	31/12/2009
Dettes envers les établissements de crédit	76 407,7	49 221,3
Dettes sur immobilisations en location-financement	3 325,3	3 800,4
Juste valeur des instruments financiers de couverture de taux d'intérêt		
Emprunts et dettes financières diverses	167,2	212,4
Total des emprunts portant intérêt non courants	79 900,2	53 234,1
Dettes envers les établissements de crédit	49 173,3	77 630,9
Concours bancaires courants	27 488,4	39 107,3
Dettes sur immobilisations en location-financement	2 110,4	3 083,2
Intérêts courus non échus	182,1	350,3
Juste valeur des instruments financiers de couverture de taux d'intérêt		
Dettes financières diverses	517,3	114,0
Total des emprunts portant intérêts courants	79 471,5	120 285,7
Total général	159 371,7	173 519,7

L'augmentation des dettes résulte du financement des acquisitions, des créations de magasins, des développements informatiques et les conséquences sur le BFR de la loi dite LME.

Les dates contractuelles de révision des taux et l'exposition des emprunts du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt se présentent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2009
Moins d'un an (*)	83 918,0	126 131,3
De 1 an à 5 ans	55 772,3	44 274,4
De 5 ans à 10 ans	19 681,4	3 114,1
Total	159 371,7	173 519,7
Dont à taux fixes	0,0	0,0
Dont à taux variables	159 371,7	173 519,7
(*) Dont spots	33 991,5	63 962,2
(*) Dont soldes bancaires créditeurs	27 488,4	39 107,3

Note 19. – Covenants

La plupart des contrats d'emprunt sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative du prêteur, en cas de dépassement de certains ratios financiers. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le groupe serait amené à rembourser par anticipation l'en-cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Les principaux ratios financiers à respecter sont les suivants :

- Dettes financières nettes / Capitaux propres ≤ 1
- Dettes financières nettes / Résultat opérationnel ≤ 5
- Dettes financières nettes / Excédent brut d'exploitation $\leq 3,5$

Au 31 décembre 2009, tous les ratios financiers sont respectés.

Note 20. – Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Au 31 décembre 2009, les impôts différés actifs s'élèvent à 6,39 millions d'euros et concernent le Benelux pour 4,70 millions d'euros et la France pour 1,69 million d'euros.

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant :

Evolution des postes au bilan	01/01/2009	Reclassements et ajustements	Règlement	Charge	31/12/2009
Impôts courants :					
Actif	3 941,5	- 3 353,2			588,3
Passif	234,2	- 3 319,0	3 942,2	7 622,9	595,9
Total	3 707,3	34,2	3 942,2	7 622,9	- 7,6
Impôts différés :					
Actif	5 300,1	- 817,8		1 905,3	6 387,6
Passif	1 281,4	- 947,6			333,8
Total	4 018,7	129,8		1 905,3	6 053,8
Actif consolidé	9 241,6	- 4 171,0		1 905,3	6 975,9
Passif consolidé	1 515,6	- 4 266,6	3 942,2	7 622,9	929,7
Total	7 726,0	95,6	3 942,2	5 717,6	6 046,2

Impôts courants - La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les sociétés dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Impôts différés - La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 7. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû, majorant ainsi le taux légal d'imposition de 1,1 %.

Le taux de base en Belgique est de 33,99 %, aux Pays-Bas de 25,5 % et en Espagne de 30,0 %.

Note 21. – Contrats de location

Note 21.1. Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement souscrits par le groupe ne portent que sur des biens immobiliers.

Les paiements minimaux futurs en milliers d'euros au 31 décembre 2009 sont détaillés ci-dessous :

31/12/2009	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée total des paiements minimaux futurs
Location-financement de biens immobiliers	1 069	2 028	1 978	5 075	4 883

Les contrats de location-financement retraités au 31 décembre 2009 ne comportent pas de clause d'ajustement conditionnel des loyers. Ils portent sur des durées allant de 12 à 15 ans avec, majoritairement, une option d'achat à la fin du contrat.

La ventilation des paiements minimaux futurs au 31 décembre 2009 par nature de taux est détaillée ci-dessous :

31/12/2009	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location-financement à taux variables	0	0	0	0
Location-financement à taux fixes	1 069	2 028	1 978	5 075
Valeur des options d'achat en fin de contrats	902	1 145	0	2 047

Note 21.2. Contrats de location simple

Les contrats de location simple souscrits par le Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers. Les paiements minimaux futurs en milliers d'euros au 31 décembre 2009 à effectuer pour les contrats de location simple non résiliables sont présentés ci-après :

31/12/2009	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location simple de biens immobiliers	38 512	90 267	71 141	199 920

La quasi-totalité des contrats de location simple immobilière sont des contrats commerciaux portant sur des durées de 3, 6, 9 ou 12 ans sans option d'achat.

Ils sont indexés pour la plupart annuellement par rapport à l'indice du coût de la construction ou à celui des loyers commerciaux.

Note 21.3. Opérations de cession-bail

Aucune opération de cession-bail n'a été réalisée au cours de la période.

Note 22. – Engagements de retraite et avantages assimilés

Les salariés du groupe bénéficient, dans certains pays, de compléments de retraite versés annuellement aux retraités, ou d'indemnités de départ en retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite et avantages assimilés ne concernent que la France et la Belgique. Pour les Pays-Bas et l'Espagne le groupe n'est pas engagé.

Les hypothèses de taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays et sont les suivantes :

- l'âge moyen de départ à la retraite d'un salarié est de 60 ans en France ; en Belgique, il est de 63 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.

- l'espérance de vie (en nombre moyen d'années) d'un salarié après son départ à la retraite est la suivante :

	31/12/08	31/12/09
Hommes	18,5	18,5
Femmes	22,0	22,0

Les prestations accordées sont :

- en France, les indemnités de départ à la retraite en cas de départ à la retraite au sein de la société, il n'existe pas de contrat d'assurances.
- en Belgique, au niveau de l'employeur un capital retraite (but à atteindre) est versé en cas de départ à la retraite au sein de l'entreprise ; il est couvert en partie par un fonds d'assurance alimenté par les cotisations employeur (seule la part employeur est prise en compte en 2009).

	France	Belgique	Total
Effectif concerné	2 285	233	2 518
Age moyen	38 ans	42 ans	38 ans
Ancienneté moyenne	9 ans	8 ans	9 ans

Evolution de l'engagement	France	Belgique	Total
Engagement actuariel au 31/12/2008	2 642,5	1 083,7	3 726,2
Coût des services rendus	191,7	68,3	260,0
Charge d'intérêts	166,5	44,9	211,4
Prestations réglées dans l'exercice	-63,6	0,0	-63,6
Pertes ou gains actuariels sur engagement	226,2	19,7	245,9
Engagement actuariel au 31/12/2009	3 163,3	1 216,6	4 379,9

Evolution des écarts actuariels	France	Belgique	Total
Écarts actuariels non reconnus au 31/12/2008	-664,6	-267,7	-932,3
Pertes et gains actuariels sur engagement	226,2	19,7	245,9
Pertes et gains actuariels sur actifs de couverture	0,0	303,7	303,7
Charges de l'exercice	438,4	-55,7	382,7
Écarts actuariels non reconnus au 31/12/2009	0,0	0,0	0,0

Evolution de la provision	France	Belgique	Total
Provision au 31/12/2008	3 307,1	422,1	3 729,2
Coût des services rendus	191,7	76,3	268,0
Charge d'intérêts	166,5	68,3	234,8
Rendement attendu des actifs de couverture	0,0	-44,9	-44,9
Gains et pertes actuariels	-438,4	57,7	-380,7
Cotisations employeur	0,0	-106,2	-106,2
Prestations réglées par l'employeur	-63,6	0,0	-63,6
Provision au 31/12/2009	3 163,3	473,3	3 636,6

Décomposition au 31/12/2009	France	Belgique	Total
Engagement actuariel	3 163,3	1 216,6	4 379,9
Juste valeur des actifs	0,0	743,3	743,3
Solde	3 163,3	473,3	3 636,6

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,75 %
- taux d'augmentation des salaires : de 3,50 % à 2,00 %
- taux de turnover : de 30 % à 0 % en fonction de l'âge
- âge de retraite : de 60 à 65 ans en fonction de la catégorie

Dans le passé, la cession de magasins a été traitée en écarts actuariels à amortir. A partir de 2009, les écarts actuariels constatés sont passés en charge, dont le solde de l'année 2008.

La sensibilité de l'engagement au 31 décembre 2009 au taux d'actualisation est la suivante :

	France	Belgique	Total
Engagement au taux correspondant aux hypothèses de base	3 163	1 217	4 380
Engagement au taux de base - 0,50 %	3 368	1 322	4 690
Engagement au taux de base + 0,50 %	2 990	1 150	4 140

Note 23. – Provisions pour autres passifs

Détails courants et non courants	31/12/2008	31/12/2009
Engagements envers le personnel	3 729,2	3 636,5
Autres provisions	2 091,6	2 486,2
Provisions non courantes	5 820,8	6 122,7
Provisions (part à moins d'un an)	5,1	15,1
Provisions courantes	5,1	15,1
Total général	5 825,9	6 137,8

Détails par nature	31/12/2008	31/12/2009
Provisions pour risques d'exploitation	2 096,7	2 501,3
Provisions pour engagements de retraite	3 729,2	3 636,5
Provisions sur risques magasins	0	0
Provisions pour impôts et taxes	0	0
Autres provisions	0	0
Total des provisions	5 825,9	6 137,8
dont provisions non courantes, engagements envers le personnel	3 729,2	3 636,5
dont provisions non courantes autres	2 091,6	2 486,2
dont provisions courantes	5,1	15,1
Total	5 825,9	6 137,8

Evolution du poste en 2009	
Au 1er janvier 2009	5 825,9
Variations affectant le compte de résultat :	
Dotations	1 815,1
Utilisations	- 412,7
Reprises de provisions	- 1 090,4
Autres variations	
Total au 31 décembre 2009	6 137,8

Les principales dotations de l'année sont relatives à des provisions sur impôts différés, sur les engagements retraités et sur la dépréciation d'un fond de commerce.

Les reprises et utilisations des provisions sont essentiellement à rattacher à des litiges sociaux.

Les provisions reprises ont été utilisées ou ajustées en fonction de l'évolution des dossiers et notamment concernant le litige B3 comme décrit en note 25.

Note 24. – Dividende par action

Les dividendes versés en 2008 au titre de l'exercice 2007 et en 2007 au titre de l'exercice 2006 se sont élevés respectivement à 3 900 448 euros (0,69 euro par action) et à 3 629 485 euros (0,65 euro par action). Un dividende de 0,69 euro par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, représentant une distribution totale de 3 902 165 euros a été versée en 2009. Un dividende de 0,83 euro par action sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 2010. Cette distribution n'est pas comptabilisée en charges à payer dans les états financiers.

Note 25. – Eventualités

La principale incertitude pour le groupe Bricorama réside dans le résultat du jugement qui doit intervenir fin 2010 et relatif à un litige l'opposant à Mr Bricolage dans le cadre de la reprise de magasins à l enseigne B3, intervenue en 2001. Il a été jugé, en dernier ressort, que le droit de préemption auquel avait droit l'enseigne B3, à laquelle Mr Bricolage est venu aux droits, n'avait pas été respecté et que l'éventuel préjudice financier en résultant devait être évalué.

A ce titre, un expert nommé par les tribunaux a évalué ce préjudice, sur la base des projections du résultat prévisionnel que le demandeur prétendait pouvoir réaliser et l'a fixé à 9,8 millions d'euros. Le groupe Bricorama estime, sur la base des résultats réellement réalisés par les magasins concernés, et en se basant sur plusieurs autres rapports d'expert, qu'il n'existe pas de préjudice financier et alors même que le principe de la faute du non-respect du droit de préemption a été jugé.

Ainsi, Bricorama a limité sa provision au titre de cette éventualité à la somme de 500 000 euros payés en 2007, conformément à la décision de la Cour d'Appel et ce dans l'attente de la position des tribunaux, souverains en la matière.

Note 26. – Engagements

Engagement donnés	31/12/2008	31/12/2009
Cautions	3 679	4 182
Garanties	37 473	37 306
Total	41 152	41 488

Au 31 décembre 2009, le groupe était engagé au titre de crédits documentaires pour 2 381 milliers d'US dollars. Les garanties sont données par Bricorama SA et correspondent principalement aux emprunts et lignes court terme souscrits auprès des établissements de crédit par ses filiales.

Le groupe n'escompte pas ses créances.

Engagements reçus - Le groupe bénéficie de conventions de garantie d'actif et de passif négociées à l'occasion des acquisitions réalisées en 2009 et au cours des années précédentes.

Le groupe loue également différentes installations commerciales dans le cadre de contrats de location simple, résiliables avec préavis de six mois. La charge de location est imputée au compte de résultat durant l'exercice au titre des contrats de location.

Note 27. – Rémunération des principaux dirigeants

	31/12/2008	31/12/2009
Salaires et autres avantages (comité de direction)	1 398,1	1 474,0

Les membres du comité de direction couvrent l'ensemble des principales fonctions de l'entreprise (direction générale, direction financière, directions pays, direction des achats et direction de l'expansion).

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du comité de direction.

Il n'existe pas d'accord particulier en cas de fin de mission d'un membre du comité de direction, au-delà des conditions légales et conventionnelles.

Note 28. – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas à ce jour d'événements postérieurs à la clôture significatifs qui peuvent avoir un impact sur les résultats.

Note 29. – Honoraires des commissaires aux comptes

	Zouary		Dauge	
	2008	2009	2008	2009
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Bricorama SA	33,4	34,0	33,4	34,0
Filiales intégrées globalement	45,2	53,7	40,6	68,9
Autres diligences et prestations	32,7	42,8	6,5	25,1
Total	111,3	130,5	80,5	128,0

Le montant des honoraires des autres commissaires aux comptes versés par ailleurs au titre de leurs diligences hors de France s'élève à 45,0 milliers d'euros.

Au total, la charge d'honoraires des commissaires aux comptes du groupe est égale à 303,5 milliers d'euros.

Note 30. – Effectifs

Au 31 décembre 2009, l'effectif moyen du groupe (équivalent temps complet) est de 3 400 personnes dont 2 318 collaborateurs en France.

Effectifs (EQTC)	France	Benelux	Espagne	Groupe
Cadres	174	104	11	289
Agents de maîtrise, techniciens	295	0	47	342
Employés	1849	844	76	2 769
Total	2 318	948	134	3 400

Note 31. – Sociétés liées

Les principaux montants en relation avec les entreprises liées sont les suivants :

Sociétés concernées	Sociétés liées	Solde au 31/12/2009		Total produits	Total charges	Nature de la transaction	Garanties données ou reçues
		Actif	Passif				
Bricorama SA	La Maison du Treizième	130,1		108,8		Loyers	
	Promo Brico	99,8		83,5		Prestations	Néant
	Autres sociétés	67,2		53,1		Loyers	
Bricorama France SAS	La Maison du Treizième	145,0	319,0	362,8	15 821,9	Loyers	Néant
	La Maison du Treizième	3 085,6				Dépôts	
	La Maison du Treizième			887,6		Prestations	
	Promo Brico	2,9	184,3	-112,5	5 103,4	Loyers	
	Promo Brico	1 171,7				Dépôts	
	Autres sociétés		89,0	93,6	3 675,4	Loyers	
	Autres sociétés	795,1				Dépôts	
Socobri SAS	La Maison du Treizième		74,3		30,2	Loyers	Néant
	La Maison du Treizième	38,3				Dépôts	
Brian SAS	SCI Larnaudine				170,1	Loyers	Néant
Bricorama NV	Belgium Properties Retailers				205,6	Loyers	Néant
	Wickes Land Development				66,1	Loyers	
Maatschap Bouwmarkt Gent	Belgium Properties Retailers				193,8	Loyers	Néant
	Wickes Land Development				18,3	Loyers	
Maz BVBA	Belgium Properties Retailers				173,4	Loyers	Néant
Boco BV	Belgium Properties Retailers				41,5	Loyers	Néant
Rubus Bouwmarkt BV	Immo Vastgoed Holland BV				292,8	Loyers	Néant
Bricorama BV	Immo Vastgoed Holland BV	10,0		180,0	148,3	Loyers	Néant
Bouwmarkt Haarlem BV	Immo Vastgoed Holland BV				235,0	Loyers	Néant
Bouwmarkt Elburg BV	Immo Vastgoed Holland BV				235,0	Loyers	Néant

Les sociétés La Maison du Treizième et Promo Brico facturent au prix du marché des loyers relatifs à des magasins exploités par Bricorama France.

Note 32. – Sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Entreprises	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Entrée	Sortie
Bricorama SA	Villiers	957 504 608	Sté Mère	I.G	01/1997	
Bricorama France SAS	Roanne	406 680 314	99,77 %	I.G	06/1997	
Brico 3 SAS	Fontenay-sous-Bois	480.441.534	100 %	I.G	12/2004	
Max Guérin Garden Center SAS	Aix-en-Provence	611 620 311	100 %	I.G	03/2005	
Eoliennes Bricorama 2 SAS	Fontenay-sous-Bois	487 603 714	100 %	I.G	11/2005	
Eoliennes de Trémeheuc SAS	Fontenay-sous-Bois	482 276 136	100 %	I.G		31/12/09
Etablissement Bisaccia SAS	Fontenay-sous-Bois	062 804 785	100 %	I.G	10/2007	
Bricorama BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G	06/1997	
Bricorama NV	Uccle	Etrangère	100 %	I.G	06/1997	
Bouwmar NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G	11/2001	
Robo NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G	11/2001	
Gruto BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G	11/2001	
CB Bouwmarkten NV	Geel	Etrangère	100 %	I.G	11/2001	
Boco NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G	11/2001	
Andenne Bricolage BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G	11/2001	
Mag BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G	11/2001	
DIY Retail Service BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G	11/2001	
Maz BVBA	Zelzate	Etrangère	100 %	I.G	11/2001	
Maatschap Bouwmarkt Gent	Gent	Étrangère	100 %	I.G	11/2001	
Rubus BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G	01/2004	
Megara BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G	01/2004	
Mekowa BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G	01/2006	
Bouwmarkt Haarlem BV	Haarlem	Etrangère	100 %	I.G	01/2007	
Bouwmarkt Beverwijk BV	Haarlem	Etrangère	100 %	I.G	01/2007	
Interbrico SA	Bastogne	Etrangère	100 %	I.G	01/2007	
Batkor Finance BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G	01/2007	
Bricorama Méditerranée SL	Valladolid	Etrangère	100 %	I.G	04/2004	
Bricorama Iberia SL	Valladolid	Etrangère	100 %	I.G	01/2006	
Bricoried SAS	Sélestat	424 833 739	49 %	MEE	06/2008	
Socobri SAS	Belley	394 733 307	100 %	I.G	03/2008	
Bouwmarkt Elburg BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G	01/2008	
Bricorama Asia Ltd	Hong-Kong	Etrangère	67 %	I.G	07/2007	
Collot Brico SAS	Bar-le-Duc	498 325 133	100 %	I.G	12/2008	
Bouwmarkt Best BV	Best	Etrangère	100 %	I.G	01/2009	
Brian SAS	Briançon	383 661 188	100 %	I.G	01/2009	
Galleries Lindoises SAS	Lalinde	330 345 380	99,72 %	I.G	03/2009	
SCI Immobilière Bricailleterie	Fontenay-sous-Bois	394 237 408	99 %	I.G	06/2009	
Brico Gourdan SAS	Gourdan-Polignan	384 646 550	100 %	I.G	06/2009	
SCI Tamme	Soustons	490 286 135	99 %	I.G	10/2009	
Solobri SAS	Soustons	385 283 726	100 %	I.G	10/2009	

Note 33. – Sociétés déconsolidées au 31 décembre 2009

La société Eoliennes de Trémeheuc que le groupe envisage de céder prochainement a été comptabilisée en « actifs destinés à la vente ».

Note 34. – Autres actifs financiers

Ils s'élèvent à 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

PARTIE C - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 – Présentation générale de la société

• Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Bricorama

Siège administratif du groupe à la date du présent rapport : Immeuble Horizon, 10 Allée Bienvenue – 93 160 Noisy-le-Grand.

Le transfert du siège social est intervenu au cours du 2ème semestre 2009. Il est désormais situé à Villiers-sur-Marne (94 350), ZAC des Boutareines.

• Forme juridique

Société anonyme régie par les articles L. 225-1 et suivants et R. 225-1 et suivants du code de commerce.

• Législation

Législation française.

• Dates de constitution et d'expiration

La société a été constituée le 30 novembre 1956 pour une durée de 99 ans, venant à expiration le 31 décembre 2055, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

• Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toutes activités de négoce en gros, au détail, ferme ou à la commission, ainsi que la représentation de tous les articles, produits et matériaux, et plus spécialement de ceux liés au bricolage, aux loisirs, à l'équipement de la maison et au bâtiment,
- accessoirement, dans le cadre de cette activité ou en complément de celle-ci, toutes prestations de services susceptibles d'intéresser la clientèle,
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou d'en assurer le développement.

La société pourra agir en France et à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association ou participation avec toutes personnes ou sociétés.

Elle pourra prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes entreprises, françaises ou étrangères.

• Registre du Commerce et des Sociétés

Créteil 957 504 608

Code APE : 7010 Z

• Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social. D'autres documents sont consultables sur le site internet, conformément aux dispositions légales.

• Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

• Répartition statutaire des bénéfices (article 17 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue en-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

• **Assemblées Générales (article 14 des statuts)**

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires y ayant accès. Elles représentent l'universalité des actionnaires, à l'exception de ceux qui ne peuvent justifier posséder au moins deux actions.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues au code de commerce.

Elles sont réunies au siège ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou un membre du Conseil spécialement désigné à cet effet par l'Assemblée Générale.

Pour que l'actionnaire puisse participer à l'Assemblée, ses titres doivent être inscrits, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes et, le cas échéant, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.

• **Modifications du capital et des droits sociaux**

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts décrites ci-dessous.

En application de l'article 9 des statuts, chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

• **Capital social**

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 28 276 560 euros divisé en 5 655 312 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi et par les dispositions de l'article 11 des statuts, chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

• **Droit de vote double**

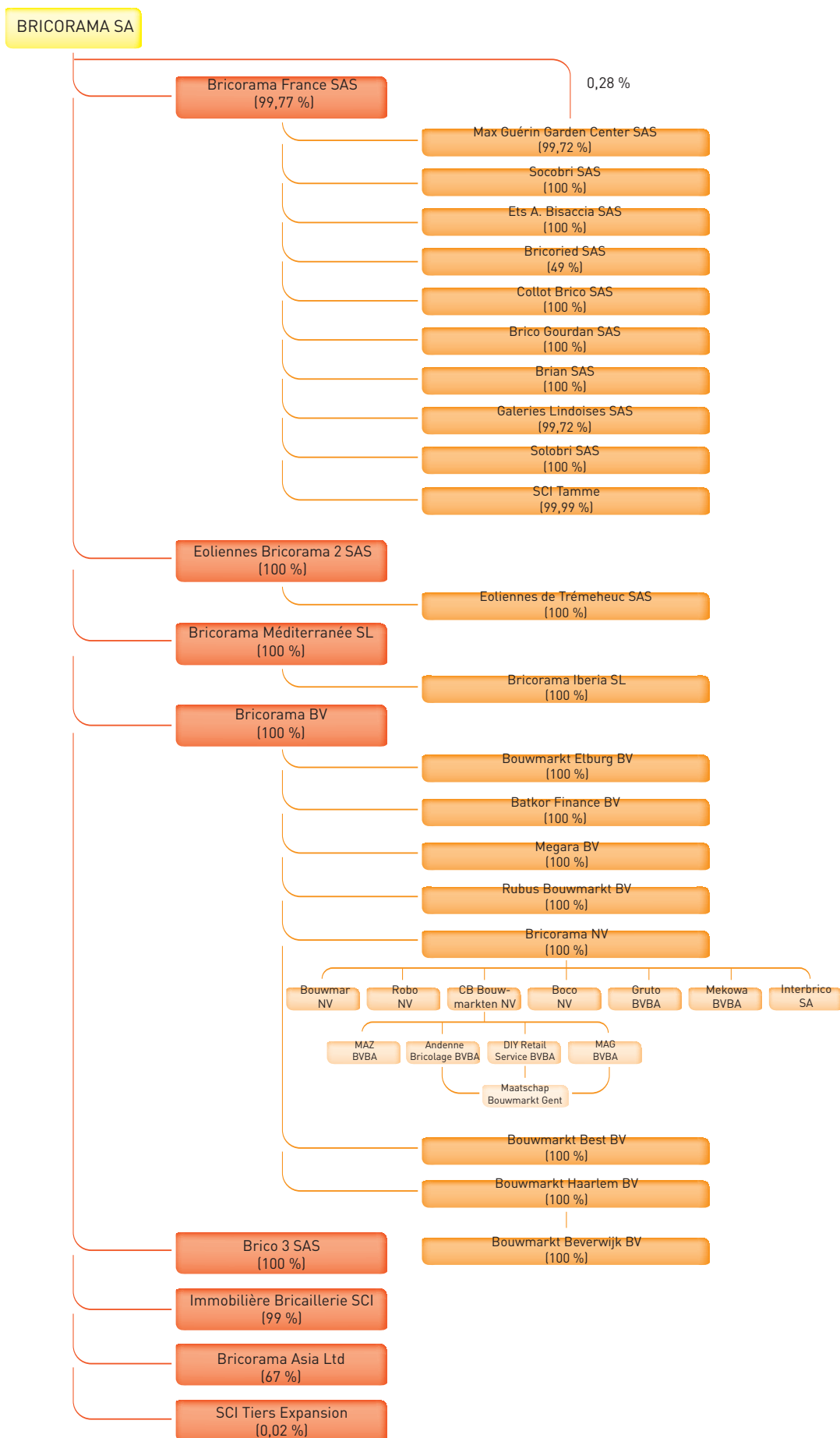
Chaque action entièrement libérée confère à son détenteur un droit de vote. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L. 225-123 du code du commerce.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

2 - Organigramme juridique au 31 décembre 2009



3 – Structure du parc de magasins au 31 décembre 2009

	France*	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Autres pays**	Groupe
Moins de 1 000 m ²	7					7
1 000 m ² à moins de 2 000 m ²	10	14				24
2 000 m ² à moins de 3 000 m ²	15	21	10	2		48
3 000 m ² à moins de 4 000 m ²	10	3	10	4		27
4 000 m ² et plus	47		4	2		53
Nombre de magasins intégrés	89	38	24	8		159
Nombre de magasins franchisés	24				4	28
Nombre total de magasins	113	38	24	8	4	187
Surface de vente des magasins intégrés (m ²)	378 115	84 043	77 413	26 099		565 670
Surface moyenne des intégrés (m ²)	4 248	2 212	3 226	3 262		3 558
Surface de vente des franchisés (m ²)	38 800				18 700	57 500
Surface totale sous enseignes (m ²)	416 915	84 043	77 413	26 099	18 700	623 170

* Métropole

** DOM-TOM et autres pays

4 – Chiffres clés consolidés

	31/12/2008	31/12/2009
Chiffre d'affaires	658 719,1	675 735,0
Résultat opérationnel courant	29 344,5	33 315,2
Autres produits et charges opérationnels	7 012,0	-1 594,0
Résultat opérationnel	36 352,0	31 700,7
Résultat net, part du groupe	19 959,5	21 048,6
Capital	28 276,6	28 276,6
Endettement financier brut	159 372,0	173 520,0
Disponibilités	39 960,5	49 007,0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	273,7	1,0
Concours bancaires (trésorerie passive)	27 488,4	39 107,3
Intérêts courus non échus - passif	182,1	350,3
Trésorerie nette	51 970,0	56 266,0
Endettement financier net	107 402,0	117 254,0
Endettement financier net retraité	59 866	75 789
Gearing base dettes nettes retraitées	24,7 %	29,4 %
Gearing base dettes nettes	44,3 %	45,5 %
Valeur nette des immobilisations et actifs financiers non courant	249 575,4	258 566,3
Total du bilan	547 040,9	577 629,3
Marge commerciale / ventes de marchandises	38,9 %	39,2 %
Résultat opérationnel courant / ventes de marchandises	4,46 %	4,93 %
Résultat net / capitaux propres	8,25 %	8,18 %
Cours de clôture (euros)	24,00	27,49
BNPA (euros)	3,53	3,72
Dividende par action	0,69	0,83

Définition Gearing :

Fédération Française Club Investissement : Le rapport de l'endettement net sur les capitaux propres est appelé le gearing par les anglo-saxons. Il mesure le niveau de la dette par rapport aux fonds propres de l'entreprise. La dette retenue est la dette financière, celle qui est remboursée selon un échéancier prévu, comme les emprunts souscrits auprès des banques et des obligataires. Ces dettes sont normalement réduites des avoirs de la société (trésorerie et titres de placement) pour obtenir une dette nette

5 – Stratégie

Le groupe Bricorama, depuis plusieurs années maintenant, poursuit une stratégie de développement de son activité dans les pays où il est implanté qui passe par la recherche constante de nouvelles acquisitions. Le contexte économique en évolution en France comme à l'étranger conjugué, en France, aux conséquences de la loi dite LME, doit cependant permettre au groupe de bénéficier de nombreuses opportunités. Parallèlement, la politique d'ouvertures par créations de nouveaux points de vente est confirmée.

En France et au Benelux, le groupe évolue sur des marchés aujourd'hui densément couverts en grandes surfaces de bricolage. La stratégie consiste donc à rechercher les opportunités de croissance externe qui lui permettront de faire progresser sa part de marché et sa rentabilité. Au Benelux, la proximité avec le franchiseur Intergamma procure à Bricorama un important vivier de magasins qui peuvent être repris.

En Espagne où l'équipement commercial est encore limité, le développement du groupe passe par la création de nouvelles surfaces tout en s'efforçant de saisir les opportunités de rachats qui peuvent se présenter. Toutefois, le contexte économique difficile du marché espagnol a amené le groupe à ralentir son plan d'ouvertures de magasins et à axer sa stratégie sur l'optimisation de la gestion des 8 magasins qu'il exploite depuis fin 2009.

Enfin, le groupe reste attentif à l'évolution et aux opportunités offertes dans les autres pays d'Europe et notamment dans les pays de l'est et au Portugal.

Au-delà de cette stratégie pérenne de développement par rachats de magasins, le groupe poursuit un travail important autour des 4 axes stratégiques suivants :

• la réactualisation permanente des gammes :

Priorité essentielle, elle s'est accompagnée d'un renforcement des marques propres, d'un développement du sourcing des achats en Asie au travers de la filiale Bricorama Asia Ltd et de la diminution du nombre de références permettant d'optimiser les conditions d'achats.

• le concept de proximité :

L'objectif est de développer un concept de proximité conduisant à adapter chaque magasin à son environnement concurrentiel et à sa clientèle. Ainsi, dans certains magasins, l'accent pourra être mis sur un vaste choix d'articles de décoration alors que dans d'autres, les gammes seront plus courtes et le positionnement plus discount.

Aujourd'hui, ce concept de proximité s'avère porteur dans les pays où le groupe est présent. Ce concept doit cependant évoluer afin que, dans l'esprit des consommateurs, la proximité ne soit pas seulement synonyme de « dépannage » mais permette aussi de répondre à tous les projets des clients.

• la franchise :

Elle contribue à la visibilité et à la notoriété de l'enseigne Bricorama, apporte une contribution bénéficiaire et offre la perspective d'éventuels rachats ultérieurs parfaitement maîtrisés.

L'équipe franchise s'est recentrée pour développer la franchise principalement dans les DOM-TOM, en Afrique du Nord et en Europe. En France en effet, la mise en place de la loi dite LME, limite désormais les perspectives de développement de la franchise.

• la gestion des stocks :

La maîtrise des ressources financières, dans le contexte économique et financier actuel, constitue une priorité pour le groupe. Pour y parvenir, l'axe prioritaire sur lequel les équipes organisation, méthodes et informatiques sont mobilisées, est la gestion des stocks pour en optimiser la rotation et limiter les ruptures en magasins.

6 - Investissements

Les investissements nets de 2009 se sont élevés à 38,3 millions d'euros contre 32,9 millions d'euros en 2008.

Compte-tenu de 4,0 millions d'euros consacrés à des opérations immobilières et de 2,4 millions d'euros dont le décaissement est prévu en 2011 (opération de reprise de Best aux-Pays-Bas), les investissements en 2009 propres à l'activité bricolage ont atteint 31,9 millions d'euros.

Les principaux investissements de l'exercice pour l'activité bricolage ont concerné :

- l'ouverture en Espagne de 3 magasins ;
- le transfert du magasin de Noordwijkerhout et la reprise du magasin de Best aux Pays-Bas ;
- l'ouverture de Nimy-Maisières en Belgique ;
- le rachat de 4 nouveaux sites en France, ainsi que l'ouverture de Juvignac et le transfert de Mareuil-lès-Meaux ;
- la poursuite du déploiement SAP en magasins.

Les cessions d'immobilisations de l'exercice 2009 se sont élevées à 0,5 million d'euros pour les immobilisations corporelles et ont principalement concerné la cession des murs de l'ancien magasin de Gourdan-Polignan.

Le groupe Bricorama entend poursuivre sa politique de financement qui consiste à autofinancer ses investissements courants (hors acquisitions et créations de magasins).

Pour 2010, le groupe prévoit un budget de 22 millions d'euros d'investissements courants, hors opération de croissance externe importante, dont 1,6 million d'euros consacrés aux outils informatiques en France.

PARTIE D - RAPPORT DU PRÉSIDENT

I. GOUVERNANCE DU GROUPE

1. Organisation et fonctionnement des organes d'administration

Le groupe, dans sa gouvernance, respecte les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants (consultable sur internet). Les règles de fonctionnement de l'entreprise, qui existent et qui donnent satisfaction depuis de nombreuses années répondent à un souci d'organisation pragmatique et efficace.

a. Composition du Conseil d'Administration

La société Bricorama SA est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée en bourse. Le capital de la société Bricorama est composé de 5 655 312 actions ordinaires de 5 € de nominal au 31 décembre 2009.

La répartition des actionnaires est la suivante :

- Actionnaires détenant plus des deux tiers et moins de 90 % du capital :
Société Civile M14
- Actionnaires détenant plus de 5 % et moins du tiers :
Concert formé de JG Capital Management et IDI
- Actionnaires détenant moins de 5 % du capital :
M. Jean-Claude Bourrelier
Famille Bourrelier
Autres actionnaires individuellement

Le reste des actions détenues par le public représente 5,12 % du capital soit 3,77 % des droits de vote.

La composition du Conseil d'Administration reflète l'existence d'un actionnaire de référence : M. Jean-Claude Bourrelier, président directeur général de Bricorama SA et gérant associé de la société civile M14.

Les fonctions du président directeur général de Bricorama SA ne font l'objet d'aucune limitation de pouvoirs.

A ce jour, le Conseil d'Administration est composé de 5 membres. Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 ans.

Par décision du Conseil d'Administration du 27 juin 2008, M. Jean-Claude Bourrelier a été élu président pour une durée de 6 ans.

Tableau des administrateurs :

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat	Nombre d'actions détenues dans la société	Autre(s) mandat(s)
Mme Michèle Bourrelier	27/06/2008	Assemblée Générale 2014	12 539	En France : Gérante de Distriveti SARL (Cette société, non cotée, ne fait pas partie du groupe Bricorama) A l'étranger : Administrateur de Bricorama NV
Mlle Annabelle Bourrelier	27/06/2008	Assemblée Générale 2014	3 822	

M. Jean-Michel Bourrelier	27/06/2008	Assemblée Générale 2014	3 822	<p>En France : Gérant de M14 SC ; Administrateur de Thénergie SA ; Président de Haut Doubs Pellets SAS.</p> <p>A l'étranger : Administrateur de Belgium Properties Retailers NV</p>
M. Jean-Claude Bourrelier	27/06/2008	Assemblée Générale 2014	73 194	<p>En France :</p> <p>1/. Gérant de SARL : <i>a. Groupe Bricorama</i> Néant</p> <p><i>b. Autres sociétés :</i> Entrepôts Borel ; Immo Brico ; JCB Invest ; SARL du Luxembourg ; SARL du Pont Loby.</p> <p>2. Gérant de Société Civile : <i>a. Groupe Bricorama :</i> SCI Immobilière Bricailleterie ; SCI Tamme.</p> <p><i>b. Autres sociétés :</i> Duguy SCI ; Ellemmo SCI ; M14 SC ; Bricobeaune SCI ; ImmoFlor II SCI (mandat ayant expiré le 31/12/2009) ; Lehaucourt SCI ; Thiers Expansion SCI ; Val Ombreux SCI.</p> <p>3. Président de SAS : <i>a. Groupe Bricorama :</i> Eoliennes de Trémeheuc SAS</p> <p><i>b. Autres sociétés :</i> Promo Brico SAS ; La Maison du Treizième SAS ; Société Nouvelle Point Cadres SAS.</p> <p>4. Président de SA : <i>a. Groupe Bricorama :</i> Néant</p> <p><i>b. Autres sociétés :</i> Thénergie SA.</p> <p>5. Représentant de la présidence : <i>a. Groupe Bricorama :</i> Bricorama France SAS ; Brico 3 SAS ; Eoliennes Bricorama 2 SAS ;</p>

Max Guérin Garden Center SAS ;
Etablissements A Bisaccia SAS ;
Socobri SAS ;
Solobri SAS ;
Collot Brico SAS ;
Brian SAS ;
Galeries Lindoises SAS ;
Brico Gourdan SAS.

b. Autres sociétés :
Nouvergies SAS
(mandat ayant expiré le 31/12/2009).

A l'étranger :

1. Gérant de BVBA (en Belgique) :

a. Groupe Bricorama :
Gruto BVBA ;
Andenne Bricolage BVBA ;
DIY Retail Service BVBA ;
Maz BVBA ;
Mag BVBA ;
Mekowa BVBA.

b. Autres sociétés :
Néant.

2. Administrateur (en Belgique) :

a. Groupe Bricorama :
Bricorama NV ;
Boco NV ;
Interbrico SA ;
Robo NV ;
Maatschap Bouwmarkt Gent ;
CB Bouwmarkten NV.

b. Autres sociétés :
Néant.

3. Administrateur délégué de NV (en Belgique) :

a. Groupe Bricorama :
Bouwmar NV ;
Belgium Properties Retailers NV.

b. Autres sociétés :
Immo Vastgoed Holland BV.

4. Administrateur (aux Pays-Bas) :

a. Groupe Bricorama :
Bricorama BV ;
Bouwmarkt Elburg BV ;
Bouwmarkt Beverwijk BV ;
Rubus Bouwmarkt BV ;
Bouwmarkt Haarlem BV ;
Megara BV ;
Batkor Finance BV.

b. Autres sociétés :
Néant.

5. Administrateur (en Espagne) :

a. *Groupe Bricorama* :
Bricorama Méditerranée SL ;
Bricorama Iberia SL.

b. *Autres sociétés* :

Néant.

6. Représentant de la présidence :

a. *Groupe Bricorama* :
Bricorama Asia Ltd.

b. *Autres sociétés* :

Néant.

M. Yoann Bourrelier	25/06/2009	Assemblée Générale 2015	3 822	<p>En France : Gérant de Electryb SARL (Cette société, non cotée, ne fait pas partie du groupe Bricorama)</p> <p>A l'étranger : Administrateur de Belgium Properties Retailers NV.</p>
---------------------	------------	----------------------------	-------	--

b. Préparation, organisation et déroulement des travaux du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration arrête les documents préparés par les services internes de l'entreprise, organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration. Le président veille à ce que les organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués.

Le Conseil d'Administration n'est pas assisté de comités spécialisés mais assure lui-même les fonctions relatives à un comité d'audit.

Le président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur. Aux rendez-vous obligatoires du Conseil s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le président qui arrête l'ordre du jour ; celui-ci peut n'être fixé qu'au moment de la réunion (article 12 alinéa 5 des statuts). Celle-ci doit se tenir au siège social. Elle peut toutefois se tenir en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais nécessite le consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Il n'y a pas eu de recours à la visioconférence.

Les représentants du Comité d'Entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la société.

Le Conseil d'Administration délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi. Le quorum requis pour la validité des délibérations a toujours été atteint (article 12 alinéa 6 des statuts). Tous les administrateurs ont bénéficié de l'opportunité de faire valoir leur point de vue et de demander toute information complémentaire souhaitée.

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil d'Administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'au moins un administrateur.

c. Activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2008 et a procédé à un examen détaillé des comptes sociaux et consolidés de l'exercice lors de sa séance du 30 mars 2009.

En sus d'autres délibérations et décisions mises à l'ordre du jour en application des lois et règlements (conventions réglementées, pouvoir de cautionner...), le Conseil d'Administration a approuvé le rapport réalisé par le président sur l'organisation des travaux du Conseil et sur la procédure de contrôle interne.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois, le taux de présence des administrateurs étant de 100 % pour Monsieur Jean-Claude Bourrelier et Madame Michèle Bourrelier, de 44 % pour Mademoiselle Annabelle Bourrelier, de 33 % pour Monsieur Yoann Bourrelier et de 22 % pour Monsieur Jean-Michel Bourrelier. Au titre de ce même exercice, les jetons de présence suivants ont été versés aux différents administrateurs. Monsieur Yoann Bourrelier, nommé en cours d'exercice, n'a pas reçu de jeton de présence en 2009.

- M. Jean-Claude Bourrelier : 5 000 euros
- Mme Michèle Bourrelier : 5 000 euros
- M. Jean-Michel Bourrelier : 5 000 euros
- Mlle Annabelle Bourrelier : 5 000 euros

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2009 accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration :

	AG	Echéance	Montant autorisé
Réduire le capital social par annulation d'actions	27/06/2008	26 mois soit jusqu'au 27/08/2010	Dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois
Mise en place d'une procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L.225-209 du code de commerce	25/06/2009	18 mois soit jusqu'au 25/12/2010	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social
Procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	27/06/2008	26 mois soit jusqu'au 27/08/2010	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros Montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances : 175 000 000 euros
Procéder à l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance	27/06/2008	26 mois soit jusqu'au 27/08/2010	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros Montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances : 175 000 000 euros
Procéder à l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières en fixant librement le prix d'émission	27/06/2008	26 mois soit jusqu'au 27/08/2010	Dans la limite de 10 % du capital social par an
Augmenter le capital dans les conditions prévues à l'article L. 3 332-18 du code du travail	27/06/2008	26 mois soit jusqu'au 27/08/2010	847 920 euros par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise

d. Décisions du Conseil d'Administration

En 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois. Les réunions ont essentiellement porté sur les ordres du jour suivants :

20 janvier 2009

- Augmentation du capital social de la société Bricorama par voie d'émission de 2 489 actions.

30 mars 2009

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ;
- Etablissement des documents de gestion prévisionnelle ;
- Liste des conventions courantes ;
- Décision de faire assurer les décisions du comité d'audit par le Conseil ;
- Rapport du président sur la préparation et l'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ;
- Préparation de l'Assemblée Générale Annuelle ;
- Convocation d'une Assemblée Générale.

3 juin 2009

- Etude du transfert de la cotation d'Euronext vers Alternext ;
- Etude des projets de résolutions dont l'actionnaire minoritaire JG Capital Management requiert l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle de la société.

22 juin 2009

- Réponse à apporter aux questions posées par écrit par JG Capital Management, actionnaire minoritaire.

31 août 2009

- Caution auprès de la Banque Populaire Rives de Paris d'un montant de 2 700 000 euros en faveur de Bricorama France SAS ;
- Approbation de l'arrêté des comptes au 30 juin 2009 ;
- Répartition des jetons de présence.

21 septembre 2009

- Caution auprès de BBVA d'un montant de 1 000 000 euros pour Bricorama Méditerranée SL ;
- Caution auprès du Banco Sabadell Atlantico d'un montant de 300 000 euros pour Bricorama Méditerranée SL.

26 octobre 2009

- Transfert du siège social ;
- Contrôle de l'état prévisionnel des investissements à fin décembre 2009 ;
- Bilan du e-commerce à fin septembre 2009 ;
- Bilan d'activité avec le prestataire logistique Sobotram et analyse de la rentabilité.

23 novembre 2009

- Etat des endettements et des remboursements du groupe à fin octobre 2009 ;
- Budget des investissements pour 2010 ;
- Budget publicitaire pour 2010 ;
- Abandon de créance au profit de Bricorama Méditerranée SL pour un montant de 563 734 euros.

14 décembre 2009

- Autorisations diverses sur les cautions et garanties existantes et à proroger ;
- Refacturations diverses ;
- Point d'avancement du projet Optimum ;
- Présentation du planning du Conseil d'Administration pour 2010 ;
- Etat des investissements en 2009 ;
- Budget des investissements pour 2010 ;
- Présentation du budget publicitaire pour 2010.

2. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire possédant au moins deux actions a le droit de participer aux Assemblées Générales sur production des justificatifs requis par les lois et règlements en vigueur.

Toutefois, conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront seuls admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- en ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'enregistrement comptable de ces actions à leur nom en compte nominatif pur ou administré ;
- en ce qui concerne leurs actions au porteur, par l'inscription ou l'enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires financiers habilités et constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission dans les délais impartis.

Pour que l'actionnaire puisse participer à l'Assemblée, ses titres doivent être inscrits, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

3. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique

3.1. Structure du capital

La répartition du capital est la suivante :

	Capital	Droits de vote
M. Jean-Claude Bourrelier	1,29 %	1,90 %
Famille Bourrelier	0,80 %	0,91 %
M14	85,32 %	87,92 %
Public	12,59 %	9,26 %
Total	100,00 %	100,00 %

3.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus par l'article L. 225-123 du code de commerce.

Chaque actionnaire venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 2,5 % du capital social, est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède ainsi que des droits de vote actuels et potentiels qui y sont attachés.

La notification de ces informations s'effectue par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été atteint.

Cette obligation s'applique chaque fois que la participation au capital franchit, en augmentant ou en diminuant, un nouveau seuil de 2,5 %.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans lesdites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3.3. Prise de participations directes ou indirectes dans le capital de la société

Néant.

3.4. Mécanisme de contrôle prévu dans un système d'actionnariat du personnel, quand les « droits de contrôle » ne sont pas exercés par ce dernier

La compétence du Conseil de Surveillance du fonds Bricorama se limite au contrôle du FCPE.

3.5. Accord entre actionnaires dont la société a connaissance

Certains actionnaires de la société Bricorama ont signé le 11 mai 2006 un pacte d'engagement de conservation des titres conformément à l'article 787B du code général des impôts, en vertu duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 4 724 251 actions.

Cet engagement collectif qui a été conclu pour une durée de 2 années à compter du 11 mai 2006, date de l'enregistrement de l'acte auprès de la recette des impôts est, et à la date d'établissement du présent rapport, en cours de prorogation. En effet, au-delà des deux ans, l'engagement est prorogé par périodes successives de trois mois, sauf notification par un soussigné de sa décision de refuser la prorogation, notification qui devra expressément faire référence à l'engagement et qui devra parvenir à chacun des soussignés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins un mois avant l'ouverture du délai à interrompre.

Cet engagement collectif de conservation des titres a été signé par :

- M. Jean-Claude Bourrelier
- Mme Michèle Bourrelier
- Mlle Annabelle Bourrelier
- M. Jean-Michel Bourrelier
- M. Yoann Bourrelier
- Société M14 représentée par M. Jean-Claude Bourrelier
- Société La Maison du Treizième représentée par M. Jean-Claude Bourrelier (étant précisé que La Maison du Treizième a transféré l'intégralité de ses titres à M14 signataire du pacte).

D'autre part, il est à rappeler qu'un accord de concert portant sur 7,47 % du capital de Bricorama a été conclu le 25 juillet 2007 entre les sociétés IDI et JG Capital Management.

3.6. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts

a. Conditions de nomination ou de remplacement des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration. La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans.

Le nombre d'actions dont chaque administrateur est tenu d'être propriétaire, conformément aux statuts, est fixé à 1. Le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans (article L. 225-19 du code de commerce) ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque la proportion d'administrateurs atteignant cet âge dépasse la limite, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son président. Le président ne peut être âgé de plus de 70 ans. Lorsque le président en place atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

b. Règles applicables à la modification des statuts de la société

Il appartient à l'Assemblée Générale Extraordinaire de se prononcer sur les modifications à apporter aux statuts. Les modifications du capital social liées aux levées de stock-options se font par délibération du Conseil d'Administration sur délégation de l'Assemblée Générale dans le délai de trente huit mois (article L. 225-177 du code de commerce).

3.7. Pouvoirs du Conseil d'Administration

a. Attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration contrôle l'existence et le bon fonctionnement des procédures.

De manière générale et permanente, le Conseil d'Administration est amené à :

- examiner les états financiers, approuver le budget annuel et contrôler les moyens mis en œuvre par la société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée) ;
- contrôler la régularité des actes de la Direction Générale ;
- autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la société ;
- fixer les modalités des rémunérations des mandataires sociaux (cf. rapport d'activité § 3) ;
- fixer les limitations du Directeur Général Délégué pour lequel certaines décisions sont subordonnées à l'accord préalable du Président du Conseil d'Administration. Il s'agit des opérations relatives à :
 - des investissements immobiliers et financiers ;
 - la souscription de nouveaux emprunts.

En outre et conformément à l'article L. 823-20 du code de commerce, le Conseil d'Administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19 du code de commerce.

A ce titre, et en particulier grâce à la participation de Monsieur Yoann Bourrelier qui dispose de compétences en matières comptables et financières, il assure le suivi entre autres :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice 2009, des travaux particuliers ont aussi été menés notamment sur la politique d'investissements et la rentabilité des activités e-commerce et logistique.

b. Attributions du président du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration dirige le Conseil d'Administration.

Le président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir correctement leur mission en mettant à leur disposition tous les documents nécessaires lors des séances du Conseil et, en dehors de ces séances, par une information régulière concernant les principaux événements de la société.

3.8. Accords conclu par la société qui sont modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la société

En cas de changement de contrôle, il est fait obligation au groupe d'en informer certaines banques. Le montant des emprunts concerné à l'origine par cette obligation s'élève au 31 décembre 2009 à 6 millions d'euros.

3.9. Indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans raison valable ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

En cas de licenciement ou de démission des membres des organes de gestion ou de salariés, il n'existe pas d'accord spécifique prévoyant une indemnité.

4. Comités spécialisés du groupe Bricorama

La direction opérationnelle du groupe au quotidien est assurée, sous l'égide du président directeur général, par la Direction Générale qui forme plusieurs comités spécifiques en plus du Comité de Direction.

4.1. Comité de Direction

Ce comité se tient toutes les deux semaines. Il est composé d'Erik Haegeman (DGD), Christian Roubaud (DAF), Didier Cantreau (Directeur Exploitation France), Jacky Leclercq (Directeur Achats France), Stéphane Ballagny (DRH France). Il a notamment pour but de suivre les résultats et la situation des magasins, la politique de financement et de trésorerie, ainsi que l'évolution des risques juridiques et des projets.

4.2. Comité International

Ce comité, semblable au Comité de Direction, traite en plus des questions internationales avec la participation de Piet Burgwal (Directeur Pays-Bas), Benito Fuso (Directeur Belgique) et Sergio Miranda (Directeur Espagne). Il a lieu une fois par mois, excepté au mois d'août ou en cas d'empêchement.

4.3. Comité Stratégique

Ce comité se tient deux fois par an. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier et des membres du Comité de Direction. Il a pour but de suivre la bonne application de la politique et des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration.

4.4. Comité Expansion

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou en cas d'empêchement. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier (PDG), Erik Haegeman (DGD), Olivier Vergnière (Directeur Expansion), Christian Roubaud (DAF), Didier Cantreau (Directeur Exploitation France) et des collaborateurs du service Expansion. Il a pour but de suivre les différents dossiers d'expansion du groupe en France et d'étudier les opportunités dans les différentes régions.

4.5. Comité Achats

Ce comité se tient 4 fois par an. Il est composé de Jacky Leclercq (Directeur Achats) et des chefs produits. Il a pour but de suivre et d'arbitrer les décisions concernant l'évolution des gammes et du sourcing Asie.

4.6. Comité Direction Administrative et Financière

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou en cas d'empêchement. Il est composé de Christian Roubaud (DAF) et des cadres de la direction financière groupe. Il permet de faire un point régulièrement sur les aspects administratifs et financiers pour l'ensemble des projets, opérationnels ou non.

4.7. Comité Informatique

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou en cas d'empêchement. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier (PDG), Erik Haegeman (DGD), Christian Roubaud (DAF) et Pascal Labiche (Directeur Informatique). Il a pour but de suivre les différents projets informatiques du groupe en cours, veiller au bon respect des budgets, étudier, valider et décider des priorités pour les orientations futures.

4.8. Comité Juridique

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou en cas d'empêchement. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier (PDG), Erik Haegeman (DGD), Christian Roubaud (DAF) et Christiane Ferraty (Juriste). Il a pour but d'identifier les divers contentieux, réels ou potentiels, d'étudier les mesures permettant d'en prévenir la répétition et d'établir le montant des provisions nécessaires.

4.9. Comité Ressources Humaines / Direction Administrative et Financière

Ce comité se tient généralement une fois par trimestre et réunit Erik Haegeman (DGD), Christian Roubaud (DAF), Stéphane Ballagny (DRH) et les équipes Ressources Humaines. Il a pour but de faire un point régulier sur l'ensemble des problématiques sociales en France.

II. CONTRÔLE INTERNE

Après avoir rappelé les objectifs du contrôle interne appliqués dans le groupe Bricorama, ce rapport s'attachera à décrire les différentes procédures mises en œuvre.

1 – Objectifs du contrôle interne appliqués au sein du groupe

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs dans les catégories suivantes :

- la protection du patrimoine ;
- la fiabilité des informations financières.

1.1. Démarche utilisée

Compte tenu de l'environnement législatif, le groupe Bricorama est particulièrement sensibilisé à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace tant au niveau siège que dans les filiales du groupe.

Les procédures mises en œuvre pour couvrir les risques liés aux activités du groupe font l'objet d'une adaptation permanente par l'équipe de contrôleurs, et plus généralement par la Direction Générale. Toutefois, il existe naturellement des axes d'amélioration trouvant leur origine soit dans des processus ou sous-processus nouveaux mis en œuvre dans le courant de l'année au sein de l'entreprise, soit dans des faiblesses constatées dans un domaine particulier et pouvant présenter des risques pour le groupe.

Afin de faire évoluer les processus, il est nécessaire d'adapter les procédures selon la méthodologie suivante :

- identification et analyse des risques pour le groupe et ses filiales permettant une hiérarchisation dans un souci d'efficacité ;
- revue par un comité ad hoc ;
- recherche des principaux contrôles clés liés à ces risques ;
- définition des actions à mener et d'un calendrier.

Dans cette perspective, le groupe a décidé la création en 2008 d'une Direction Organisation et Méthodes dont les tâches et rôles sont décrits ci-après.

D'autre part, le groupe a décidé de faire procéder courant 2010 à une cartographie des risques de l'entreprise avec l'aide d'un cabinet externe.

Toutes les procédures opérationnelles et administratives sont formalisées dans un manuel de référence (« procédures magasins »), régulièrement mis à jour.

1.2. Environnement du contrôle au sein du groupe

L'organisation du contrôle interne est organisée au sein du groupe autour de trois structures :

- la Direction du Contrôle de Gestion, rattachée à la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction Organisation et Méthodes, rattachée à la Direction Générale ;
- la Direction Prévention des Risques, rattachée à la Direction Générale.

1.2.1. Rôle de la Direction du Contrôle de Gestion

En 2009, la Direction du Contrôle de Gestion s'est attachée non seulement au suivi budgétaire et statistique des magasins et des services du groupe mais également au contrôle financier des sociétés du groupe. Un contrôle budgétaire étroit permet d'identifier les anomalies au niveau de chacun des magasins et des services du groupe. La performance commerciale est suivie chaque quinzaine en Comité de Direction et des décisions sont prises en conséquence. Chaque mois, un reporting financier permet d'analyser en détail les charges de fonctionnement des magasins et des services.

Les différences par rapport au budget sont analysées par site, mais aussi de manière transversale par nature de charges.

1.2.2. Rôle de la Direction Organisation et Méthodes

La Direction Organisation et Méthodes a comme missions principales :

- l'amélioration de la productivité en magasins

Elle participe et met en place dans le réseau le projet « optimum » dont l'objectif est d'optimiser dans les magasins le temps passé à la vente par les collaborateurs. Pour ce faire, les évolutions identifiées consistent en :

- une refonte de l'organigramme, avec notamment la création d'un poste de chef administration et méthodes ;
- des modifications de plannings et une dissociation des tâches de mise en rayon et de vente ;
- une adaptation physique des magasins par création de zones ou pôles dédiés permettant d'améliorer l'efficacité.

- le pilotage de la logistique en France
- l'optimisation des relations entre la centrale d'achats et les magasins par la création d'une cellule « interrelation magasins » dont les missions principales sont d'assurer :
 - les relations avec les fournisseurs et la gestion des retours ;
 - la coordination des changements de prix ;
 - le paramétrage des commandes automatiques ;
 - l'implantation des plans linéaires et des planogrammes.

1.2.3. Rôle de la Direction Prévention des Risques

Dans le but de leur attribuer une mission davantage tournée sur le contrôle de la bonne application des procédures, sur le suivi des plans d'action et des performances des procédures anti - démarque (matériels et humains), les auditeurs internes sont désormais rattachés au service Sécurité - Sûreté au sein de la Direction Prévention des Risques (DPR).

La DPR doit aider l'entreprise à prévenir et maîtriser les risques afin d'atteindre ses objectifs, en évaluant les processus de gestion des risques, de contrôle et de suivi, en s'attachant à en renforcer l'efficacité, un des objectifs majeur étant l'amélioration du taux de démarque du groupe.

Pour cela, de nouveaux axes de travail sont d'ores et déjà fixés pour 2010, parmi lesquels la définition d'une nouvelle grille d'audit général qui vise à une corrélation entre le résultat d'audit et le résultat d'inventaire, permettant ainsi d'adapter les moyens mis en œuvre par rapport aux résultats obtenus.

- l'audit opérationnel des points de vente

Une équipe de 6 auditeurs intervient quotidiennement au sein du réseau en France pour vérifier l'application exacte des procédures administratives en magasin, la sécurisation effective des actifs et le respect des normes de sécurité. Au Benelux, 2 auditeurs dédiés supervisent le réseau. En Espagne, l'audit opérationnel est assuré par la Direction Commerciale.

Le contrôle d'audit permet :

- d'assurer une unité des procédures entre les différents magasins, permettant ainsi à leur directeur de partager une méthodologie de contrôle unique et efficace ;
- de proposer un support d'analyse quantitatif et qualitatif découlant d'expertises globales et destiné à améliorer la maîtrise des risques et la qualité de gestion.

Les interventions du contrôle d'audit sont planifiées sur une base annuelle et comportent les éléments suivants :

- audits de conformité (respect des procédures internes)
- audits spécifiques (caisses et réception)
- audits de régularité (suivi mensuel des magasins sensibles)
- participation et suivi des inventaires fiscaux et tournants
- animation et formations régionales (informatiques et procédurières)

Une évaluation est rédigée à l'issue de chaque visite et commentée à l'ensemble de l'équipe de direction du magasin concerné, puis envoyée à la Direction Administrative et Financière et à la Direction d'Enseigne.

Un système de notation permet de hiérarchiser les magasins et d'observer leur évolution en cours d'année ainsi que leur réactivité aux recommandations des auditeurs. Chaque auditeur est en charge du suivi des plans d'action préconisés.

- la sûreté et la sécurité des biens et des équipes du groupe.

1.3. Procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe

Les principaux processus identifiés au sein de l'organisation du groupe sont les suivants :

- ventes et encaissements ;
- achats et paiements ;
- paye ;
- banques et caisses.

Un processus représente un sous-ensemble de l'organisation poursuivant des objectifs homogènes. Chaque processus comprend lui-même des sous-processus dont chacun poursuit un objectif unique.

Ces processus sont régulièrement testés par le contrôle de gestion.

Les conclusions des contrôles mensuels réalisés par le contrôle de gestion sont examinées dans le cadre d'un comité mensuel qui réunit la Direction Générale, le contrôle de gestion et la comptabilité. Des mesures correctives sont prises en vue de corriger les faiblesses éventuelles du contrôle interne afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Le fonctionnement du groupe s'inscrit dans le cadre d'une norme budgétaire forte. Les dépassements font l'objet de mesures correctives immédiates afin d'être en mesure de revenir au plus vite dans le cadre budgétaire arrêté pour l'exercice en cours. Ce contrôle s'exerce à l'occasion des reportings commerciaux hebdomadaires et mensuels et du reporting financier mensuel.

Par ailleurs, des comités ad hoc sont organisés chaque mois : expansion, juridique, informatique... qui permettent de suivre régulièrement les principaux dossiers. Enfin, compte tenu de l'organisation du groupe, les problèmes éventuels peuvent être identifiés et traités en dehors des comités ad hoc quand l'urgence l'exige.

1.4. Procédures de gestion des risques

1.4.1. Risques juridiques

Le groupe est doté d'un service juridique chargé, avec le concours de conseils extérieurs, de prévenir et de gérer les risques de litiges, de contentieux et de non-respect des différentes législations applicables. A ce titre, le service juridique est chargé de la rédaction des contrats types utilisés par le groupe et de la mise en place de procédures.

1.4.1.1. Législation spécifique au secteur d'activité

La jurisprudence et l'évolution de la législation font l'objet, de la part du service juridique, d'un suivi permanent portant notamment sur les autorisations d'exploitation commerciale, les relations avec les fournisseurs et la sécurité des biens et des personnes.

- en France, l'ouverture de tout point de vente dont la surface est supérieure à 1 000 m² est soumise à l'autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Néanmoins, le formalisme entourant les nouvelles ouvertures n'a pas affecté les projets de développement du groupe. En Espagne en revanche, où une réglementation similaire est complétée de dispositions locales variées, le groupe s'est vu freiné dans ses projets d'ouvertures de surfaces de vente supérieures à 2 000 m², ce qui l'a conduit à adapter sa stratégie de développement dans ce pays.

- les relations avec les fournisseurs ont été impactées, au cours des dernières années, par plusieurs textes législatifs significatifs visant notamment à réduire le poids des marges arrières et à encourager ainsi une baisse du prix public des produits distribués.

- les dispositions réglementaires concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP) ainsi que celles relatives à la sécurité et à l'environnement ont été progressivement renforcées au cours des années récentes et font l'objet d'une mise en œuvre systématique et rigoureuse permettant de garantir la sécurité de la clientèle et des salariés.

1.4.1.2. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le groupe peut être impliqué dans des litiges commerciaux, prud'homaux ou fiscaux.

- le groupe peut être confronté à des actions de ses salariés devant les prud'hommes. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.
- les différentes entités du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et sociaux réguliers. De la même manière, le risque associé est provisionné dans les comptes dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable.
- L'évolution du litige avec l'actionnaire minoritaire, JG Capital Management, et les administrateurs de Bricorama, est décrite dans le rapport de gestion.
- Le principal litige concerne l'évaluation du préjudice vis-à-vis de Mr Bricolage tel que décrit en note 25.

1.4.2. Risques opérationnels

Les différents risques liés à l'exercice de l'activité du groupe sont gérés de manière spécifique et régulière au travers de comités appropriés et dans une perspective de réduction et de contrôle de ceux-ci.

1.4.2.1. Risques liés aux fournisseurs

Le groupe ne dépend pas aujourd'hui de manière significative d'un ou de quelques fournisseurs particuliers. La politique mise en œuvre dans ce domaine doit notamment permettre de maintenir cet état de fait. En tout état de cause, la défaillance éventuelle d'un fournisseur devrait être rapidement surmontée sans effets directs notables.

Le groupe Bricorama, soucieux de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité des produits, est attentif à la qualité des articles qu'il achète et propose à la vente.

Les fournisseurs du groupe sont essentiellement européens et principalement basés dans la zone euro. Les achats réalisés hors de la zone euro sont payés en USD et en euros et sont exclusivement réalisés en Asie. Ils ont représenté en 2009 environ 2,5 % du volume total des achats du groupe.

Afin de développer le volume et la qualité des achats réalisés en Chine, un bureau de sourcing a été créé à Ningbo près de Shanghai par la société Bricorama Asia, opérationnelle depuis juillet 2007.

Le comité Achats contrôle la bonne application des procédures et pratiques du groupe concernant les fournisseurs : contrôle de la qualité des produits, contrôle de la solvabilité des fournisseurs, visite des sites de production des fournisseurs, etc...

1.4.2.2. Risques liés à la logistique

Le groupe réalise la quasi-totalité de ses approvisionnements par livraisons directes des fournisseurs aux points de vente concernés. Cependant, une partie des achats France et Espagne, soit environ 6,5 % du total, est livrée par les fournisseurs sur la plateforme logistique d'éclatement d'un partenaire extérieur au groupe. Cette organisation a conduit à mettre en place des outils informatiques en commun et fonctionne de façon efficace pour approvisionner les magasins en France et en Espagne. Les capacités de traitement du partenaire lui permettent d'autre part de faire face au développement des importations asiatiques du groupe. Ce partenariat, mis en place de longue date, ne porte que sur une part minoritaire des achats ce qui limite les risques d'un dysfonctionnement préjudiciable au groupe. Cette organisation est désormais supervisée par la Direction Organisation et Méthodes.

1.4.2.3. Risques informatiques

Le groupe a mis en place une infrastructure informatique centrée sur le logiciel SAP qui lui permet d'assurer un fonctionnement satisfaisant de son exploitation dans de bonnes conditions de sécurité et d'optimiser le transfert des informations. Les différentes composantes du système informatique du groupe sont détaillées dans le rapport du président sur l'audit interne.

1.4.2.4. Risques liés aux baux commerciaux

Le groupe est dans la quasi-totalité des cas locataire des bâtiments dans lesquels il exerce son activité de distribution. Le groupe bénéficie de baux commerciaux classiques par des propriétaires bailleurs extérieurs au groupe. L'ensemble de ces baux commerciaux fait l'objet d'un suivi par la Direction Administrative et Financière. Dans les rares cas où le groupe n'est pas locataire, il est propriétaire des locaux ou titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier.

1.4.2.5. Risques liés aux marques et brevets

Le groupe est propriétaire des marques et enseignes Bricorama et Batkor, en France comme en Europe. En Belgique et aux Pays-Bas, le groupe exploite ses magasins aux enseignes Gamma et Karwei, propriétés du franchiseur Intergamma, dans le cadre de contrats de franchise.

Le groupe est également propriétaire du nom de domaine Bricoramadirect dédié à la mise en œuvre du site marchand de l'enseigne Bricorama à partir de 2009.

1.4.2.6. Risques liés aux clients

L'activité du groupe est essentiellement réalisée avec des particuliers vis-à-vis desquels le risque d'impayés est structurellement limité grâce à une organisation interne appropriée et un contrôle systématique des chèques dont la valeur est significative avec un prestataire externe. La clientèle professionnelle, qui représente une part très faible de l'activité, fait également l'objet d'un suivi en collaboration avec la SFAC.

1.4.2.7. Risques industriels

Le groupe ne fabriquant aucun des produits qu'il commercialise, le risque industriel est nul. Les produits vendus sous marque propre sont fabriqués par des fournisseurs extérieurs au groupe.

1.4.3. Risques de marché

Les risques de marché sont gérés par la Direction Administrative et Financière qui, en s'appuyant sur des conseils extérieurs le cas échéant, procède aux arbitrages lui permettant de limiter les risques de marché du groupe à des conditions de coûts raisonnables.

1.4.3.1. Risque de change

Le risque de change concerne exclusivement l'USD et correspond au paiement des fournisseurs dont la monnaie de facturation est le dollar. Confronté au risque d'un décalage du cours de cette devise entre la commande auprès du fournisseur et le règlement de celui-ci, le groupe procède à l'achat à brève échéance des dollars nécessaires au paiement futur de sa facture dès lors que le montant concerné est significatif. Cet achat de dollars est réalisé de manière à ce que le prix d'achat budgété des produits importés ne soit pas impacté par l'évolution du marché des changes.

1.4.3.2. Risque de taux

Pour limiter son risque de taux d'intérêt, le groupe a recours à des contrats de swaps et d'options de taux d'intérêt. Grâce à ceux-ci, le risque de variation significative future des charges financières du groupe est limité.

1.4.3.3. Risque sur actions

Les actions propres détenues par le groupe l'exposent habituellement faiblement aux variations de cours du titre Bricorama, compte tenu des montants en cause et de la faible volatilité historique du titre.

1.4.4. Risques gérés par assurances

Les risques sont identifiés par les directions opérationnelles et fonctionnelles en collaboration avec des partenaires, courtiers et assureurs. L'ensemble des assurances du groupe est géré par la Direction Administrative et Financière.

Politique générale de couverture :

- Niveau de franchise significatif permettant de sensibiliser les équipes opérationnelles ;
- Contrats généralement pluri annuels.

Détail des polices souscrites :

- Multirisques ;
- Responsabilité civile ;
- Chapiteaux ;
- Activité « faire-faire » : responsabilité civile et décennale ;

- Responsabilité des dirigeants ;
- Flotte automobile ;
- Importation de marchandises ;
- Entrepôt.

Les contrats les plus significatifs concernent d'une part le siège social et les magasins et d'autre part le personnel et les véhicules utilisés par celui-ci.

1.4.4.1. L'assurance des immeubles

Le siège social et les magasins bénéficient d'une assurance multirisques couvrant un sinistre maximum de 30 millions d'euros. Cette assurance multirisques couvre notamment la perte d'exploitation, les dommages sur le matériel et les marchandises ainsi que la responsabilité civile, pour des montants variables en fonction des situations individuelles.

1.4.4.2. L'assurance des collaborateurs et de leurs véhicules

Les salariés sont couverts par des polices d'assurance individuelles accidents et assistance durant leurs déplacements professionnels.

L'ensemble de la flotte de véhicules exploitée par le groupe, y compris les engins de manutention, fait l'objet d'une police globale permettant de contrôler le niveau des sinistres et le coût d'ensemble de ce poste.

1.4.4.3. Autres contrats

Le groupe a souscrit différents contrats d'assurance spécifiques couvrant les activités « faire-faire », les risques sur chapiteaux et les risques relatifs à l'approvisionnement en Asie.

1.4.5. La gestion des risques liés à l'exploitation dans le groupe

Lors de la définition du plan d'audit, les principaux risques pour le groupe et pour chaque entité sont identifiés et hiérarchisés. Cette démarche permet d'élaborer la liste des missions à effectuer par l'audit interne du groupe pour la période à venir.

Les données financières permettent de mettre l'accent sur les principaux cycles du groupe et donc sur les risques majeurs associés :

- Ventes de marchandises	: Banques, caisses, clients en compte
- Achats consommés	: Stocks et fournisseurs
- Marge commerciale	: Démarque connue et inconnue
- Frais de personnel	: Respect des règles et des normes sociales et amélioration de la productivité
- Coût d'occupation	: Baux commerciaux, renouvellement et sécurisation
- Frais de publicité	: Maîtrise des dépenses et efficacité des campagnes
- Autres produits et charges	: Risques divers
- Amortissements et dépréciations	: Valeur de marché des actifs
- Résultat financier	: Couverture de taux et de change, rapprochements bancaires

Les ventes de marchandises représentent l'activité du groupe. A ce cycle est associé l'ensemble des risques inhérents aux détournements et vols d'espèces sur les points de vente. Ce cycle fait naturellement l'objet d'une attention particulière depuis la création de la société. Une organisation, des moyens, des procédures et des contrôles sont mis en œuvre.

Les achats de marchandises et la sécurisation des stocks sont des zones de risques habituellement critiques sur le plan de la gestion. Ils font l'objet d'une grande attention au niveau des points de vente. Des inventaires deux fois par an permettent de faire le point sur les écarts de marge qui révéleraient une dérive de la démarque inconnue.

Les écarts constatés après chaque inventaire entre marge théorique provenant des systèmes de caisse des magasins et marge réelle sont analysés de manière à déterminer ceux relatifs aux éléments connus et identifiés, ceux relatifs aux écarts administratifs et enfin ceux attribuables aux éléments inconnus.

Le groupe Bricorama est très sensibilisé à cette problématique puisqu'il a mis en place un process d'inventaires tournants en magasin et un suivi des écarts de marge par fournisseurs et par familles de produits. Un collaborateur assure à temps plein le suivi et l'analyse des inventaires tournants. En fonction des résultats, les auditeurs, en synergie avec les magasins, établissent des plans d'action correctifs.

Les frais de personnel font l'objet d'un suivi minutieux tant budgétaire qu'au niveau de la correcte application des règles en vigueur. Un travail d'information, de formation et de contrôle est mené par la Direction Générale et la Direction du Contrôle de Gestion afin d'optimiser la gestion du personnel au moyen notamment d'analyses statistiques, effectuées tous les mois, de la productivité et de l'absentéisme.

Les coûts d'occupation correspondent aux principaux actifs du groupe : les emplacements commerciaux. Ils font l'objet d'un suivi budgétaire et juridique destiné à maîtriser leur évolution et à les sécuriser. Par ailleurs, des assurances sont prises auprès de compagnies de premier rang pour couvrir le groupe contre les conséquences financières d'un éventuel sinistre.

La publicité représente une dépense significative pour le groupe. A ce titre, elle s'inscrit dans un cadre budgétaire strict correspondant à un plan de communication publi-promotionnel annuel remis en question chaque année et spécifique à chaque enseigne et chaque pays.

Le poste « autres produits et charges » est constitué des provisions pour risques et charges destinées à faire face à des risques probables, relatifs à l'exploitation, de natures diverses, à caractère social, commercial ou autre.

Le pôle « banques » fait l'objet d'un contrôle extrêmement régulier. Un rapprochement mensuel est effectué entre les positions bancaires comptables et les soldes bancaires afin de s'assurer que dépenses et recettes du groupe sont pris en compte de manière exhaustive.

1.4.6. Risques liés à la stratégie de développement du groupe

Le groupe reste particulièrement attentif à la rentabilité de son développement, et sur les conséquences de celui-ci sur les résultats du groupe. Dans ce cadre, le groupe a décidé de suspendre provisoirement son développement en Espagne et de se concentrer sur les performances des 8 magasins qu'il y exploite afin de parvenir rapidement à un résultat équilibré courant 2010.

2 – Procédures relatives à la sécurité des actifs du groupe

Les principaux actifs du groupe font l'objet de procédures destinées à les sécuriser au mieux afin d'assurer l'exploitation dans les meilleures conditions. Il s'agit notamment des actifs suivants :

- les marques ;
- les emplacements ;
- les stocks ;
- les disponibilités et les paiements.

2.1. Les marques

Elles font l'objet d'une protection juridique renouvelée à chaque échéance. Les modifications inhérentes à la vie des sociétés sont mises à jour auprès de l'INPI. Le groupe est assisté pour ces questions par un cabinet spécialisé.

2.2. Les emplacements

Les baux commerciaux et les contrats de sous-location font l'objet d'un suivi par le service juridique. Le groupe suit le renouvellement des baux afin d'éviter tous risques juridiques associés.

Des assurances sont souscrites auprès de compagnies de premier rang. Elles sont destinées à couvrir le groupe contre les pertes d'exploitation et les dommages physiques.

2.3. Les stocks de marchandises

Dès livraison par le fournisseur, la marchandise reçue est identifiée dans le système, contrôlée par le réceptionnaire en « aveugle » et rapidement mise en rayon. Le magasin lui-même ainsi que les extérieurs sont sécurisés afin d'empêcher le vol. Les procédures ad hoc sont connues du personnel et leur correcte application est régulièrement validée par les auditeurs internes.

Le passage en caisse génère une sortie de stocks. Deux fois par an, il est procédé à un inventaire physique.

2.4. Les disponibilités et les paiements

Les magasins sont sécurisés (caméras, vigiles, coffres à tirelire) de telle sorte qu'il soit difficile de s'emparer sans risque des espèces. Par ailleurs, plusieurs transports de fonds par semaine, confiés à des professionnels, sont organisés afin que les magasins ne conservent jamais de sommes importantes dans leur coffre. La plupart des magasins sont équipés d'un coffre à tirelire apportant une meilleure sécurisation des fonds.

A l'exception de quelques remboursements clients et de règlements de frais généraux qu'il est possible d'engager directement depuis les magasins pour des montants très limités, l'ensemble des paiements marchandises et frais généraux est effectué directement au siège dans le respect d'un process de validation des factures et d'autorisation de paiement avec deux signatures habilitées.

3 – Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le Conseil d'Administration dans sa fonction d'audit intervient régulièrement dans le processus relatif au contrôle de l'information financière produite.

3.1. Répartition des rôles au sein de la fonction comptable

3.1.1. Directeur comptable groupe

Rattaché à la Direction Administrative et Financière, le directeur comptable groupe supervise avec autorité hiérarchique les composantes comptables de l'entreprise, jusqu'à l'établissement du bilan.

Il exerce 2 missions principales :

a. Au niveau du Benelux

- établir et mettre en œuvre les principes et procédures légales (déclarations fiscales, sociales...) en vigueur, auxquelles l'entreprise et son secteur d'activité doivent se conformer ;
- effectuer la validation des choix et de la mise en œuvre des moyens informatiques nécessaires à la comptabilité ;
- assumer la responsabilité de la comptabilité et de la fiscalité.

b. Au niveau du groupe

- élaborer les comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne
- harmoniser les méthodes de travail entre les pays en :
 - optimisant les process ;
 - coordonnant les comptabilités des différentes entités juridiques hors France ;
 - exerçant vis-à-vis de celles-ci un rôle de contrôle et de conseil.

3.1.2. Chefs comptables France et Espagne

Rattachés à la Direction Administrative et Financière, les chefs comptables supervisent - avec autorité hiérarchique - les composantes comptables de l'entreprise, jusqu'à l'établissement du bilan.

Ils exercent trois missions principales :

- établir et mettre en œuvre les principes et procédures légales (déclarations fiscales, sociales...) en vigueur auxquelles l'entreprise et son secteur d'activité doivent se conformer ;
- effectuer la validation des choix et de la mise en œuvre des moyens informatiques nécessaires à la comptabilité ;
- assumer la responsabilité de la comptabilité et de la fiscalité.

Ils animent une équipe dont les attributions respectives sont les suivantes :

a. Chef de groupe comptabilité générale

Rattaché au chef comptable, il est en charge :

- de la gestion du plan comptable de l'entreprise ;
- de l'élaboration des comptes annuels ;
- de l'élaboration des déclarations fiscales et sociales.

b. Chef de groupe frais généraux, caisses et banques

Rattaché au chef comptable, il anime une équipe en charge du traitement des comptes fournisseurs de frais généraux et des comptes clients, banques et caisses.

c. Chef de groupe fournisseurs marchandises

Rattaché au chef comptable, il anime une équipe en charge du traitement des comptes fournisseurs de marchandises et opérations rattachées.

3.2. Procédure d'enregistrement des écritures comptables

Les comptabilités des sociétés d'exploitation du périmètre consolidé sont traitées sur le système informatique SAP ECC6 et utilisent les modules FI – CO et RETAIL de cet éditeur.

Les écritures sont enregistrées :

- par saisie au clavier (liste non exhaustive) :
 - Opérations diverses
 - Règlements manuels par chèques
 - Encaissements sur comptes clients
 - Traitement des notes de frais.

- par interfaçage avec des logiciels de traitement spécifiques de certains flux :
 - SD Worx - Cobra : écritures de paye et de règlements des salaires
 - Sage : écritures d'équilibrage de trésorerie
 - Anabel : flux achats des magasins pour la France (magasins encore en ancienne génération) et l'Espagne
 - Symag : flux chiffre d'affaires et gestion des coffres
 - Excel : tableaux normalisés interfacés pour écritures de masse
 - EAP : écritures de débit banques
 - HD Finances : écritures issues des rapprochements bancaires.

- par génération interne dans SAP ECC6 :
 - Emission des règlements fournisseurs
 - Emission des règlements notes de frais
 - Comptabilisation des factures des fournisseurs marchandises et traitement des écarts
 - Génération de l'escompte fournisseurs
 - Flux achats des magasins directement sous SAP.

3.3. Procédure de centralisation des opérations comptables

Le système d'information SAP ECC6 est hébergé chez un prestataire externe Oxya et centralise l'ensemble de l'information comptable.

Les systèmes « magasins » Espagne front et back offices sont interconnectés quotidiennement avec les systèmes centraux et mettent à jour les fichiers articles, comptes fournisseurs et comptes clients.

Au Benelux, les systèmes « magasins » sont mis à jour par le franchiseur Intergamma. Ils assurent l'interface avec les systèmes centraux du groupe et mettent à jour les flux de réception de marchandises, la vente à la clientèle et les facturations des approvisionnements par Intergamma.

Les écritures comptables relatives aux flux de marchandises, de chiffre d'affaires et de trésorerie sont intégrées dans les bases de l'ERP SAP ECC6 pour la France, et par interfaces quotidiennes pour l'Espagne.

L'ensemble des tiers en relation d'affaires avec le groupe Bricorama a pour instruction d'envoyer tous documents à caractère comptable :

- au siège administratif de Noisy-le-Grand pour la France ;
- au siège administratif d'Anvers pour le Benelux ;
- au siège administratif de Valladolid pour l'Espagne.

3.4. Procédure de révision des comptes

Les comptes de bilan sont révisés mensuellement sous le pilotage de chaque chef de groupe responsable.

3.5. Procédure de consolidation

La consolidation du groupe aux normes IAS/IFRS est gérée sur le logiciel Magnitude de l'éditeur Cartesis et externalisée auprès du cabinet Price Waterhouse Coopers.

Lors de chaque traitement :

- la Direction Administrative et Financière :
 - établit le planning des opérations de consolidation
 - valide le périmètre retenu.
- chaque société du périmètre transmet, dès validation de la production de ses comptes sociaux, un fichier de la balance de ses comptes sociaux ;
- la Direction Comptable France centralise le recensement des opérations réciproques et le transmet à son prestataire ;
- ce dernier produit les traitements et vérifications nécessaires dans le cadre notamment :
 - des entrées et sorties de périmètre
 - du bouclage des capitaux propres
 - du traitement des impôts différés
 - génère et transmet l'ensemble des documents nécessaires à la publication des résultats consolidés du groupe à la Direction Administrative et Financière qui en assure la validation.

3.6. Procédure de préparation des états financiers

Les états financiers sont produits par utilisation du logiciel Etafi de l'éditeur Cegid, habilité en France par le Ministère de l'Economie et des Finances. Il permet la production des divers documents de la liasse Cerfa ainsi que les opérations de télé-déclaration mettant en application les normes TDFC et TELETVA.

Chaque société est référencée dans le logiciel Etafi. Son dossier est mis à jour par intégration de la balance générale des comptes issue de SAP-FI.

Etafi intègre les modules de calcul :

- de l'impôt sur les sociétés ;
- de gestion des périmètres d'intégration fiscale ;
- de la participation des salariés.

Le résultat produit est systématiquement rapproché de celui lu dans le système comptable SAP-FI et rapproché des publications analytiques issues de SAP-CO.

3.7. Procédure de suivi des engagements hors-bilan

Les engagements hors-bilan résultant principalement de garanties données aux organismes financiers sont centralisés et validés par la Direction Administrative et Financière.

3.8. Procédure de contrôle de la qualité de l'information financière

Au sein de la Direction Administrative et Financière du groupe Bricorama, le contrôle de la qualité de l'information financière produite est assuré mensuellement par la Direction du Contrôle de Gestion par le rapprochement des données comptables avec les données budgétaires et par l'analyse des variations par rapport à l'exercice précédent et aux budgets établis pour chacun des sites exploités.

Lors de l'élaboration des publications semestrielles et annuelles, un rapprochement est produit entre les informations issues des systèmes comptables et analytiques.

Les contrôles de base des travaux comptables visent à vérifier que :

- toute opération a fait l'objet d'un enregistrement ;
- tout enregistrement est justifié par la réalité d'une opération ;
- il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants.

Les diverses procédures d'autorisation et de supervision ainsi que les contrôles réciproques par séparation des tâches contribuent à la qualité de l'information financière produite.

3.9. Procédure ventes clients

Les ventes aux clients sont réalisées en mode « libre-service ».

Les magasins du groupe Bricorama sont équipés d'une ligne de caisses stockant les tarifs des prix de vente TTC des articles référencés et mis à jour quotidiennement.

L'encaissement est réalisé immédiatement en espèces, chèques, cartes bancaires et/ou mise en œuvre d'un crédit en collaboration avec des organismes financiers accrédités, sous forme de crédit classique ou revolving.

Les paiements par chèque sont contrôlés par une société externe en vue de limiter le risque d'impayés.

Un petit nombre de relations « en compte » est ouvert pour servir des artisans et collectivités locales. L'émission des factures et la gestion du fichier clients « en compte » sont centralisées à Noisy-le-Grand.

Les clients en comptes font l'objet, préalablement à l'ouverture du compte, d'une validation financière par la SFAC.

Les rapprochements mensuels entre les encaissements déclarés par les magasins et les montants crédités en banques permettent de valider le processus de vente aux clients.

3.10. Procédure achats stockés

3.10.1. France et Espagne

Le référencement des fournisseurs et des articles des collections est centralisé au siège administratif de Noisy-le-Grand. Les fichiers correspondants sont pilotés par le module SAP – Retail et gérés conjointement par la Direction Achats et la comptabilité fournisseurs de marchandises.

Les éléments constitutifs des collections référencées sont mis à disposition des magasins par télétransmission via le système de back-office Anabel ou directement sur SAP lorsque SAP magasin est installé.

Les commandes émises par chaque site sont centralisées quotidiennement au siège administratif de Noisy-le-Grand et transmises aux divers fournisseurs par EDI ou fax centralisé.

A réception des marchandises, le magasin reconnaît la livraison par comparaison avec la commande correspondante en attente, enregistre par saisie ou scanning en back-office les quantités reçues et valide l'opération qui est transmise quotidiennement par interfaçage au système SAP-Retail.

La valeur de chaque entrée de marchandises est alors intégrée dans le système comptable et mouvemente les comptes achats de marchandises, factures à recevoir et stocks.

Les enregistrements de factures à recevoir donnent ensuite lieu à contrôle – factures lors de l'émission de ces pièces par les fournisseurs, traitement des éventuels écarts, et mise en règlement.

Les facturations sont reçues par flux postaux et/ou informatique EDI message Invoices. Un système de prise en compte des factures papier par scanning (lecture automatique de document) a été mis en œuvre.

3.10.2. Benelux

Le flux d'approvisionnement est géré par les systèmes du franchiseur Intergamma.

La constatation des arrivages de marchandises en magasin est réalisée par scanning. Ces informations sont, chaque soir, transmises au site comptable centralisé d'Anvers.

La facturation fournisseurs est retransmise par fichiers à ce site, rapprochée des entrées scannées en magasins par le nouveau système comptable et de gestion AXI (commun à tous les franchisés Intergamma) qui enregistre les mouvements aux comptes stocks et fournisseurs Intergamma.

Le règlement est émis à l'ordre d'Intergamma.

3.11. Procédure contrôle de la marge

La marge est analysée sous SAP par familles de produits et par fournisseurs. Une étude semestrielle est effectuée pour déterminer les écarts entre la marge théorique et la marge réelle par magasin afin d'identifier l'origine des différences et décider des mesures à prendre.

3.12. Procédure achats frais généraux

Les ordres de commande de ce type de flux sont gérés par émission de bons manuels et validés, suivant le montant de l'engagement, par la structure hiérarchique. Après constat de la livraison ou de la bonne exécution, ils sont transmis par chaque site émetteur aux services comptables qui déclenchent la mise en paiement de la facturation reçue directement du fournisseur et journalisée dans SAP-FI dès sa réception.

3.13. Procédure notes de frais

Les notes de frais sont rédigées par chaque salarié sur un imprimé normalisé. Elles sont transmises aux services comptables centraux accompagnées des pièces justificatives et émargées par l'intéressé et sa hiérarchie directe. Après vérification de cohérence et imputation comptable, elles sont soumises au visa de la Direction Générale, enregistrées dans SAP-FI et mises en paiement chaque quinzaine. Les règlements sont générés et comptabilisés par SAP-FI sous forme de virements bancaires télétransmis.

Les notes de frais d'un montant supérieur à 1 000 euros sont supervisées par la Direction Financière.

3.14. Procédure investissements

Les ordres de commande de ce type de flux sont gérés par émission de bons manuels et validés, suivant le montant de l'engagement, par la structure hiérarchique. Après constat de la livraison ou de la bonne exécution, ils sont transmis par chaque site émetteur aux services comptables centraux qui déclenchent la mise en paiement de la facturation reçue directement du fournisseur et journalisée dans SAP-FI dès sa réception.

Le traitement du suivi par site des actifs immobilisés et les calculs relatifs aux dotations aux amortissements sont réalisés sur le support Servantissimo PGI avec option IAS/IFRS de l'éditeur Cegid. Un suivi régulier des amortissements réalisés est effectué par rapport au budget annuel.

3.15. Procédure paye et gestion des ressources humaines

3.15.1. France

La paye est traitée en France, depuis 2008, via le module HR de SAP avec l'aide d'un portail magasins permettant la saisie des données de base.

La politique salariale est définie par la Direction Générale et mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines.

La gestion des salariés et le traitement de la paye sont centralisés à Noisy-le-Grand.

Les éléments variables de la paye sont transmis par chaque site ou service mensuellement au service de traitement de la paye.

Les bulletins de paye sont émis au siège administratif de Noisy-le-Grand et transmis par courrier à chaque direction de site ou de service.

Les salariés sont payés par virement bancaire ou chèque. Ces règlements sont générés par le logiciel de paye et interfacés avec SAP-FI d'une part et les réseaux bancaires concernés d'autre part.

3.15.2. Benelux

La paye est sous-traitée :

- en Belgique chez SD Worx ;
- aux Pays-Bas chez Cobra.

Les processus de transmission des variables sont ceux demandés par ces deux prestataires.

Les flux d'écritures sont interfacés mensuellement avec AXI.

3.15.3. Espagne

La paye est sous-traitée auprès du cabinet comptable Informes Contables.

Chaque mois, les données sur la paye sont communiquées au service comptable pour comptabilisation.

3.16. Procédure gestion et suivi de la trésorerie

Les flux comptables concernant les opérations de trésorerie sont mis à jour par saisie au clavier ou interfaçage avec des logiciels de traitement spécifiques :

- Symag : flux chiffre d'affaires et gestion des coffres ;
- Règlements manuels par chèques ;
- Encaissements sur comptes clients ;
- EAP : écritures de débit de banques ;
- SAP ECC6 émission des règlements fournisseurs ;
- SAP ECC6 émission des règlements notes de frais.

Les écritures enregistrées sur les comptes de banques avec les contreparties financières donnent lieu à rapprochement quotidien avec les relevés bancaires correspondants et à production mensuelle d'un état de rapprochement bancaire pour chacun des comptes concernés.

Ces travaux sont réalisés avec le logiciel Cashwin de l'éditeur HD Finances qui est interfacé avec SAP-FI et intègre les fichiers des relevés bancaires.

Les équilibrages financiers, emprunts, placements, opérations diverses de couverture de risques sont initialisés par le service de la trésorerie.

Les documents justificatifs des opérations mises en œuvre sont transmis au service comptable pour journalisation dans SAP-FI, par saisie manuelle ou intégration des mouvements générés par Sage.

4 – Procédures relatives aux systèmes informatiques

4.1. Procédures relatives aux sauvegardes informatiques

4.1.1. France Emerainville

a. Système SAP Oxya Emerainville

Production : SAP ECC6 Retail, Modules FI, CO, Retail, BW

Production : SAP ECC6 HR

Sécurité disques : mirrorés (disques systèmes)

Raid 5 (disques données) Baie SAN HP EVA 6 400

- Sauvegardes SAP ECC6 Retail:
 - Lundi, mercredi, vendredi : sous Oracle, sauvegarde sur bandes en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) ;
 - Mardi, jeudi, dimanche : sous Oracle, sauvegarde sur bandes en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) ;
 - Le samedi soir, sauvegarde (à froid) entière (base fermée) sur baie de stockage disque dur (Datadomain) ;
 - Déduplication de la sauvegarde disque sur Datadomain 2 (site externe) par réplication en mode synchrone ;
 - La restauration SAP est testée tous les 3 mois au cours d'un rafraîchissement de la machine de test par les données sauvegardées de la production.
- Sauvegardes SAP ECC6 HR:
 - Quotidiennement : sous Oracle, en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) ;
 - Le week-end, sauvegarde (à froid) entière (base fermée) sur baie de stockage disque dur (Datadomain) ;
 - Chaque soir de la semaine, sauvegarde de la base sur la bandothèque SDLT ;
 - La restauration SAP est testée tous les 3 mois au cours d'un rafraîchissement de la machine de test par les données sauvegardées de la production.

Avec le déploiement de SAP en magasins, le logiciel historique Anabel est remplacé par le back-office intégré à la solution SAP ECC Retail. En conséquence, les liens VPN sont de type SDSL avec Garantie Temps de Rétablissement de 4 heures.

Les sauvegardes sont de fait réalisées via le système central SAP Retail (voir ci-dessus).

b. Système BW Oxya Emerainville

Sécurité disques : mirrorés (disques systèmes)

Raid 5 (disques données) Baie SAN HP EVA 6 400

- Sauvegardes :
 - Quotidiennement : sous Oracle, en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) ;
 - Chaque soir de la semaine, sauvegarde off-line de la base sur Datadomain ;
 - Déduplication de la sauvegarde disque sur Datadomain 2 (site externe) par réplication en mode synchrone.

c. Messagerie

Messagerie centralisée cluster sur Exchange 2003 incluant France et Benelux
Sécurité disques : OS Raid 1 / Données Raid 5 Baie SAN EMC
Filtrage AntiSpam + Antivirus + Pièces jointes via Websense

- Sauvegardes :
 - Complète quotidienne (roulement sur 3 semaines) via Dataprotector ;
 - Zone tampon de 7 jours : restauration par l'utilisateur ;
 - Mails de plus de 3 mois archivés, rétention 5 ans.

d. Infrastructure bureautique virtualisée

Cluster de serveurs et switch réseau SAN et Ethernet

Sécurité disques : Raid 5 baie SAN EMC

- Sauvegardes :
 - Données : complète hebdomadaire et incrémentielle quotidienne (sur 5 semaines) sur Datadomain ;
 - Serveurs virtuels : complète hebdomadaire sur Datadomain.

4.1.2. Benelux (Anvers)

Sécurité Disque : OS Raid 1 / Données Raid 5
Messagerie centralisée

- Sauvegardes :
 - Quotidienne (roulement sur 5 jours) ;
 - Chaque fin de semaine soit 4 sauvegardes dans le mois ;
 - Mensuelle : les 12 derniers mois sont conservés.

Le logiciel utilisé pour les sauvegardes est Backup Exec. Les unités de sauvegarde utilisent des cartouches SDLT de grande capacité. Les bandes sont stockées dans des endroits sécurisés.

- Antivirus
 - Les serveurs et les postes de travail sont protégés par l'antivirus Sophos.
En cas de panne, la société Cosmos, située aux Pays-Bas, intervient (serveurs et onduleurs).
- Intrusion
 - Sur les postes de travail, les lecteurs de disquettes et de CD sont neutralisés ;
 - Un pare-feu (Firewall) interdit toute connexion à internet (ISA) ;
 - Un filtre existe via le logiciel (ISA) ;
 - Seules deux personnes (RH) ont accès à internet et peuvent télécharger des fichiers ;
 - Les mots de passe à l'ouverture des 50 postes de travail (existants sur le site) sont modifiés tous les mois par les utilisateurs.

4.1.3. Espagne (Valladolid)

- Sauvegardes :
 - Quotidienne sur bandes DLT (roulement sur 5 jours).

4.2. Procédures relatives aux accès informatiques

4.2.1. Physique

Tous les serveurs bureautiques, Data, EDI, Scanning, RFA sont physiquement localisés dans la salle informatique, constamment fermée au moyen d'un digicode, connu des seuls membres de l'équipe administration des systèmes. L'environnement SAP retail, HR est localisé chez l'hébergeur Oxya situé à Emerainville (77).

4.2.2. Logique

a. Connexion nomade, télétravailleur

La connexion nomade se fait via ADSL (client VPN Aventail) au travers du réseau Complétel. Cette connexion est authentifiée au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour parvenir au login « domaine Bricorama ».

L'outil de connexion Aventail limite l'accès aux seules ressources nécessaires à l'utilisateur.

b. Connexion domaine Bricorama

La connexion utilisateur depuis le poste de travail se fait via un nom et un mot de passe. La durée de vie d'un mot de passe est de 1 mois et sa longueur minimum est de 6 caractères.

c. Connexion SAP

La connexion utilisateur depuis le poste de travail se fait via un nom et un mot de passe. Les utilisateurs sont déconnectés au bout de 20 mn d'inactivité. La durée de vie d'un mot de passe est de 3 mois et sa longueur minimum est de 6 caractères. Le nom de l'utilisateur ne peut pas apparaître dans le mot de passe et une liste de mots clés interdits est vérifiée.

Cette connexion se faisant via les postes de travail Windows, le mot de passe Windows, d'une durée de vie d'un mois, apporte une protection supplémentaire en amont. Sa longueur minimum est de 6 caractères.

d. Autorisations SAP : centrale et magasins

Les autorisations SAP des utilisateurs en centrale et magasins sont gérés par rôles. Ces rôles contrôlent et limitent les accès aux transactions ainsi qu'aux domaines d'activités (ex : pays, site, organisation commerciale).

- En centrale :

- Des tâches élémentaires sont définies de manière exhaustive par service (comptabilité, contrôle de gestion, achats ...) et déterminées par la liste de transactions utilisée ;
- Chaque rôle SAP correspond à une tâche élémentaire ;
- Chaque métier dans le service correspondant est défini et se voit ensuite attribué le ou les tâches élémentaires correspondantes (en tenant compte des domaines d'activité) ;
- Le responsable de service définit enfin le ou les métiers ainsi que les domaines d'activité associés à chacun de ses collaborateurs, dans la limite de son périmètre.

- En magasins :

- De la même façon, les tâches élémentaires sont définies à l'identique pour tous les sites magasins ;
- Un rôle est créé pour chaque tâche élémentaire définie ;
- Tous les magasins ont la même structure d'autorisation, avec des accès restreints aux domaines d'activités correspondant au site magasin concerné.

4.3. Solution hébergement

Pour le déploiement de SAP en magasins, le choix d'un hébergement des applicatifs critiques SAP a été fait. La proposition d'hébergement inclut :

- Le hosting des machines SAP (ECC, HR, BW) de développement, qualité et production ;
- Les gestes de proximité (surveillance des machines, manipulation des bandes de sauvegarde, etc..) ;
- L'exploitation des machines de production (surveillance des connexions, batches...) ;
- La surveillance en 7/7 et 24/24.

4.4. Connexions réseau VPN Complétel sécurisées et Easynet

- Liaison permanente 7/7 et 24/24 ;
- Gestion QOS pour les flux critiques (SAP, applicatifs) ;
- Garantie temps de rétablissement (GTR) : 4 heures ;
- Liaison SDSL 2 Mbits/sec entre les magasins et le cœur de réseau Complétel ;
- Siège : lien 10 Mbits/sec fibre et 4 Mbits/sec SDSL entre le siège et le cœur de réseau ;
- Lien fibre 100 Mbits/sec entre Noisy-le-Grand et l'hébergeur (Oxya) ;
- Liens redondants pour la monétique TPE (Moneyline) ;
- Liaison SDSL 4 Mo (coté France) et fibre 10 Mo (coté Benelux) ;
- Liaison louée 2 Mo (Espagne).

4.5. Plan de Reprise Activité (PRA)

Compte tenu du nombre de systèmes et d'une volumétrie toujours plus importante, Bricorama s'est doté d'un système de sauvegarde sur disque dur (Datadomain) avec un système de réplication à distance. Cette nouvelle technologie, couplée à la sauvegarde sur bandes magnétiques permettra de mieux sécuriser les données de l'entreprise et de pouvoir redémarrer suite à un incident majeur éventuel fortuit et/ou causes extérieures: catastrophe naturelle, incendie, inondation, crue, éruption, pandémie, sabotage ...

Le plan de secours informatique s'appuie sur les services de l'hébergeur Oxya (préparation du site de PRA : Datacenter de Loos), sur sa capacité à accueillir l'infrastructure de PRA en cas de bascule et à maintenir en condition le PRA (mise à jour des procédures, procédures d'installation, paramètres techniques, procédures de bascules) dans la mesure où Bricorama met à disposition un accès réseau au Datacenter de Loos (liaison établie entre le réseau Bricorama et le Datacenter Oxya de Loos).

Le plan de continuité des opérations :

- Les fonctions restant actives en magasins sont l'encaissement, la fidélité et la monétique ;
- Les écritures des ventes restent en attente d'intégration pour la reprise – charge machine de reprise de 1 à 2 mois ;
- Les commandes sont passées manuellement par fax à partir d'un référentiel de fournisseurs et de références à mettre à disposition par interfaces quotidiennes au siège administratif ; les commandes doivent être reprises manuellement sur SAP ;
- Les règlements fournisseurs sont gérés manuellement pendant 2 mois (rapprochements réceptions) ;
- La gestion des paies est soustraite ; les paiements sont manuels ;
- La messagerie, le datadomain, la plateforme EDI, les serveurs bureautiques et fidélité restent dans une salle machine au siège administratif et sont indépendants de l'hébergeur.

Les délais de mise en place sont les suivants :

- J0 : jour du sinistre ;
- J0 : commande du lien fibre 100 Mo + mise en place d'interimaires pour passer les commandes en magasin ;
- J0+ 8s : livraison lien Bricorama Oxya Loos ;
- J0+ 6s : livraison matériel et mise à disposition des sauvegardes (Datadomain) ;
- J0+ 13s : environnement installé ;
- J0+ 16s : mise en ligne de l'environnement SAP.

5 – Objectifs 2010

Au-delà de l'adaptation régulière et de l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne, le Comité de Direction a assigné les priorités suivantes aux différentes entités pour l'exercice 2010 :

5.1. Direction Organisation et Méthodes

- assurer l'existence et la pertinence des procédures du groupe dans les magasins ;
- adapter ces procédures au nouvel outil SAP magasins ;
- parfaire le processus « optimum » qui doit permettre de libérer du temps au service des clients ;
- disposer d'un outil de commandes automatiques à paramétrer spécifiquement pour chaque magasin ;
- optimiser la gestion du stock auprès du partenaire logistique Sobotram.

5.2. Direction de la Prévention des Risques et audits

- contrôler et assurer la fiabilité des résultats d'inventaires ;
- piloter le processus de lutte contre la démarque (caddy-test, inventaires tournants, suivi des démarques...).

5.3. Direction du Contrôle de Gestion

5.3.1. Poursuivre l'optimisation de l'utilisation du nouvel outil informatique BW afin de mieux anticiper les forces et les faiblesses des magasins et bâtir des plans d'action correctifs efficaces concernant :

- les indicateurs de performance par région et par magasin (taux de litiges, taux de commandes automatiques...) ;
- le niveau et la qualité des stocks (stocks morts, stocks à rotation lente, analyse des ruptures...) ;
- les écarts de marge et de stocks par famille jusqu'aux articles.

5.3.2. Piloter et optimiser l'outil de gestion des RFA.

5.4. Direction de la comptabilité

- mise en œuvre d'un outil de consolidation géré en interne ;
- poursuite du déploiement du système d'images chèques pour les encaissements en magasins ;
- finalisation de l'outil de rapprochement bancaire sous SAP ;
- mise en place de l'EDI dans le domaine des frais généraux.

5.5. Service paye

Développement du portail magasins et services de la Centrale permettant de limiter les doubles saisies.

5.6. Direction Informatique

- mise en place de SAP GRC ;
- fin du déploiement de SAP en magasins début 2010 ;
- déploiements du portail paie SAP HR ;
- développement des systèmes internet (e-commerce) et intranet du groupe ;
- finalisation du plan de reprise informatique (PRA) du groupe ;
- stabilisation et optimisation de l'outil informatique SAP en magasins ;
- analyse préalable sur le projet SAP Franchise.

Au-delà de ces objectifs par service, le groupe va faire réaliser au cours de l'année 2010 une cartographie de l'ensemble des risques de l'entreprise.



II - COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

PARTIE A - BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

1 - Bilan au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/08	31/12/09
Immobilisations incorporelles	3 et 5	2 167,4	2 585,4
Immobilisations corporelles	5	1 716,4	2 029,1
Immobilisations financières	4, 5 et 12	160 830,4	153 677,9
Actif immobilisé	5	164 714,2	158 292,4
Créances d'exploitation	6	7 771,5	5 454,1
Créances hors exploitation	6	81 159,7	125 095,8
Trésorerie	7	17 416,5	11 317,4
Actif circulant	6	106 347,7	141 867,3
Total actif		271 062,0	300 159,7
Passif	Notes	31/12/08	31/12/09
Capital	8	28 276,6	28 276,6
Primes d'émission, de fusion		13 394,1	13 394,1
Réserves légales		2 826,4	2 827,7
Réserves réglementées		1 006,7	1 006,7
Autres réserves et report à nouveau		122 899,4	142 057,2
Résultat de l'exercice		23 052,4	18 106,9
Situation nette	8	191 455,6	205 669,2
Provisions pour risques et charges	9	73,5	0,0
Emprunts et dettes financières	10 et 11	73 320,7	85 786,1
Dettes d'exploitation	11	4 942,2	5 756,9
Dettes hors exploitation	11	1 270,0	2 947,5
Dettes		79 532,9	94 490,5
Total passif		271 062,0	300 159,7

2 - Compte de résultat au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/08	31/12/09
Chiffre d'affaires	16	17 457,7	20 033,3
Charges de personnel		-8 759,1	-9 780,7
Amortissements et provisions		-1 349,6	-2 100,2
Autres produits et charges d'exploitation		-5 717,0	-6 562,4
Résultat d'exploitation		1 632,0	1 590,0
Résultat financier	17	19 380,9	16 836,1
Résultat courant		21 012,8	18 426,1
Résultat exceptionnel	18	-93,3	-134,6
Participation des salariés		-270,0	-180,1
Impôt sur les sociétés	14, 15 et 19	2 402,9	-4,4
Résultat net		23 052,4	18 106,9

Note 1. – Informations générales et faits marquants

La société Bricorama SA et ses filiales exploitent en France, au Benelux et en Espagne un réseau de grandes surfaces de bricolage.

Bricorama SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Villiers-sur-Marne (94 350) tandis que son siège administratif se trouve à Noisy-le-Grand (93 160).

La société est cotée sur le marché Euronext Paris compartiment B, sous le numéro FR 0000054421. Bricorama SA établit les comptes consolidés du groupe Bricorama.

Par ailleurs, un abandon de créances en faveur de la filiale espagnole Bricorama Méditerranée à hauteur de 563 734 euros a été effectué.

Note 2. – Règles et méthodes comptables

Note 2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Note 2.2. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Note 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilisation suivantes :

Constructions	15-20 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériels et outillages	3-5 ans
Matériels de transport	4 ans
Mobiliers et matériels de bureau	3-5 ans

Note 2.4. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence que la quote-part de situation nette consolidée tenant compte d'éventuelles valeurs latentes restera inférieure au coût d'achat ou à la valeur d'apport, une provision pour dépréciation de la participation est constituée du montant de la différence.

Les actions propres ont été reclassées en 2005 en immobilisations financières. Ces titres représentatifs du capital de la société Bricorama SA détenus par la société ont été acquis dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2000, renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2009.

Note 2.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision spécifique est constituée pour les créances identifiées comme étant douteuses.

Note 2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 2.7. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur a été affectée, le cas échéant.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en comptes de régularisation.

Note 2.8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles couvrent essentiellement des litiges prud'homaux et commerciaux connus à la date d'arrêt. Leur montant correspond à l'estimation du service juridique ou à la première condamnation si elle existe.

Note 2.9. Indemnités de départ à la retraite

La société ne comptabilise pas en provisions les engagements en matière de retraite dont les montants résultent de l'application de la convention collective.

Note 2.10. Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la société ont pour objectif la couverture des risques de change et de taux liés à son activité. Chaque instrument utilisé est affecté aux opérations ainsi couvertes. Ces couvertures sont réalisées avec des contreparties bancaires de premier rang. Leur gestion s'effectue de façon centralisée.

Note 2.11. Engagements hors-bilan

Engagements en matière de retraite : les engagements au 31 décembre 2009 qui concernent les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée s'élèvent à 325 milliers d'euros.

Cautions reçues : la société Bricorama SA bénéficie de conventions de garantie de passif négociées à l'occasion des acquisitions réalisées au cours des dernières années.

Abandons de créances : le montant total des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consentis par la société Bricorama SA à ses filiales du Benelux et de l'Espagne s'élève respectivement à 7,8 millions d'euros et 0,5 million d'euros.

Au 31 décembre 2009, la clause permettant le remboursement de l'abandon (3 années consécutives avec un rendement supérieur à 6 %) n'était pas atteinte.

Engagements de crédit-bail : il n'en existe aucun.

Note 3. – Immobilisations incorporelles

Le poste est principalement composé de logiciels.

Note 4. – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participation dans les sociétés Bricorama France SAS, Bricorama BV et Bricorama Méditerranée SL, ainsi que de prêts accordés aux filiales.

Bien que les perspectives de retour à l'équilibre des activités en Espagne soient réelles, les titres de Bricorama Méditerranée SL ont été provisionnés à hauteur de 380 886 euros de manière, après prise en compte de l'abandon de créances, à assumer les pertes de l'exercice.

Note 5. – Actif immobilisé

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières
Valeur brute au 1er janvier 2009	6 175,8	3 367,4	161 226,9
Acquisitions	1 188,2	1 866,3	0,2
Immobilisations en cours			
Sorties	- 104,3	- 358,4	- 6 816,5
Valeur brute au 31 décembre 2009	7 259,6	4 875,3	154 410,6
Amortissements/provisions au 1er janvier 2009	4 008,3	1 651,0	396,5
Dotations de l'exercice	770,0	1 334,6	572,3
Diminutions/reprises	-104,1	-139,5	-236,1
Amortissements/provisions au 31 décembre 2009	4 674,2	2 846,2	732,7
Valeur nette au 31 décembre 2009	2 585,4	2 029,1	153 677,9

Dont créances sur participations

	Total	Moins d'1 an	1 à 5 ans
Prêt Bricorama NV (Belgique)	28 039,4		28 039,4
Prêt Bricorama BV (Pays-Bas)	12 642,9		12 642,9
Intérêts courus			
Total	40 682,2		40 682,2

Note 6. – Actif circulant

Les créances d'exploitation et hors exploitation ont des échéances inférieures à 1 an. Elles sont constituées principalement de créances sur les filiales du groupe et sur l'État (TVA et IS).

Note 7. – Valeurs mobilières de placement

	31/12/2008	31/12/2009
Disponibilités	5 630,3	4 059,5
Valeurs mobilières de placement	11 786,2	7 257,9
Total	17 416,5	11 317,4

Différences d'évaluation sur les éléments fongibles de l'actif circulant :

Valeurs mobilières de placement	Valeur brute au bilan	Prix de marché	Plus-value latente
OPCVM	7 257,9	7 258,2	0,3

Note 8. – Capitaux propres

Note 8.1. Capital social

Le capital social est constitué de 5 655 312 actions, d'une valeur nominale de 5 euros. Un droit de vote double est accordé aux actions entièrement libérées détenues au nominatif depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.

Catégories de titres	Au 31 décembre 2009	Nombre de titres		Valeur nominale (euros)
		créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	5 655 312			5
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Répartition du capital :

	Capital	Droits de vote
M. Jean-Claude Bourrelier	1,29 %	1,90 %
Famille Bourrelier	0,80 %	0,91 %
M14	85,32 %	87,92 %
Public	12,59 %	9,26 %
Total	100,00 %	100,00 %

Au 31 décembre 2009, le personnel du groupe détient 24 702 actions dans le cadre du PEE.

Les actions détenues en propre par la société sont au nombre de 12 807 ; leur valeur de marché s'élève à 352,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Note 8.2. Variation des capitaux propres

	2009
Capitaux propres au 1er janvier	191 455,6
Distribution de dividendes	-3 902,2
Augmentation du capital (souscription d'actions)	
Augmentation des primes liées à l'augmentation du capital	
Report à nouveaux selon les nouvelles règles comptables sur les actifs	
Autres	8,8
Résultat de l'exercice	18 106,9
Capitaux propres au 31 décembre	205 669,2

Plans d'options de souscription d'actions : au 31 décembre 2009, il y avait 112 000 options de souscription d'actions Bricorama consenties à des salariés du groupe, dans le cadre du plan décrit ci-après, et susceptibles d'entraîner des augmentations de capital dans le futur :

	Plan 2004	
Date de l'Assemblée Générale	17/05/2004	
Date du Conseil d'Administration	23/08/2004	
Date limite de souscription	22/08/2011	
Pays ou région	France	Benelux
Actions à souscrire au 1er janvier 2009	76 000	43 000
Prix de souscription (en euros)	43,11	45,38
Actions souscrites en 2009	0	0
Actions restantes à souscrire au 31 décembre 2009	71 000	41 000
Actions devenues caduques en 2009	5 000	2 000

Note 8.3. Rachat d'actions

Le rachat par Bricorama SA de ses propres actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 29 mai 2000. Cette autorisation a été plusieurs fois renouvelée et dernièrement lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2009.

Ces achats peuvent être réalisés par tous moyens et jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'autorisation de rachat d'actions donnée par l'Assemblée Générale, est d'une durée maximum de dix huit mois.

Ces rachats d'actions ont pour but d'assurer la régularisation des cours, de permettre leur annulation à des fins d'optimisation du résultat par action, de remettre des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de permettre la remise d'actions en contrepartie de la levée d'options d'achat attribuées aux salariés de la société et/ou du groupe ou dans le cadre des dispositions relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion et d'une façon générale en vue de participer à la politique de gestion patrimoniale et financière de la société.

La remise éventuelle de ces actions sur le marché s'opère dans des conditions n'affectant pas le cours de Bourse.

Note 8.4. Proposition d'affectation du résultat

	31/12/2008	31/12/2009
Résultat	23 052,4	18 106,9
Affectation à la réserve légale	1,2	0,0
Dividendes*	3 902,2	4 693,9
Autres réserves et report à nouveau	19 149,0	13 413,0

* Le dividende qui sera proposé par le Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale s'élève à 0,83 euro par action.

Note 9. Provisions pour risques et charges

	A nouveau	Dotation	Reprise	Solde
Provisions pour litiges	73,5		73,5	
Provisions pour impôts				
Autres provisions pour risques et charges				
Total	73,5		73,5	

Note 10. Endettement

Note 10.1. Moyen terme

	2008	2009
Taux fixes		
Taux variables	68 763,1	79 887,2
Total	68 763,1	79 887,2

La différence avec le montant figurant au bilan correspond essentiellement aux concours bancaires courants pour 5 802,6 milliers d'euros.

Le montant total des emprunts remboursés est de 12,7 millions d'euros. Le montant des emprunts souscrits est égal à 20,3 millions d'euros.

Le solde correspond à la souscription de nouvelles lignes court terme.

Note 10.2. Couvertures de change et de taux

1. Risque de change : Au 31 décembre 2009, Bricorama SA a mis en place les opérations suivantes pour pallier à l'exposition de la société au risque de change.

	2008	2009
Achats à terme (en dollars)	2 912,6	
Options/collar (en euros)	677,9	685,0

2. Risque de taux d'intérêt : Au 31 décembre 2009, l'exposition nette de la société aux variations de taux d'intérêt est réduite par l'utilisation d'instruments financiers constitués de swaps et d'options de taux d'intérêt. La nature des couvertures mises en place par Bricorama SA s'analyse comme suit :

Notionnel	Swaps	Options	Total
Moins d'1 an	35 000	40 000	75 000
Plus d'1 an	120 000		120 000

La valeur de marché de ces instruments de couverture du risque de taux s'élève à -2 007 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre -780 milliers d'euros en 2008.

Note 10.3. Concours bancaires courants

Au 31 décembre 2009, les concours bancaires courants s'élèvent à 5 802,6 milliers d'euros.

Note 11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice avant répartition

	Total	Moins d'1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	79 983,6	32 770,3	41 413,3	5 800,0
Concours bancaires	5 802,6	5 802,6		
Dettes fournisseurs	2 136,7	2 136,7		
Dettes fiscales et sociales	3 562,9	3 562,9		
Dettes sur immobilisations	57,3	57,3		
Autres dettes diverses	2 947,5	2 947,5		
Produits constatés d'avance				
Total	94 490,6	47 277,3	41 413,3	5 800,0

Note 12. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations ⁽¹⁾	Valeur nette des titres	Capital social	Réserves	Report à nouveau	Avances	Quote-part capital détenu direct. (%)	Résultat 2009
Bricorama France SAS	91 827,0	18 407,3	62 235,1	4 531,4	628 658,9	99,8	8 116,2
Bricorama BV	17 567,5	3 972,8	15 425,6	6 753,1	52 355,8	100,0	-1 315,7
Immobilière Bricailleterie SCI	1,5	1,5		59,0		99,0	-31,1
Bricorama Asia Ltd	0,7	0,9		56,2		67,0	180,6
Max Guérin Garden Center SAS	7,3	75,7	189,1	155,5	285,2	0,3	34,9
Bricorama Méditerranée SL	3 122,4	3 503,3	-143,3	-2 187,3		100,0	44,8
Brico 3 SAS	38,1	38,1		-7,5		100,0	-3,8
Eoliennes Bricorama 2 SAS	38,1	38,1		-182,1	3 577,0	100,0	-27,2

(1) dont la part de capital détenue par Bricorama SA est supérieure à 50 % directement ou indirectement.

Bricorama France a distribué en 2009 au titre de l'exercice 2008 un dividende total de 17 052,3 milliers d'euros.

Note 13. Rémunération des dirigeants

L'ensemble des rémunérations versées par la société Bricorama SA au cours de l'exercice 2009 à ses dirigeants et mandataires sociaux s'élève à 42 milliers d'euros.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucun engagement en matière de pensions ni d'indemnités assimilées, ni d'avances, ni de crédits accordés.

Note 14. Intégration fiscale

Un groupe fiscal a été mis en place en France à compter du 1er janvier 1999. Il comprend au 31 décembre 2009 les sociétés suivantes :

Nom de la Société	Siège social	Capital
Bricorama France SAS	Rue du moulin paillason, 42 300 Roanne	18 407,3
Max Guerin Garden Centrer SAS	2, place Niollon, 13 100 Aix-en-Provence	75,7
Eoliennes Bricorama 2 SAS	21, avenue Mal de Lattre de Tassigny, 94 120 Fontenay-sous-Bois	38,1
Brico 3 SAS	21, avenue Mal de Lattre de Tassigny, 94 120 Fontenay-sous-Bois	38,1
Eoliennes de Trémeheuc SAS	21, avenue Mal de Lattre de Tassigny, 94 120 Fontenay-sous-Bois	37,0
Etablissement Bisaccia SAS	21, avenue Mal de Lattre de Tassigny, 94 120 Fontenay-sous-Bois	37,0
Socobri SAS	Centre Commercial Provencia, 01 300 Belley	40,0
Collot Brico SAS	66 rue de Saint-Mihiel, 55 000 Bar-le Duc	400,0

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé dans chacune des entités membres du groupe fiscal et l'économie d'impôt est constatée dans la société-mère Bricorama SA. Au titre de l'exercice 2009, le boni d'intégration s'élève à 945,7 milliers d'euros.

Note 15. Résultat fiscal

Le montant global des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du code général des impôts est de 9,5 milliers d'euros.

Note 16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice, d'un montant de 20 033,3 milliers d'euros, est constitué principalement de prestations de services effectuées au profit des filiales du groupe. Ces prestations se répartissent à hauteur de 18 479,8 milliers d'euros pour la France et 187,4 milliers d'euros pour l'étranger. Le solde est représenté, pour l'essentiel, à hauteur de 1 366,1 milliers d'euros par des refacturations diverses et d'assurance au groupe et hors groupe (affiliés).

Note 17. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est constitué principalement par les dividendes reçus des filiales pour un montant de 17 103,0 milliers d'euros.

Note 18. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs pour 122,0 milliers d'euros et 53,0 milliers d'euros de perte nette sur sorties d'immobilisations.

Note 19. Impôt sur les sociétés

Note 19.1. Répartition de l'impôt sur les sociétés

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	18 426,1	-272,5	18 698,6
Résultat exceptionnel à court terme	-134,6	276,9	-411,5
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-180,1		-180,1
Résultat comptable	18 111,4	4,4	18 106,9

Les résultats courant et exceptionnel sont corrigés des réintégrations et déductions fiscales les concernant. Le taux d'impôt en vigueur est ensuite appliqué aux résultats courant et exceptionnel ainsi corrigés, et à la participation. Il en résulte une économie d'impôt de 945,7 milliers d'euros correspondant au boni d'intégration constaté dans le cadre de l'intégration fiscale du groupe évoqué en note 14.

Note 19.2. Situation fiscale différée et latente

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (déductibles l'année suivante)	
Participation des salariés	60,4
Organic	11,2
Total des éléments différés et latents	71,6

Note 20. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

La société n'applique pas de dispositions fiscales susceptibles d'impacter son résultat et ses capitaux propres.

Note 21. Engagements – Cautions

Cautions données (en milliers d'euros)

Belgique	0
Pays-Bas	550
Espagne	0
France	164
Total	714

Elles correspondent essentiellement à des cautions sur loyers.

D'autre part, la société bénéficie de cautions reçues relatives à des garanties de passif négociées lors des acquisitions.

Garanties données (en milliers d'euros)

Belgique	10 500
Pays-Bas	10 992
Espagne	8 800
France	7 014
Total	37 306

Elles correspondent principalement aux emprunts et lignes court terme souscrits auprès des établissements de crédit par ses filiales.

Note 22. Engagements de retraite

Les salariés de Bricorama SA bénéficient d'indemnités de fin de carrière définies par la convention collective du secteur du bricolage.

Les engagements ne sont pas constatés sous forme de provisions.

Evolution des engagements	2009
Dettes actuarielles initiales	258,4
Charge d'intérêts	
Coût des services rendus	29,3
Pertes (gains) actuariels	
Transferts intra groupe	
Acquisitions et cessions	
Dettes actuarielles avec niveau futur de salaires au 31 décembre 2009	325,0

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,75 %
Taux d'augmentation future des salaires	2 % à 3,5 %
Durée résiduelle d'activité (années)	16,75
Nombre de salariés	159

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA dans la zone euro et d'une durée inférieure à 10 ans.

Note 23. Eléments concernant les entreprises liées

Montants concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation :

Postes	31/12/2009
Actif immobilisé	
Capital souscrit non appelé	
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles	
Participations	112 983,5
Créances rattachées à participations	40 682,2
Prêts	
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
Actif circulant	
Avances, acomptes versés sur commandes	
Créances clients, comptes rattachés	3 985,3
Autres créances	125 087,1
Capital souscrit appelé, non versé	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Charges constatées d'avance	
Dettes	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts, dettes auprès d'établissements de crédit	
Emprunts, dettes financières divers	
Avances et acomptes sur commandes	
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	225,3
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	
Autres dettes	2 946,3
Résultat financier	
Produits de participations	-17 052,3
Autres produits financiers	-3 412,9
Autres charges financières	645,0

Note 24. Détail des produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir	Actifs
Créances sur participations	
Intérêts courus	
Créances clients et comptes rattachés	3 264,5
TVA sur factures non parvenues	80,2
TVA sur factures à établir	83,7
Produits à recevoir du personnel	13,8
Autres créances :	
Intérêts rémunération des comptes courants	2 493,7
Disponibilités :	
Intérêts courus à recevoir	
Total	5 936,0

Charges à payer	Passifs
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts sur emprunts	96,3
Intérêts courus à payer	324,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Factures non parvenues	598,8
Personnel et comptes rattachés	
Charges à payer personnel et organismes sociaux	723,6
Charges à payer taxe apprentissage, formation, construction, congés payés	533,2
Charges à payer Organic et taxe handicapés	52,2
TVA sur factures à établir	535,0
Autres dettes	
Avoirs à établir	511,1
Intérêts sur comptes courants	81,3
Total	3 459,8

Note 25. Comptes de régularisation actif et passif

Charges et produits constatés d'avance	2008		2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Total des charges	391,1		405,9	
Total des produits				

Note 26. Transferts de charges

	2008	2009
Total des transferts de charges	57,4	50,7

Note 27. Effectif moyen

Catégories	Nombre de salariés
Cadres	65
Agents de maîtrise, techniciens	38
Employés	61
Ouvriers	
Contrats de qualification et apprentis	2
Total	166

Nota : dont 3 handicapés

Note 28. Informations relatives au droit individuel de formation (DIF)

Nombre d'heures acquises au titre du DIF	12 270
Nombre d'heures de formation	72
Nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande	12 198

Note 29. Résultats des cinq derniers exercices (en euros)

Date d'arrêté	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	27 817 550	27 919 115	28 264 115	28 276 560	28 276 560
Nombre d'actions :					
Ordinaires	5 563 510	5 583 823	5 652 823	5 655 312	5 655 312
A dividende prioritaire					
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires HT	15 235 777	14 368 879	14 749 657	17 457 730	20 033 300
Résultat avant impôts, participation, et dotations aux amortissements et provisions	18 911 065	19 678 316	22 146 875	22 478 943	20 624 405
Impôt sur les sociétés	314 703	-2 877 748	167 430	-2 402 933	4 417
Participation des salariés	179 351	198 066	214 425	270 017	180 120
Dotations aux amortissements et provisions	714 135	400 248	1 031 995	1 559 423	2 332 929
Résultat net	17 702 878	21 957 750	20 733 025	23 052 436	18 106 939
Résultat distribué	3 338 106	3 629 485	3 900 448	3 902 165	4 693 909
Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation, et avant dotations aux amortissements et provisions	3,31	4,00	3,85	4,35	3,61
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	3,18	3,93	3,67	4,08	3,20
Dividende attribué	0,60	0,65	0,69	0,69	0,83*
Personnel :					
Effectif moyen salarié	160	163	156	156	166
Masse salariale	4 872 664	5 464 923	5 796 956	6 244 711	6 912 045
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 237 117	2 669 821	2 541 960	2 514 409	2 868 659

(*) Un dividende de 0,83 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 29 juin 2010.



III. - ATTESTATION DU PRESIDENT

Responsable du rapport annuel :
M. Jean-Claude Bourrelier
Président du Conseil d'Administration de Bricorama SA

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le Cabinet Dauge et Associés et Lucien Zouary, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du rapport.

Le Président
Jean-Claude Bourrelier

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

M. Lucien Zouary
10, rue de la Boétie
75 008 Paris
Début du 1er mandat : 30 juin 2004
Durée du mandat en cours : 6 exercices
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale
devant statuer sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2009

Dauge et Associés
Représenté par M. Pascal Gillette
22, avenue de la Grande Armée
75 017 Paris
Début du 1er mandat : 29 juin 2005
Durée du mandat en cours : 6 exercices
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale
devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Suppléants

M. Philippe Tissier-Chauveau
22, avenue de la Grande Armée
75 858 Paris Cedex 17

Cabinet Fidelio
représenté par M. Christian Laplane
41, avenue de Friedland
75 008 Paris



IV. - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET DAUGE ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

22, AVENUE DE LA GRANDE ARMEE

75017 - PARIS

LUCIEN ZOUARY

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

10, RUE DE LA BOETIE

75008 - PARIS

BRICORAMA

SA au Capital de 28.276.560 euros

ZAC des Boutareines

94350 – VILLIERS SUR MARNE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE BRICORAMA SA**

BRICORAMA

SA au Capital de 28.276.560 euros

ZAC des Boutareines

94350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE BRICORAMA SA

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bricorama S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de la gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 8 avril 2010.

CABINET DAUGE ET ASSOCIES

Pascal GILLETTE

Lucien ZOUARY

CABINET DAUGE ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

22, avenue de la Grande Armée
75017 - PARIS

LUCIEN ZOUARY

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

10, rue de la Boétie
75008 - PARIS

BRICORAMA

SA au Capital de 28.276.560 euros

Zac des Boutareines

94 350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

BRICORAMA
SA au Capital de 28.276.560 euros
Zac des Boutareines
94 350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société BRICORAMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

Estimations et principes comptables

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode utilisée et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- La note 14. de l'annexe relative aux dispositions applicables au groupe d'intégration fiscale dont BRICORAMA SA est la mère rappelle que l'économie d'impôt qui en résulte est constatée chez la mère.
Nous avons contrôlé la correcte application de ce principe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 8 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET DAUGE ET ASSOCIES

PASCAL GILLETTE

LUCIEN ZOUARY

CABINET DAUGE ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

22, avenue de la Grande Armée

75017 - PARIS

LUCIEN ZOUARY

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

10, rue de la Boétie

75008 - PARIS

BRICORAMA

SA au Capital de 28.276.560 euros

Zac des Boutareines

94 350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

BRICORAMA
SA au Capital de 28.276.560 euros
Zac des Boutareines
94 350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société BRICORAMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude concernant le litige B3 opposant la société à Mr. Bricolage tel qu'exposée dans la note 25 de l'annexe.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 2.3.7. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Provisionnement des risques sur les litiges

Votre société constitue des provisions pour risques et charges telles que décrit dans la note 2.3.10.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Impôts différés actifs

Les notes 2.3.13., 7 et 20 exposent que votre société a activé des impôts différés, notamment sur le Benelux. Ces actifs d'impôts différés correspondent à des déficits fiscaux reportables qui ont été activés au regard des probabilités de récupération estimées.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Votre société a vérifié, comme exposé dans la note 2.3.6. sur la dépréciation des actifs, que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition restait supérieure à la valeur comptable. Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 8 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET DAUGE ET ASSOCIES

PASCAL GILLETTE

LUCIEN ZOUARY